

|   |  |
|---|--|
| <b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b><br><br><b>COMMUNAUTE URBAINE</b><br><b>CREUSOT MONTCEAU</b> | <b>EXTRAIT DU REGISTRE</b><br><b>DES DELIBERATIONS</b> |
|   | <b>RAPPORT N° V-2</b><br><br><b>19SGADL0259</b>        |

**SEANCE DU**  
**19 DÉCEMBRE 2019**

|   |
|---|
| <b>Nombre de conseillers en exercice :</b><br><b>71</b> |
| <b>Nombre de conseillers présents :</b><br><b>62</b>    |
| <b>Date de convocation :</b><br><b>13 décembre 2019</b> |
| <b>Date d'affichage :</b><br><b>20 décembre 2019</b>    |

|   |
|---|
| <b>OBJET :</b><br><b>Contrat de ville 2015-2020 -</b><br><b>Protocole d'engagement renforcé et</b><br><b>réciproque 2018-2020 -</b><br><b>Autorisation de signature</b> |
|---|

|   |
|---|
| <b>Nombre de Conseillers ayant pris</b><br><b>part au vote : 71</b>   |
| <b>Nombre de Conseillers ayant voté</b><br><b>pour : 71</b>   |
| <b>Nombre de Conseillers ayant voté</b><br><b>contre : 0</b>  |
| <b>Nombre de Conseillers s'étant</b><br><b>abstenus : 0</b>   |
| <b>Nombre de Conseillers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 9</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 0</b></li> </ul> |

**L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 19 décembre à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Philippe BAUMEL - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHE

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean GIRARDON - M. Jean-Luc GISCLON - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Cyrille POLITI - M. Dominique RAVAUULT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Guy SOUVIGNY - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)  
M. GRONFIER (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)  
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)  
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
Mme GOSSE (pouvoir à M. Jean-Claude LARONDE)  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Jean-Luc GISCLON)  
Mme BUCHALIK (pouvoir à M. Christian CATON)  
Mme ROUSSEAU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)  
Mme RAMES (pouvoir à Mme Josiane GENEVOIS)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Lionel DUBAND



Vu la loi d'orientation et de programmation pour la ville du 21 février 2014,

Vu la circulaire du 6 février 2018 relative aux orientations générales de la politique de la ville,

Vu la circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,

Vu l'article L 1111-2 du Code général des collectivités territoriales relatif au rapport sur la situation de la CUCM en matière de politique de la ville,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, l'Etat a adopté sa feuille de route nationale 2020-2022, qui a pour objectif d'être déclinée, par voie d'avenant, dans les contrats de ville en cours d'exécution.

Cet avenant, à intervenir entre l'Etat et les collectivités, prend la forme d'un protocole d'engagement renforcé et réciproque qui prolonge les contrats de ville de deux ans, jusqu'en 2022.

L'objectif rappelé par la circulaire du premier ministre du 22 janvier 2019 est de renforcer sur des priorités ciblées, la mobilisation des crédits de droit commun et des crédits spécifiques des partenaires signataires, au bénéfice des habitants des quartiers.

Le contrat de ville 2015-2020 signé par la CUCM le 23 octobre 2015 demeure inchangé ainsi que sa géographie prioritaire.

En Saône-et-Loire, le préfet de Département a décliné, par lettre du 19 juillet 2019, la feuille de route nationale. Dans ce cadre, plusieurs groupes de travail thématiques associant les acteurs et opérateurs de la politique de la ville ont été réunis à l'initiative de la communauté urbaine, afin de cibler et hiérarchiser les priorités d'actions du contrat de ville.

Cette concertation locale a été l'occasion de réaffirmer les principes d'ancrage des actions, dans les quartiers, et d'articulation des acteurs, au bénéfice des habitants.

Ces priorités d'actions sont :

- L'emploi, la formation et l'insertion : via la levée des freins à l'emploi (confiance en soi, maîtrise de la langue, mobilité), l'innovation dans les méthodes « d'aller vers » pour favoriser l'accès à l'emploi et à la formation, l'accompagnement éducatif des jeunes, lié à l'insertion, et leur ouverture au monde professionnel.
- La jeunesse, la prévention et la parentalité : grâce à une action coordonnée en direction des jeunes, axée sur l'inclusion sociale et citoyenne (sport, culture, loisirs), la médiation et la prévention dont les cellules de veille et les programmes de réussite éducative sont notamment les outils, le soutien aux parents d'adolescents et l'égalité femmes-hommes.
- L'habitat et le cadre de vie : avec la poursuite des projets dans les quartiers (projet de rénovation d'Harfleur avec l'agence nationale de rénovation urbaine, restructuration urbaine de la centralité de Torcy dans le cadre de l'aménagement du boulevard du 8 mai 1945, aménagement de l'entrée ouest du Plessis), l'accompagnement des arrêts d'exploitation, la gestion urbaine de proximité via les conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la mise en œuvre d'une politique de peuplement équilibrée.

Ces priorités d'actions serviront de fil rouge à l'intervention des partenaires notamment dans le cadre des appels à projet du contrat de ville, en vue de l'établissement des prochaines programmations financières 2021 et 2022.

Ce protocole d'engagement renforcé et réciproque est présenté en annexe. Il s'appuie sur le bilan 2018 du contrat de ville rendu obligatoire par décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, qui figure également en annexe de ce rapport.

Il vous est proposé d'approuver le protocole d'engagement renforcé et réciproque 2020-2022 du contrat de ville de la CUCM, d'autoriser Monsieur le président à signer ledit protocole d'engagement renforcé et réciproque 2020-2022, et de prendre acte du bilan 2018.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'approuver le protocole d'engagement renforcé et réciproque 2020-2022 du contrat de ville de la CUCM valant avenant au contrat politique de la ville,
- D'autoriser Monsieur le président à signer ledit protocole d'engagement renforcé et réciproque 2020-2022,
- De prendre acte du rapport 2018 sur la situation de la CUCM au regard de la politique de la ville.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 20 décembre 2019  
et publié, affiché ou notifié le 20 décembre 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Sébastien GANE

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Sébastien GANE



## **Protocole d'engagement renforcé et réciproque 2020-2022**

### **Contrat de ville Communauté urbaine Creusot Montceau**

#### **1. Préambule**

Suite à l'appel du président de la république pour une **mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers prioritaires**, le gouvernement a défini les axes et orientations de la feuille de route nationale 2020-2022, dans cinq domaines thématiques : sécurité-prévention de la délinquance, éducation-petite enfance, lien social, logement-cadre de vie, emploi-insertion professionnelle.

Dans le prolongement de cette feuille de route nationale, à l'initiative de France urbaine et de l'assemblée des communautés de France, **le pacte de Dijon, signé par le premier ministre**, a proposé de clarifier les responsabilités respectives et partagées des collectivités locales et de l'Etat, vis-à-vis de la politique de développement social urbain.

Les contrats de ville sont le cadre de mise en œuvre de la politique de la ville pour la période 2015-2020. Ils ont vocation à décliner localement les priorités nationales, par voie d'avenant, à intervenir entre l'Etat et les collectivités locales.

Cet avenant prend la forme d'un **protocole d'engagement renforcé et réciproque** qui proroge le contrat de ville de deux ans, jusqu'en 2022.

Il a pour but de donner davantage de lisibilité aux priorités d'actions fixées par les partenaires signataires et de renforcer la mobilisation des moyens existants - droit commun et crédits spécifiques -, au bénéfice des habitants des quartiers.

Les piliers et objectifs du contrat de ville rappelés, ci-dessous, sont maintenus ainsi que la géographie des quartiers prioritaires de la communauté urbaine Creusot Montceau.

## **2. Rappel du contrat de ville 2015-2020**

Le contrat de ville vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste de l'agglomération. Il recouvre cinq quartiers prioritaires, totalisant 6 176 habitants, répartis sur trois communes:



Il s'articule autour de trois piliers thématiques qui sont :

- Le développement économique, l'emploi et l'accès à la formation,
- L'habitat, le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- La cohésion sociale.

A ces trois piliers, s'ajoute un axe transversal, intitulé : jeunesse, égalité femmes-hommes et luttés contre les discriminations. Ensemble, ils recouvrent 22 objectifs opérationnels.

### **3. L'élaboration concertée du protocole d'engagement renforcé et réciproque**

#### ***3.1. La démarche de l'Etat***

Les services de l'Etat en Saône-et-Loire ont décliné la feuille de route nationale autour de 5 priorités, issues des concertations menées avec les contrats de ville du Département :

- Les années collège ou le public préadolescent,
- L'accès à l'emploi et le développement économique : au moins 20% de crédits spécifiques.
- Le soutien aux associations : généralisation des conventions pluriannuelles afin qu'elles passent de 6% à 35% des montants de crédits programmés.
- Le renforcement de la participation des habitants au travers des conseils citoyens.
- L'entretien des investissements réalisés au sein des quartiers prioritaires.

#### ***3.2. La concertation locale***

Dans le cadre de ces priorités, la communauté urbaine Creusot Montceau a proposé la mise en place :

- D'un **groupe de suivi**, composé des référents politique de la ville,
- De **deux groupes de travail thématiques**, associant les opérateurs du contrat de ville concernés au premier chef par la mise en œuvre de la politique de la ville dans les domaines du développement économique et de l'emploi et de la cohésion sociale,
- D'un **comité technique** associant la CUCM, Le Creusot, Montceau et Torcy, les partenaires financeurs (services de l'Etat, de la Région, de la CAF, du Département) ainsi que les **conseils citoyens**.

Au regard des bilans d'actions annuels et de la situation perçue des quartiers prioritaires, les concertations menées ont ainsi permis de hiérarchiser et mettre en exergue les orientations prioritaires suivantes, issues du contrat de ville qui demeure inchangé.

#### **4. Les orientations prioritaires et engagements renforcés réciproques**

En préalable des orientations prioritaires, les partenaires signataires s'accordent sur la nécessité de réaffirmer les principes d'actions du développement social urbain, consistant en :

- L'ancrage des actions dans les quartiers et dans la durée, au bénéfice des habitants,
- La coordination des acteurs et l'articulation des réponses apportées, en proximité.

#### **Emploi – formation - insertion**

*Si la situation de l'emploi s'est améliorée en 2019 à l'échelle de la communauté urbaine et des quartiers prioritaires<sup>1</sup>, l'accès à l'emploi et à la formation reste un objectif prioritaire, justifiant la mobilisation renforcée des moyens de droit commun et des crédits spécifiques, en réponse aux problématiques des quartiers. Cette orientation se traduira notamment au travers des objectifs suivants :*

**Favoriser la levée des freins à l'emploi (mobilité, maîtrise de la langue, confiance en soi) et l'accompagnement des jeunes, grâce à un travail éducatif sur le savoir-être** et l'apprentissage des codes du monde du travail. Le dispositif des services civiques particulièrement adapté aux problématiques d'insertion professionnelle des jeunes pourra être développé dans ce cadre.

**Innover dans les méthodes « d'aller vers » pour favoriser l'accès à l'emploi et la formation**, au bénéfice des demandeurs d'emplois. Il s'agira d'articuler des réponses sur les quartiers, au plus près des habitants, dans une logique partenariale et ascendante, en s'appuyant notamment sur les moyens du plan investissement compétences (PIC).

**Inciter à la découverte des métiers** pour ouvrir et sensibiliser les jeunes au monde professionnelle et de l'entreprise. Pour cela, il s'agira de favoriser le rapprochement des acteurs de l'éducation, de l'insertion et de l'économie ; un travail spécifique pour la réalisation des stages de découverte des métiers, en classe de 3<sup>ème</sup>, pourra être mené.

**Ouvrir une réflexion sur l'emploi des seniors dans les quartiers** en s'appuyant notamment sur la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, territoriale.

---

<sup>1</sup> Evolution de - 2,3% de demandeurs d'emploi au 1<sup>er</sup> trim 2019 par rapport au 1<sup>er</sup> trim 2018 (-7,9% dans les quartiers politique de la ville).

## **Jeunesse – prévention – parentalité**

*Les acteurs de terrain sont de plus en plus nombreux à faire remonter leurs préoccupations vis-à-vis des publics préadolescents dont le nombre de jeunes, en rupture, augmente, et pour lesquels, l'offre institutionnelle reste trop cloisonnée. Il semble donc nécessaire de renforcer la mobilisation collective sur les quartiers, dans une approche globale, tenant compte de la diversité des parcours, des situations, et des liens existants entre temps scolaire et temps familial, selon les objectifs suivants :*

### **Soutenir le développement des actions sport, culture, loisirs dans les quartiers pendant et hors temps scolaire, dans une optique d'inclusion sociale et citoyenne.**

Il s'agira, de permettre la prise de contact et de maintenir le lien social, en parallèle des actions de médiation et d'insertion professionnelle menées sur les quartiers. Les actions impliquant les jeunes en continu, dans l'année, et favorisant l'égalité filles-garçons seront privilégiées.

### **Renforcer les actions de médiation et de prévention de la délinquance :**

- Par un travail de présence et médiation en proximité des quartiers,
- Au travers du soutien aux instances du CISPD, des cellules de veille notamment, ainsi qu'aux programmes de réussite éducative, qui constituent des outils de coordination en terme de repérage et de prévention de la délinquance et du décrochage scolaire »,
- Par la territorialisation des actions de promotion de la santé et de prévention des addictions, dans le cadre du contrat local de santé, en cours de signature.

**Développer l'accompagnement et le soutien à la parentalité, en particulier les parents d'adolescents** : il s'agit de continuer à développer des actions individuelles et collectives en direction des parents d'adolescents, en partenariat avec les maisons de la parentalité, les centres sociaux et les espaces jeunes, la maison des adolescents du département, le réseau d'écoute et d'appui à la parentalité (REAP), la CAF, la protection judiciaire de la jeunesse, les coordonnateurs de réseaux d'éducation prioritaire (REP) ainsi que les partenaires de l'aide sociale à l'enfance.

**La place des femmes dans l'espace public** : la DDCS lance en fin d'année 2019, une étude sur l'invisibilité des femmes dans les quartiers de la politique de la ville, à l'échelle du Département, qui aura pour objectifs d'être déclinée en actions.

## **Habitat – cadre de vie**

*Depuis la réalisation du grand projet de renouvellement urbain, déployé sur 4 des 5 quartiers du contrat de ville (Tennis, Harfleur-République, Résidence du Lac, Rives du Plessis), la qualité de vie et l'image de ces derniers se sont améliorés globalement. Les objectifs portent désormais sur la finalisation des projets de rénovation urbaine et la pérennisation des investissements réalisés, via la gestion urbaine de proximité et la politique de peuplement mise en œuvre.*

**Poursuivre et finaliser les chantiers de la rénovation urbaine des quartiers d'habitat sociaux**, envisagés à Harfleur avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), à Torcy dans le cadre du réaménagement du boulevard du 8-mai-1945 et aux Plessis, pour la restructuration de la centralité de quartier. Ces trois projets sont également identifiés dans la convention régionale de cohésion sociale et urbaine avec la région Bourgogne Franche Comté.

**Limiter et gérer de manière partenariale les arrêts d'exploitation sur les quartiers** : la communauté urbaine s'est engagée à subventionner les projets de démolitions de logements sociaux de l'OPAC de Saône-et-Loire afin d'en limiter les impacts sur les quartiers (Harfleur, Torcy, Le Plessis). Un premier objectif de démolition de 470 logements a fait l'objet d'une décision de subvention de la CUCM d'un montant de 1 935 074 € en avril 2018, suivie en décembre d'une seconde décision de subvention pour un montant de 288 000 € pour la démolition de 68 logements supplémentaires. L'enjeu réside au-delà, dans l'application de ces conventions.

**Favoriser la gestion urbaine de proximité via l'abattement de la TFPB** : La loi de finances pour 2015 a instauré un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) situées dans les quartiers prioritaires, en contrepartie d'un programme d'actions contractualisés, entre les organismes HLM et les villes concernées par un ou plusieurs quartiers politique de la ville. Depuis 2016, des conventions annuelles ou pluriannuelles ainsi que des avenants ont été signés par les collectivités avec l'OPAC de Saône-et-Loire et Habellis. Ainsi, pour 2018, le montant prévisionnel de l'abattement de la TFPB s'élevait à 506 000 €. L'abattement de la TFPB est prolongé jusqu'en 2022, sous condition de la signature de conventions qui constituent le cadre de négociation pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers.

**Veiller à l'équilibre social de l'habitat grâce à la mise en place d'une politique de peuplement**, définie à l'échelle de la communauté urbaine et tenant compte des quartiers prioritaires, qui s'appuie sur l'élaboration du document-cadre en matière d'attribution de logements sociaux et la convention intercommunale d'attribution (CIA) des logements sociaux, laquelle étant une annexe obligatoire du contrat de ville de la CUCM.

## **5. La gouvernance et l'animation territoriale du contrat de ville**

Les instances de pilotage du contrat de ville demeurent inchangées. Elles se composent :

- D'un comité de pilotage partenarial, co-piloté par l'Etat et la CUCM et composé des collectivités et des partenaires signataires. Il se réunit a minima une fois par an pour établir l'avancement du contrat de ville et valider la programmation financière de l'année en cours,
- D'un comité technique, composé des représentants des partenaires financeurs, en charge de la programmation financière.
- D'une coordination intercommunale, composé des référents politique de la ville des collectivités.

## **6. La place et le rôle des conseils citoyens**

Les conseils citoyens ont été créés pour prendre en compte la parole des habitants, favoriser les échanges et la co-construction, sur les actions traitées dans le contrat de ville. A ce titre, ils sont notamment associés aux instances de pilotage et d'animation du contrat de ville où leurs membres sont amenés à formuler des avis sur les démarches engagées. Dans le cadre du présent protocole, renforcer et la place des conseils citoyens pourra se concrétiser par des actions de formation ou de sensibilisation et donner lieu à la création éventuelle de fonds de participation, cofinancés par l'Etat, les bailleurs et les villes, dans le cadre de la programmation annuelle.

## **7. Suivi et évaluation**

Le contrat de ville fait l'objet d'un rapport annuel, rendu obligatoire par décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, en application de la loi de programmation pour la ville du 21 février 2014. Dans ce cadre, les outils de suivi administratif et financier du contrat de ville ont été définis et seront adaptés au présent protocole d'engagement renforcé et réciproque, pour réaliser son bilan annuel.

## 8. Signatures

Fait au Creusot, le

|   |  |  |
|---|--|--|
| Pour le département<br>de Saône-et-Loire<br><br><b>André ACCARY</b><br><b>Président</b> | Pour l'Etat<br><br><b>Jérôme GUTTON</b><br><b>Préfet de Saône-et-Loire</b>   | Pour la région Bourgogne<br>Franche Comté<br><br><b>Marie-Guite DUFAY</b><br><b>Présidente</b> |
| Pour la ville du Creusot<br><br><b>David MARTI</b><br><b>Maire</b>                      | Pour la communauté urbaine<br>Creusot Montceau<br><br><b>Sébastien GANE</b><br><b>Conseiller</b><br><b>communautaire</b> | Pour la ville de Montceau-<br>les-Mines<br><br><b>Marie-Claude JARROT</b><br><b>Maire</b>      |
| Pour la CAF<br>de Saône-et-Loire<br><br><b>Cécile ALADAME</b><br><b>Directrice</b>      | Pour la ville de Torcy<br><br><b>Roland FUCHET</b><br><b>Maire</b>   | Pour Pôle emploi<br><br><b>Linda Khenniche</b><br><b>Directrice territoriale</b>               |

## **9. Annexes**

- Lettre du Préfet de Saône-et-Loire du 19 juillet 2019 relative à la déclinaison départementale de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.
- Objectifs poursuivis par la Région Bourgogne Franche-Comté.
- Objectifs poursuivis par la CAF de Saône-et-Loire.

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Mâcon, le

19 JUL. 2019

Service Politique de la ville

Le préfet

Affaire suivie par Cédric GLOAGUEN  
Responsable service Politique de la ville  
Tél : 03 58 79 32 50  
Courriel : cedric.gloaguen@saone-et-loire.gouv.fr

à Madame et Messieurs les Présidents d'EPCI,  
Madame et Messieurs les Maires,

Madame et Messieurs les Présidents d'EPCI,  
Madame et Messieurs les Maires,

Ce courrier a pour objet de vous présenter la déclinaison départementale de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, suite au discours du Président de la République le 14 novembre 2017 à Roubaix-Tourcoing.

J'évoquerai les démarches mises en place au niveau national et départemental pour arriver à la construction des protocoles d'engagement renforcé et réciproque 2020/2022 pour l'Automne 2019 (I) et vous présenterai l'engagement des services de l'État dans des orientations prioritaires pour la période 2020/2022 (II)

## **I – Présentation de la démarche nationale et départementale**

### 1-1 à l'échelon national

Cette démarche fait suite à l'appel pour une mobilisation nationale du Président de la République, en date du 14 novembre 2017. La circulaire du 06 février 2018 relative aux orientations générales de la politique de la ville, a rappelé :

- d'une part, le principe de mobilisation du droit commun au bénéfice des habitants des quartiers en s'appuyant notamment sur les actions prévues par les conventions interministérielles d'objectifs,
- et d'autre part, l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, comme clause de revoyure, pour fin 2018.

Par la circulaire en date du 22 janvier 2019, le Premier ministre a précisé les modalités de concrétisation attendue afin de définir des mesures opérationnelles dans cinq domaines (sécurité-prévention de la délinquance/éducation-petite enfance / emploi-insertion professionnelle / logement-cadre de vie / lien social).

Pour conduire cette démarche le Gouvernement a développé 40 mesures nationales sous la forme d'un plan de mobilisation en faveur des habitants des quartiers. Sans être exhaustives, ces 40 mesures constituent la trame de développement de la rénovation des quartiers prioritaires.

Enfin, ces 40 mesures s'inscrivent dans un engagement d'ensemble des services de l'État avec comme outils essentiels :

- le **Pacte de Dijon** conclu à l'initiative de France urbaine et de l'Assemblée des communautés de France et signé par le Premier Ministre le 16 juillet 2018
- le **paQte entreprises** avec notamment pour objectif l'engagement de 10 000 entreprises inclusives qui ouvriront largement leurs emplois aux habitants des quartiers prioritaires
- le **partenariat national avec les associations** pour la cohésion des territoires pour permettre de faire se rencontrer les acteurs et alimenter le repérage des bonnes pratiques associatives au niveau national

### 1-2 à l'échelon départemental

Chaque service de l'État a pu décliner ses moyens d'intervention de droit commun à l'échelle territoriale. Ce recensement qualitatif et quantitatif a été porté à votre connaissance par les Sous-Préfets.

En parallèle et en étroite association avec les conseils citoyens, vous avez démarré à la fin du Printemps 2019 vos démarches d'évaluation quantitative et qualitative à mi-parcours des contrats de ville (*cf annexe 1*)

Ces évaluations conjointes sont le socle de construction des protocoles d'engagement renforcé (sur les priorités définies collectivement) et réciproque (avec l'ensemble des acteurs de la politique de la ville par territoire et quartier).

Sous réserve de votre assentiment, nous les signerons à l'Automne prochain.

Enfin, je réunirai en fin d'année un comité de pilotage des acteurs départementaux de la politique de la ville pour arrêter le principe cette démarche et vous permettre de présenter les axes prioritaires définis dans vos contrats de ville.

## **II – Présentation des orientations prioritaires des services départementaux de l'Etat**

Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, en complément des mesures prévues dans le plan national de mobilisation pour les habitants des quartiers et du Pacte de Dijon, les services de l'Etat en Saône-et-Loire s'engagent à renforcer leur mobilisation sur les priorités suivantes.

### **1/ Les années collège ou le public pré-adolescent**

L'adolescence est un point charnière entre l'âge de l'enfance et l'âge adulte. Les années collège rythment ce point de passage obligé. C'est aussi un moment qui peut être très perturbateur pour les jeunes qui grandissent, ont de plus en plus d'autonomie, se construisent en groupes, vivent leurs premières expériences d'adulte (affectives et parfois sexuelles, parfois consommation de produits

addictifs, vie collective plus autonome, etc.). C'est d'autant plus un âge difficile que ces jeunes qui s'autonomisent n'ont pas toujours la capacité à résister à des tensions, tentations, provocations qui se présentent tant à l'intérieur qu'en dehors du cadre scolaire.

Il semble donc de plus en plus nécessaire de renforcer la mobilisation collective vers ces jeunes, garçons et filles, tenant compte de la diversité des parcours et problématiques. Les liens entre le temps du collège et celui du milieu familial sont d'autant plus importants à ces âges-là. En effet, les acteurs de terrain font remonter de plus en plus des problématiques concernant les jeunes des quartiers (squats aux pieds d'immeuble, intimidations, nuisances sonores, petits délits et dégradations, petites mains des trafics).

Par ailleurs, les pré-adolescents des quartiers fréquentant peu les centres de loisirs/espaces jeunes des communes, il est important qu'un travail soit mené sur l'accès aux loisirs de ces jeunes.

#### Actions possibles à mettre en oeuvre :

actions de prévention de la délinquance, programmes de réussite éducative, actions éducatives/sportives/culturelles/loisirs/scolaires collectives et structurantes, découverte des métiers, de l'apprentissage, accès aux stages de 3e, promotion de l'égalité filles/garçons, soutien à la parentalité, actions éducatives et de prévention sur les réseaux sociaux au travers du dispositif Promeneur du net

**2/ Mobilisation d'au moins 20% des crédits spécifiques sur le pilier "accès à l'emploi / développement économique"** et notamment sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16-25 ans habitant dans les quartiers prioritaires de la ville

Encore trop peu de projets et d'actions sont mis en place dans les quartiers sur cette question centrale : l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Cette question est pourtant majeure notamment au regard des statistiques récentes concernant les demandeurs d'emploi. Entre 2017 et 2018, la baisse du chômage de catégorie A (demandeur d'emploi sans aucune activité) en Saône-et-Loire est de - 2.2% alors que pour les habitants des quartiers prioritaires la demande d'emploi est au contraire en augmentation de 3%.

Par exemple, si nous regardons plus spécifiquement les jeunes de moins de 25 ans, l'évolution pour la Saône-et-Loire est de - 2.1 % pour + 7.6% pour ceux habitant les quartiers prioritaires.

Cette priorité interministérielle vient d'ailleurs en lien direct avec la question des jeunes collégiens, ces deux questions étant très liées, nécessitant de proposer un parcours suivi d'insertion aux jeunes du collège jusqu'à l'entrée dans la vie adulte.

Concernant l'emploi, et pour l'ensemble des publics, il semble nécessaire de créer des projets territoriaux avec ces prérequis :

- diagnostiquer les emplois disponibles (pas uniquement les emplois aidés) et les besoins en ressources et en compétences
- concevoir des actions génératrices de travail dans et en dehors des quartiers
- mettre en place des actions pour que les habitants puissent accéder à ces emplois (dans et en dehors de leur quartier d'habitation)

### **3/ Soutien aux associations**

La politique voulue par le Président de la République ne peut se mettre en place sans une contribution forte des associations.

En complément des actions de l'État et des collectivités territoriales, les habitants doivent pouvoir se fédérer sous la forme souple des associations.

Or, nous assistons aujourd'hui, pour des raisons de manque de compétences et de connaissances du mouvement associatif ou d'histoire des territoires et de place des institutions locales, à une absence importante de porteur de projets associatifs ayant une action majoritairement en faveur des quartiers prioritaires. Le soutien des acteurs de terrain est un fondement nécessaire à la mise en place de la politique gouvernementale.

Il est donc nécessaire d'aider à la création de structures associatives et de renforcer celles qui existent et font œuvre utile.

L'objectif de 35 % de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) sur l'ensemble de la programmation spécifique pour 2022 va dans ce sens en pérennisant le financement d'associations sortant des projets structurants et sur un temps plus long.

#### Actions possibles à mettre en œuvre :

déploiement de nouveaux postes FONJEP, formation des adultes-relais, développement des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), financement du fonctionnement associatif sur des projets structurants

### **4/ renforcement de la participation des habitants**

Depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, il est réaffirmé que la politique de la ville doit se faire pour et par les habitants. Au vu de la législation en vigueur, ils jouent un rôle fondamental dans le développement de leurs quartiers, notamment par leur contribution à la définition des projets. Ils doivent toujours être associés à l'élaboration des protocoles d'engagement renforcé et réciproque.

Cependant, il reste nécessaire de les accompagner vers plus de capacité d'action et d'autonomie. C'est d'ailleurs le rôle des structures de proximité comme les centres sociaux ou des délégués du Préfet à la politique de la ville.

Il semble donc fondamental de renforcer les moyens alloués dans cet objectif.

Enfin, les conseils citoyens sont aussi contributeurs dans la recherche de solutions aux problématiques d'insécurité. Ils ont vocation à être interlocuteurs aussi dans ce domaine des autorités et des forces de l'ordre.

Actions possibles à mettre en œuvre :

hausse du financement du fonctionnement des conseils citoyens, accompagnement de l'autonomisation des conseils citoyens, mise en place de formations spécifiques départementales et régionales, organisation de rencontres départementales, renforcement du lien police-population

**5/ entretenir l'investissement réalisé au sein des quartiers prioritaires**

Depuis la fin des années 70, le développement des quartiers prioritaires en France s'est mis en place en accentuant progressivement les questions d'organisation et d'aménagement urbain. L'aménagement urbain demeure fondamental pour améliorer l'image des quartiers, leur connexion aux autres lieux de vie d'une agglomération ou d'une ville, pour développer les activités économiques et de service en faveur de l'ensemble des habitants. Mais, pour être pleinement efficaces, ces investissements doivent être consentis en complément des actions sociales.

Or, les acteurs de terrain notent que certains investissements réalisés récemment ne reçoivent pas le suivi nécessaire pour maintenir durablement le bénéfice des améliorations réalisées.

Il s'avère donc nécessaire de prioriser une veille active et collective pour capter les changements d'ambiance dans les quartiers et pouvoir, rapidement remédier aux difficultés.

Actions possibles à mettre en œuvre :

- maintien de l'entretien des espaces publics (jardins partagés, lutte contre les dépôts sauvages de déchets) ;
- mise en œuvre du NPNRU dans les quartiers éligibles ;
- mise en place d'une stratégie intercommunale d'attribution des logements sociaux ;
- actions de veille sur la décence des logements ;
- utilisation par les bailleurs de l'abattement de taxe foncière pour les propriétés bâties (TFPB) pour des actions d'amélioration du cadre de vie.

Je vous remercie par avance de votre engagement à l'endroit des habitants et du développement des quartiers prioritaires de Saône-et-Loire. Pour ce faire, soyez assurés de l'appui des services de l'État.

Veillez agréer, Madame et Messieurs les Présidents d'EPCI, Madame et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,



Jérôme GUTTON

En annexe :

*annexe 1 : organisation schématique de la construction des protocoles*

*annexe 2 : orientations prioritaires des services de l'État*

## **LISTES DES DESTINATAIRES**

Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

Monsieur le Président du Grand Chalon

Monsieur le Président de Mâconnais Beaujolais Agglomération

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau

Madame le Maire de Montceau-les-Mines

Monsieur le Maire de la commune d'Autun

Monsieur le Maire de la commune de Chalon-sur-Saône

Monsieur le Maire de la commune du Creusot

Monsieur le Maire de la commune de Mâcon

Monsieur le Maire de la commune de Torcy

## annexe 1 : organisation schématique de la construction des protocoles

Démarche d'évaluation à mi-parcours  
des contrats de ville



Évaluation par les services de l'État  
(crédits de droit commun et BOP 147) et analyse  
qualitative (note du Préfet du 13 mars 2019)

Évaluation pour chaque contrat de ville  
(crédits de droit commun) et analyse qualitative



Définition par les services de l'Etat des orientations  
prioritaires départementales à renforcer  
(rencontre interministérielle du 27 juin 2019)

Par thématiques opérationnelles, définitions des axes  
de travail à renforcer au sein de chaque contrat de ville  
(conseils citoyens, groupes de travail, comités techniques)



Par contrat de ville, déclinaison locale d'un protocole d'engagement renforcé et réciproque 2020/2022



Par contrat de ville, programmation des appels à projets 2020 (BOP 147/crédits spécifiques politique de la ville)  
- priorisation budgétaire en fonction des engagements renforcés territoriaux (crédits ciblés par objectifs)  
dont à minima 20 % pour le pilier emploi et développement économique  
- développement des Contrats Pluriannuels d'Objectifs (CPO) : objectif 2022 = 35 % de la programmation

## ANNEXE 2 : orientations prioritaires des services de l'État

### • Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)

Conformément aux instructions ministérielles, la police nationale met en œuvre la **politique publique de sécurité du quotidien** :

- lutte contre la délinquance et prévention des atteintes aux personnes et aux biens (cambriolages particulièrement)
- présence renforcée sur la voie publique
- partenariat et complémentarité avec les acteurs locaux de la sécurité et l'association étroite des polices municipales
- amélioration du lien entre la police et la population (présentation des services de la police et actions de prévention (actes de délinquance, usages abusifs des réseaux sociaux et d'internet, consommation de drogues ou la sécurité routière)
- lutte contre le trafic de stupéfiants

### ORIENTATIONS PRIORITAIRES

- mise en œuvre de la politique publique de sécurité du quotidien (PSQ)
- renforcer les actions régulières (à moyens constants)
- maintenir le travail partenarial au sein notamment des comités locaux/intercommunaux de prévention de la délinquance et du groupement local de traitement de la délinquance

**ZOOM SUR** : les groupes de partenariat opérationnel (GPO) structure légère et temporaire de coordination et de coopération regroupant un policier référent et les acteurs locaux autour d'une problématique locale dans tout ou partie d'un quartier : squat en pied d'immeuble, zone de trafic, nuisances sonores, etc.

### • Direction départementale des territoires (DDT)

En direction des quartiers prioritaires, les services de la DDT mènent leur action dans trois directions :

- la rénovation urbaine via l'Agence Nationale de Rénovation urbaine et l'Agence nationale de l'habitat ;
- la gestion urbaine de proximité ;
- l'amélioration de la mixité sociale.

Les EPCI et les communes porteuses des contrats de ville éprouvent quelques difficultés à finaliser les éléments indispensables à la mise en place de leur programme de rénovation urbaine. Pourtant, la rénovation urbaine est un préalable indispensable à la rénovation des quartiers prioritaires dans leur ensemble. Durant la première phase de l'ANRU, les acteurs de terrain ont pu constater de nettes améliorations dans la vie au quotidien des habitants de ces quartiers : mise en place de zones de verdure urbaine, de jardins partagés, réorganisation et aménagement de l'espace, meilleure circulation urbaine et continuité avec les centres-ville, meilleure image des quartiers, etc.

Dans cette continuité, un axe majeur est le maintien de l'entretien des espaces réaménagés. Les services de la DDT sont très attentifs à la pérennisation des investissements réalisés. C'est également une question de gestion efficiente des deniers publics et du maintien de la veille collective sur la situation des habitants et de leurs quartiers. Malheureusement, nous assistons dans quelques quartiers au redémarrage de la dégradation de certains espaces et zones récemment réaménagés.

Il est également nécessaire de maintenir une concertation territoriale sur les flux de population qui entrent et sortent des logements dans les quartiers prioritaires. Cette problématique de peuplement est centrale pour ne pas rajouter de la misère sociale sur des situations collectives déjà tendues. Tel est un des enjeux de la mise en place, dans chaque EPCI, des conventions intercommunales d'attribution. L'ambition est ainsi, au niveau de chaque agglomération, de proposer une répartition soutenable et cohérente entre toutes les communes d'accueil des habitants les plus en difficultés du département.

## **ORIENTATIONS PRIORITAIRES**

- conduire à leur terme les projets de rénovation urbaine dans le cadre de la deuxième programmation de l'ANRU (Quartiers la Chanaye/résidence à Mâcon et Hartfleur au Creusot) ;
- mettre en œuvre au sein de chaque contrat de ville, les conventions intercommunales d'attribution des logements sociaux ;
- veiller à pérenniser les investissements réalisées durant la première programmation de l'ANRU (Quartiers de Saint Pantaléon à Autun, le Tennis au Creusot et Marbé à Autun).

### ● Agence régionale de Santé (ARS)

Afin de prendre en compte l'environnement global des habitants des quartiers politique de la ville, l'ARS suivra **l'évolution de la présence de médecins au sein ou à proximité des quartiers.**

Par ailleurs, en cohérence avec le Pacte de Dijon, l'ARS, en partenariat avec la Préfecture, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les conseils départemental et régional a signé ou est en cours de signature d'un contrat local de santé avec 6 territoires de proximité de la Saône et Loire :

- \* la communauté de communes Grand Autunois Morvan,
- \* La communauté d'agglomération du Grand Chalons,
- \* le PETR Charolais Brionnais,
- \* le PETR Maconnais Sud Bourgogne (signature prévue en juillet),
- \* le pays de la Bresse Bourguignonne (signature prévue en juillet),
- \* La communauté de communes Le Creusot Montceau (rédaction du CLS en cours).

Chacun de ses contrats porte une attention particulière au public précaire et en particulier aux habitants des quartiers politique de la ville, en cohérence avec les objectifs du Parcours précarité défini au Projet Régional de santé.

Chaque contrat prévoit également le **développement d'actions de prévention et promotion de la santé** répondant aux besoins identifiés dans le cadre du diagnostic territorial et un volet majeur d'amélioration d'accès aux soins, en particulier par des actions de promotion et d'attractivité du

territoire auprès des professionnels de santé et par le développement des lieux d'exercice coordonné.

Il est à noter que la Saône et Loire est un territoire considéré comme bien maillé en Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) avec :

\* 28 MSP en fonctionnement dont une est située en quartier politique de la ville Rives du Plessis à Montceau les Mines

\* et 5 structures dont le projet de santé a été validé par le directeur général de l'ARS dont une située en quartier politique de la ville Saint Pantaléon à Autun (livraison prévue au deuxième semestre 2019)

Enfin, afin d'être au plus près des bassins de vie et de leurs besoins et dans une logique de coopération avec les élus et les territoires, l'ARS co-finance un **poste d'animateur santé pour chacun de ces territoires de contractualisation**, en charge de la mise en œuvre et du suivi du contrat local de santé et en particulier en charge de l'accompagnement des professionnels de santé dans leur éventuelle installation.

D'autre part, le Département a mis en place un réseau de centres de santé, avec antennes à Chalon-sur-Saône, Digoin, Autun, Mâcon et Montceau-les-Mines. Il emploie des médecins généralistes et contribue à renforcer la démographie médicale de Saône-et-Loire.

## **ORIENTATIONS PRIORITAIRES**

- suivre l'évolution de la présence de médecins au sein ou à proximité des quartiers
- développer des actions de prévention et promotion de la santé
- co-financer un poste d'animateur santé pour chacun des territoires de contractualisation

### ● Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)

L'éducation est autant un facteur d'intégration sociale, culturelle et citoyen, qu'un espace dynamique de formation par l'acquisition de compétences. Dans les quartiers prioritaires, cet axe de travail est d'autant plus indispensable. Depuis quelques années, les orientations gouvernementales se sont développées vers le renforcement des actions de préventions maternelles et primaires. L'enjeu central est de mettre en place des outils de remédiation scolaire et éducative dès que la connaissance des premiers difficultés d'apprentissage.

Un autre axe de travail fondamental est l'ouverture de l'école aux parents, au travail d'une meilleure maîtrise de la langue française et de la connaissance du système scolaire.

Enfin, une problématique majeure est toujours prégnante dans les quartiers, c'est la question de la jeunesse. Les contrats de ville 2015/2020 avaient ciblés comme âge prioritaire les 16/25 ans. Il semble que cet âge prioritaire est aujourd'hui reculé à 11/16 ans, l'âge de l'adolescence et des années collèges. Il semble aussi que les réponses apportées en termes de loisirs périscolaires notamment (les temps entre la fin de l'école et les repas familiaux) ne conviennent plus aux besoins des jeunes. Il semble avoir besoin d'un cadre souple et structurant comme les accueils jeunes pour qu'ils puissent être accompagnés dès leur arrivée au sein de leur quartier. Les acteurs de terrain

constatent que les garçons sont souvent présents dans les actes d'entrée dans la délinquance (squat, intimidation, petites mains des trafics, nuisance sonore, etc.) et que les filles peuvent devenir quasiment invisibles.

Même si notre territoire n'est pas éligible à la mise en place de cité scolaire (autour d'établissements en REP+), nous pensons que, dans certain territoire, l'expérimentation du cadre de fonctionnement de la Cité éducative serait nécessaire.

## ORIENTATIONS PRIORITAIRES

- renforcer les moyens alloués aux écoles maternelles
- développer les écoles inclusives (enfants porteurs de handicaps)
- notamment avec les services de la Caisse d'Allocations familiales, intégrer les parents les plus éloignés de l'école pour augmenter les chances de réussite de leurs enfants
- accompagner les collégiens notamment dans l'accès à l'apprentissage

### ZOOM SUR : Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE)

en partenariat entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale. Cette opération vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant par l'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire) ; la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française ; la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents

### ZOOM SUR : Les Cités éducatives

visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, des collectivités, associations, habitants. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

### • Direction départementale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

Entre 2017 et 2018, l'évolution des demandeurs d'emploi de catégorie A (demandeur d'emploi sans aucune activité) en Saône-et-Loire est de - 2.2% alors que pour les habitants des quartiers prioritaires l'évolution est en augmentation de 3%.

Par exemple, si nous regardons plus spécifiquement les jeunes de moins de 25 ans, l'évolution pour la Saône-et-Loire est de - 2.1 % pour + 7.6% pour ceux habitant les quartiers prioritaires.

Cette évolution inquiétante montre clairement qu'un renforcement particulier doit être fait en direction des habitants des quartiers. Réduire l'écart entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers des agglomérations, c'est aussi gagner la bataille de l'emploi dans les quartiers ! Sans emploi stable, mobilisateur et intégrateur dans la société, il est plus difficile de concevoir un avenir constructif.

L'emploi, pour les personnes qui en sont les plus éloignées, doit être intégré dans parcours spécifique dès le collège pour mettre en lien l'apprentissage et l'emploi, le transfert des acquis scolaire vers un projet d'insertion sociale et professionnel.

## **ORIENTATIONS PRIORITAIRES**

- développer le paQte entreprise (en associant des entreprises inclusives)
- développer l'apprentissage des jeunes (notamment dans les administrations publiques)
- sécuriser les entreprises dans leur recrutement de personnes habitant dans des quartiers prioritaires

### **ZOOM SUR : le paQte**

Ce « pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » implique les entreprises à travers quatre axes : la jeunesse (découverte des métiers et accès aux stages de 3e), la formation (alternance et apprentissage), le recrutement (lutte contre les discriminations à l'embauche et dans le déroulé des carrières) et les achats responsables (inciter les grandes entreprises à acheter des services et prestations aux PME et TPE implantées dans les territoires fragiles)

### • Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

Les services de la DDCS partagent les enjeux décrits plus haut notamment en termes de peuplement, d'hébergement et de logement des quartiers ; de la priorité donnée par les actions éducatives avec l'apport de l'animation socioéducative et du sport.

## **ORIENTATIONS PRIORITAIRES**

- promouvoir la construction de T1/T2 : majoritairement les personnes quittant les lieux d'hébergement sont des personnes isolées. Il faut prévoir la construction de lieux adaptés pour leur installation en logement ;
- assurer une veille active concernant les regroupements communautaires au sein des quartiers tout en promouvant la liberté de circulation et d'installation ;
- prévenir les expulsions locatives :
  - sensibilisation des ménages aux droits et aux devoirs des locataires
  - prévention et prise en charge des problématiques de santé et notamment de la santé mentale des habitants
- promouvoir l'accès à la langue et à la compréhension du fonctionnement administratif français ;
- développer le service civique auprès des jeunes des quartiers prioritaires ;
- soutenir et valoriser la vie associative ;
- faire du sport un outil de cohésion sociale et d'acquisition de compétences (connaissance de soi, de l'autre et d'un cadre réglementaire permettant le jeu collectif)
  - constat d'une déperdition de la pratique sportive au collège : adolescent(e) très sensible au décrochement, entrée dans la délinquance et dans la consommation abusive, etc. (notamment les garçons)
  - animation en direction du public féminin (tout âge)
  - améliorer la santé par le sport (prévention addiction, obésité, isolement, etc.)

### **ZOOM SUR : le service civique**

Le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Indemnisé 580 euros par mois, il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité... En France ou à l'étranger et dans 9 domaines d'action : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire

De plus, de nombreux acteurs de terrain dressent un constat (déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, délégués du Préfet, pôle emploi, Mission Locale, centres sociaux, éducation nationale, etc.) de l'absence accrue des filles et des femmes dans les espaces publics de certains quartiers prioritaires, notamment les plus excentrées des centres-villes. Elles sont devenues invisibles. Cette problématique nouvelle et prégnante par endroit pose de nombreuses questions en termes d'utilisation partagée de l'espace public, d'égalité entre les sexes mais aussi de l'accès aux droits (emploi et éducation surtout). Cette question sociale pose aussi celle de la laïcité républicaine.

### **ORIENTATIONS PRIORITAIRES**

- qualifier la place des filles/femmes dans les quartiers par un diagnostic départemental
- promouvoir l'égalité femmes/hommes
- maintenir et renforcer les aides aux femmes, notamment celles qui subissent des humiliations et des violences quotidiennes

### **ZOOM SUR : le réseau Violences Intra-familiales**

Le rôle du réseau est de mettre en relation les intervenants institutionnels et associatifs, afin de prendre en charge les situations de détresse en cas de violences intrafamiliales, de réagir aux situations d'urgence et de permettre un travail de prévention et d'information. Il regroupe une cinquantaine d'acteurs pluridisciplinaires (délégation aux droits des femmes, élus, police, gendarmerie et justice, éducation nationale, travailleurs sociaux, ...)

Enfin, la DDCS assure également le pilotage, l'animation et la coordination de la Politique de la ville au niveau départemental. Ces missions sont assurées par le service Politique de la ville.

Ce dernier incite à un travail important d'évaluation de cette politique publique pour identifier où les moyens alloués ont été les plus pertinents et bénéfiques. Cette démarche permettra également de réorienter les actions. C'est d'ailleurs un des enjeux de la mise en place des Protocoles d'engagement renforcé et réciproque. Analyser la performance est aussi un gage de crédibilité et d'engagement en direction des habitants des quartiers les plus en difficulté.

### **ORIENTATIONS PRIORITAIRES**

- faire vivre les équipes interministérielles départementales
  - animation du réseau adultes relais

- création de formations pour les 13 conseils citoyens
  - participation au déploiement de la plateforme d'accès aux stages de 3e, en lien avec DSDEN et Conseil Départemental
  - diagnostic départemental sur la place des filles/femmes dans les quartiers prioritaires en lien avec la DDFE
- « faire des habitants pour qui cette politique publique est conduite les acteurs de ce changement », Réponse du Premier Ministre, *rapport annuel 2016 de la Cour des comptes : « la politique de la ville : un cadre rénové, des priorités à préciser »*
- Analyser la performance départementale de la politique de la ville
- fiabiliser les données départementales (mesures collectives des crédits de droit commun (Etat et collectivité) et leur évolution, mesure de l'écart entre le développement des quartiers prioritaires et les autres quartiers des intercommunalités, etc.)
  - répartir les crédits spécifiques en cohérence avec les écarts de développement constatés.

## « Objectifs poursuivis par la Région Bourgogne Franche-Comté »

La Région a défini sa stratégie d'intervention en matière de Cohésion Sociale et Urbaine. Elle est articulée autour de 3 grands axes découlant des orientations politiques stratégiques (stratégie de mandat, schémas structurants, etc.) ou correspondant aux compétences fortes de la Région (formation, développement économique, aménagement du territoire...).

### **1. Favoriser la qualité et l'efficacité énergétique des logements sociaux et des équipements publics**

Pour ce faire, la région intervient en investissement, via la rénovation urbaine ainsi que par des crédits spécifiques dédiés à l'efficacité énergétique (dispositif Effilogis – hors convention). Des critères de performance énergétique sont systématiquement appliqués aux opérations. Ces interventions sont prolongées par l'accompagnement d'actions favorisant le changement des comportements des habitants en termes de consommation d'énergie et de gestion des déchets.

### **2. Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie**

Afin de favoriser l'attractivité des quartiers, la Région souhaite améliorer le cadre de vie des quartiers d'habitat social et favoriser le lien social. Pour cela, la Région souhaite promouvoir les axes suivants :

- favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitants,
- contribuer à la création, au maintien ou au développement du lien social, par exemple via des actions d'appropriation de l'espace public notamment en lien avec les travaux réalisés,
- contribuer au maintien, au développement ou à l'introduction de la nature en ville,
- favoriser l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière.

### **2. Soutenir le développement économique, favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi.**

Compte tenu du moindre niveau de qualification et du taux de chômage plus élevé dans les quartiers Politiques de la Ville, la Région souhaite accompagner des actions innovantes favorisant l'accès à l'orientation, à l'information, à la formation et à l'emploi. Les actions en faveur du développement économique dans les quartiers pourront être accompagnées, y compris en investissement (restructuration de petits centres commerciaux de proximité, implantation de locaux d'activité économique). D'une façon transversale, seront encouragées les actions nouvelles et innovantes. Certains publics seront privilégiés : jeunes, femmes et familles monoparentales.

## « Objectifs poursuivis par la Caisse d'allocations familiales »

"La Caisse d'allocations familiales (Caf) soutient sur ses fonds locaux les projets présentés pour développer des offres de service dans le cadre de la politique de la ville qui ont pour objectifs :

- D'aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle, notamment sur la garde des enfants de moins de 11 ans : il est constaté qu'après l'âge de 3 ans, les modes d'accueil sont insuffisants et peu adaptés aux situations sociales ou professionnelles particulières (horaires atypiques, accueils d'urgence, ...)
- Les loisirs familiaux favorisant l'accès à la culture, au sport et à l'environnement : la pratique de loisirs en famille n'est pas égale pour tous et des mesures d'accompagnement sont nécessaires pour certains publics.
- Le développement des offres d'accueil et d'activités innovantes favorisant l'insertion des jeunes dans la vie sociale. Dès le collège les enfants ne fréquentent plus les structures traditionnelles, pourtant c'est à ce moment-là que des risques de dérives existent.
- Favoriser l'accès aux droits, à l'inclusion numérique et le lien social.

L'aide est attribuée sous forme de subvention via une enveloppe dédiée.

La Caf est un partenaire de la politique de la ville également au travers des fonds nationaux et locaux via de nombreux dispositifs d'aide à l'investissement et au fonctionnement sur différents champs : la parentalité, le développement ou l'amélioration des offres de service d'accueil du jeune enfant, le lien social, le logement, l'accès aux droits, le temps libre des enfants et des jeunes.

Les équipes Caf sont mobilisées sur le terrain et notamment dans les instances de la politique de la ville afin de concourir dans un souci de cohésion inter partenariale au service des familles.

La Caf portera une attention particulière sur trois axes forts : le handicap, la citoyenneté, la laïcité et les valeurs républicaines."

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



saône-et-loire  
LE DÉPARTEMENT



Le Creusot  
*en Bourgogne*



CREUSOT  
MONTCEAU  
COMMUNAUTÉ  
URBAINE



montceau  
les-mines



pôle emploi



TORCY  
SAÔNE-ET-LOIRE



ALLOCATIONS  
FAMILIALES  
Caf  
de  
Saône-et-Loire

## Contrat de ville Creusot Montceau

## Rapport politique de la ville 2018



|  |           |
|--|-----------|
| <b>Introduction.....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>1. Analyse transversale .....</b>   | <b>4</b>  |
| 1.1. Inscription dans le projet de territoire.....   | 4         |
| 1.2. Approche intégrée du contrat de ville .....   | 4         |
| 1.2.1. L'inscription du projet de renouvellement urbain dans le contrat de ville.....                              | 4         |
| 1.2.2. Le cas particulier du quartier d'intérêt régional de Harfleur.....  | 5         |
| 1.3. Gouvernance .....   | 10        |
| 1.3.1. Modalités d'articulation entre l'EPCI et les communes .....   | 10        |
| 1.4. Bilan 2018 des conseils citoyens .....  | 12        |
| 1.4.1. Torcy .....   | 12        |
| 1.5. Ingénierie .....  | 14        |
| 1.5.1. Pilotage intercommunal.....   | 14        |
| 1.5.2. Pilotage communal .....   | 14        |
| 1.6. Outils de suivi de la mise en œuvre.....  | 16        |
| <b>2. Programmation financière pluriannuelle 2017-2019 .....</b>   | <b>16</b> |
| 2.1. Les actions programmées par piliers.....  | 17        |
| 2.2. Leurs financements.....   | 19        |
| 2.3. Les porteurs d'actions .....  | 21        |
| 2.4. Publics accueillis.....   | 22        |
| 2.4.1. Publics par tranches d'âge .....  | 22        |
| 2.4.2. Publics issus des quartiers prioritaires .....  | 24        |
| 2.5. Bilan 2017-2018 des objectifs opérationnels par piliers .....   | 25        |
| <b>3. Approche des politiques de droit commun des collectivités .....</b>  | <b>26</b> |
| 3.1. L'ingénierie du contrat de ville.....   | 26        |
| 3.2. Les compétences communautaires .....  | 27        |
| 3.2.1. L'insertion .....   | 27        |
| 3.2.2. La gestion urbaine de proximité .....   | 29        |
| 3.2.3. La mobilité.....  | 29        |
| 3.3. Les compétences communales.....   | 30        |
| 3.3.1. La démultiplication des projets autour du vivre-ensemble grâce aux centres sociaux<br>31                    | 31        |
| 3.3.2. Prévention précoce en matière d'orientation scolaire .....  | 31        |
| 3.3.3. Poursuite de la lutte contre la délinquance sur les quartiers.....  | 32        |
| 3.4. Bilan : l'exemple des conventions d'abattement de TFPB .....  | 32        |
| 3.4.1. Rappel des objectifs et des conventions.....  | 32        |
| 3.4.1. Synthèse des bilans.....  | 34        |
| <b>Conclusion .....</b>  | <b>35</b> |
| <b>Annexe 1 : actions soutenues par la dotation de solidarité urbaine de la ville du Creusot<br/>.....</b>         | <b>36</b> |
| <b>Annexe 2 : rapport lié à la dotation de solidarité urbaine (DSU), perçue par la ville de<br/>Montceau .....</b> | <b>37</b> |

## Introduction

En application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 généralise pour les collectivités ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant conclu un contrat de ville, la réalisation d'un rapport annuel sur la situation en matière de politique de la ville.

Le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 précise que ce rapport doit être présenté aux conseils citoyens des quartiers prioritaires et soumis aux assemblées délibérantes des communes concernées.

Pour mémoire, le contrat de ville de la CUCM a été signé le 23 octobre 2015.

Il concerne cinq quartiers sur trois communes, aux caractéristiques urbaines, économiques et sociales très diverses. Il est le seul contrat de ville intercommunal en Saône-et-Loire. Cette organisation rendue possible grâce à l'antériorité de l'intercommunalité a positionné très tôt la communauté urbaine en tant que chef de file du contrat de ville.

Le présent rapport 2019 est le troisième réalisé depuis 2016. Il s'inscrit cette année dans le contexte particulier d'élaboration du protocole d'engagement renforcé et réciproque qui prolonge le contrat de ville jusqu'en 2022.

Pour cela, il propose une approche pluriannuelle des programmations 2017-2019 et présente pour la première fois, les résultats de l'exploitation des fiches de suivi des actions renseignées par les porteurs de projet.

Comme l'année dernière, il a été élaboré en étroite coordination avec les villes du Creusot, de Montceau et de Torcy, en suivant la trame proposée par le commissariat à l'égalité des territoires (CGET).

Deux parties principales sont développées :

- La première est récurrente. Elle présente les caractéristiques de mise en œuvre du contrat de ville : la gouvernance, la participation 2018 des conseils citoyens et la présentation de l'organisation technique.
- La deuxième partie fait le bilan de la programmation financière 2017-2019 et de la réalisation des actions par objectifs, sur la période 2017-2018. Une illustration de la mobilisation des crédits de droit commun des collectivités est également proposée.

Le rapport ne se veut pas exhaustif ; il se limite volontairement aux crédits spécifiques de la politique de la ville dont le suivi administratif et financier est organisé dans ce cadre.

Par ailleurs, il met en exergue les points clé de la loi de programmation pour la ville qui trouvent une déclinaison particulière dans le territoire, en ce qui concerne le renforcement du pilotage, l'inscription des quartiers dans le projet de territoire.

En annexe, figure le rapport lié à la dotation de solidarité urbaine (DSU), perçue par la ville de Montceau, que la loi a souhaité valoriser dans ce cadre. Pour la ville du Creusot, une annexe est dédiée aux actions soutenues par la dotation de solidarité urbaine.

## **1. Analyse transversale**

### **1.1. Inscription dans le projet de territoire**

Pour servir de socle aux programmes contractualisés, la communauté urbaine Creusot Montceau s'est dotée d'un projet de territoire 2015-2020, adopté par le conseil communautaire du 27 novembre 2014.

Prenant appui sur les priorités de mandat de l'exécutif communautaire et tenant compte des enjeux d'ouverture, d'attractivité et de solidarité entre les quartiers, le projet de territoire s'organise autour de trois axes de développement solidaire :

- Le développement économique, l'innovation et l'enseignement supérieur,
- Le renouvellement urbain résidentiel,
- La cohésion sociale et territoriale, qui précise notamment :
  - o La géographie prioritaire de la politique de la ville : les cinq quartiers prioritaires répartis au Creusot (le Tennis, Harfleur), Torcy (Résidence du Lac) et Montceau (Rives du Plessis, Bois du Verne)
  - o Les enjeux et orientations définies, par pilier et par territoire : économie et d'emploi, cadre de vie et rénovation urbaine, cohésion sociale et citoyenneté, axes transversaux (jeunesse, discrimination, valeurs de la république).

### **1.2. Approche intégrée du contrat de ville**

L'élaboration du contrat de ville, confiée au cabinet RCC, s'est appuyée sur une double approche thématique et spatiale pour définir les enjeux et objectifs du contrat de ville.

Cette méthodologie croisée a permis de privilégier une approche « intégrée » définie par la prise en compte simultanée des dimensions urbaine, économique et sociale des quartiers, en déclinant pour chacun d'entre eux, les thématiques et problématiques transversales.

En terme de concertation, tous les acteurs locaux, élus, services, partenaires institutionnels, bailleurs sociaux, associations, opérateurs etc., ont été associés tout au long de l'élaboration via des entretiens, ateliers de concertation, comités de pilotage, etc.

#### **1.2.1. L'inscription du projet de renouvellement urbain dans le contrat de ville**

Le grand projet de renouvellement urbain (GPRU) piloté par la communauté urbaine sur la période 2005-2015 était quasiment arrivé à son terme lors de l'élaboration du contrat de ville.

C'est sur la base du bilan du GPRU et des enjeux de finalisation des chantiers engagés (quartier Harfleur au Creusot, centralité de Torcy, entrée ouest des Rives du Plessis, Bois du Verne) que les orientations ont donc été définies.

Conformément à la méthodologie évoquée ci-dessus, l'achèvement du GPRU a été abordé dans ses différents volets (démolition des immeubles du quartier Harfleur, arrêt d'exploitation au

niveau des tours de Torcy, gestion de la vacance, proximité, peuplement, etc.) et par quartiers concernés.

### **1.2.2. Le cas particulier du quartier d'intérêt régional de Harfleur**

Le quartier Harfleur a été retenu au contrat de plan 2015-2020, parmi les quartiers d'intérêt régional bénéficiant d'un accompagnement de l'ANRU et de la région Bourgogne-Franche-Comté.

L'enjeu résidait dans la finalisation du GPRU, initié en 2005, avec une volonté forte d'inscrire le quartier dans la ville : finaliser la trame urbaine, intégrer des activités économiques, des services et des équipements d'échelle de ville afin de faire venir des populations extérieures au quartier et diversifier les usages.

#### ***1.2.2.1. Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain d'Harfleur***

Les grandes orientations du protocole ont été validées par le comité stratégique de mars 2016, réunissant la communauté urbaine, la ville du Creusot, l'OPAC ainsi que les représentants de l'Etat, de la région Bourgogne Franche Comté et de la Caisse des Dépôts. Elles consistaient en :

- La démolition des logements du quartier Harfleur,
- La reconstruction d'une cinquantaine de logements, en locatifs et en accession à la propriété,
- La constitution d'un pôle de services, autour de Pôle emploi et d'AgIRE, grâce à la réhabilitation des bâtiments « Bernard Loiseau » et du foyer de jeunes travailleurs (FJT) du Creusot.
- L'amélioration de la fonctionnalité et de l'économie des bâtiments, en particulier sur le volet énergétique.

Les principes du projet ont été déclinés de la façon suivante :

#### **▪ Approche des enjeux urbains :**

- Recomposition de la trame urbaine,
- Reconstitution d'une offre de logements qui accueille sur le site des catégories sociales plus diversifiées,
- Refonte du système de transport urbain avec la réorganisation d'une ligne forte desservant le quartier, mise en place à l'été 2016.

#### **▪ Approche des enjeux de développement économique :**

- Renforcement du pôle emploi, incarné par la présence de Pôle emploi, d'AgIRE et des associations d'insertion, accueil de plateformes économiques, le long du boulevard de Montvaltin,
- Développement des services aux entreprises au travers de l'implantation du restaurant inter-entreprises.

#### **▪ Approche des enjeux de cohésion sociale :**

- Intégration de la maison de la parentalité dans le quartier (RAM, médiation scolaire, petites enfance, etc.) : le fonctionnement de la maison de la parentalité montre que de

plus en plus d'habitants d'Harfleur et du Tennis participent aux actions mises en place sur la médiation scolaire, familiale et l'espace écoute.

- Poursuite de la stratégie visant à intégrer un équipement de dimension ville (la réhabilitation de l'école d'Harfleur en tant que lieu jeune, en articulation avec la maison des parents),
- Prise en compte de l'accompagnement des relogements pour la dernière tranche de logements à démolir.

Fin septembre 2016, le comité technique s'est réuni pour finaliser le projet de protocole de préfiguration. L'OPAC a identifié des besoins de compléments ainsi que l'Etat pour enrichir et renforcer les composantes, emploi, logement, social, déjà présentes. La signature du protocole est intervenue le 19 juillet 2017, suite à une longue période de formalisation et de réserve électorale.

#### **1.2.2.1. Mise en œuvre du protocole de préfiguration d'Harfleur**

Plusieurs études sous différentes maîtrises d'ouvrage ont été prévues au protocole de préfiguration.

##### **▪ Etude urbaine du quartier Harfleur, pilotée par la CUCM**

Pour rappel, l'étude confiée au groupement formé par l'Agence ZCCS (ex UP) et TETRA, a été lancée fin 2017. Un diagnostic en marchant s'est déroulé avec des techniciens de la CUCM, de la ville du Creusot, les conseillers citoyens et l'OPAC de Saône-et-Loire, le 31 janvier 2018. Au cours de ce diagnostic, les conseillers citoyens ont fait part de leur souhait de voir la création d'un lieu de rassemblement dans le quartier telle qu'une aire de jeux dédiée aux enfants et qui serait également intergénérationnelle.

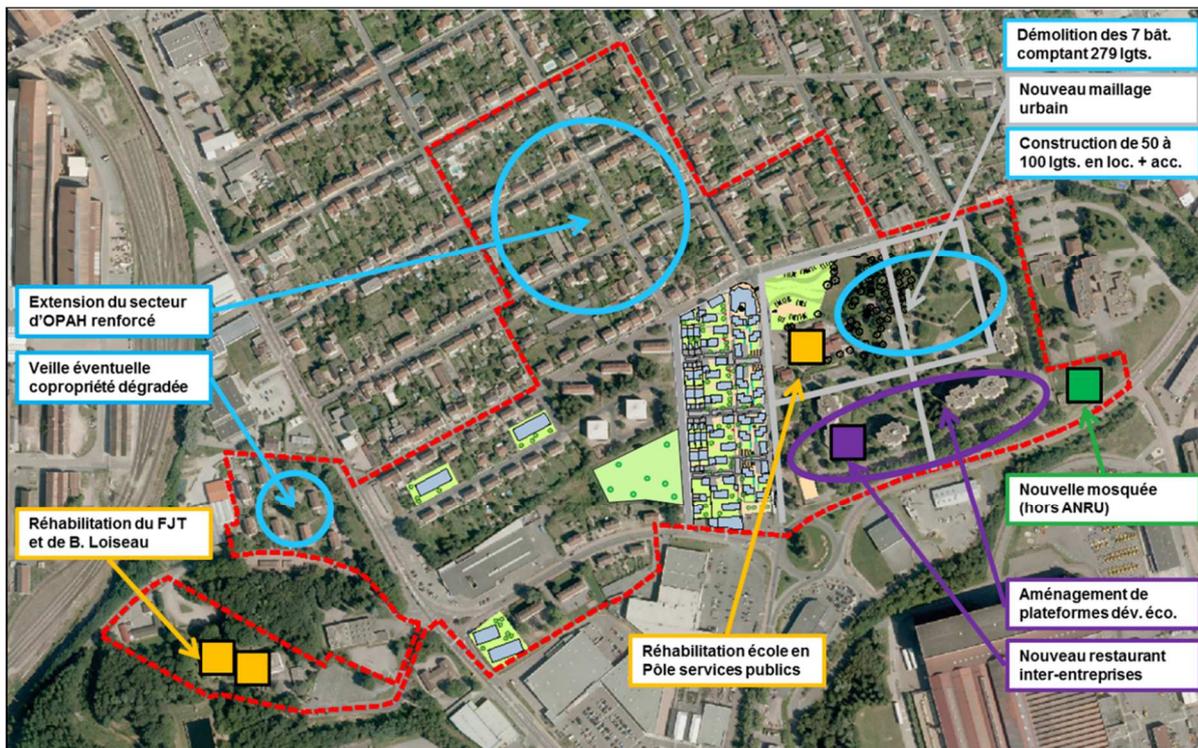
Suite à ce diagnostic en marchant, un atelier s'est tenu le 6 juin 2018 pour permettre aux membres du comité technique de l'étude urbaine (CUCM, ville du Creusot, conseiller citoyens, représentants de l'Etat, Région Bourgogne Franche Comté), d'émettre un avis sur les scénarii d'aménagement proposé par l'Agence ZCCS et TETRA et choisir leur préférence parmi quatre hypothèses.

L'hypothèse retenue par les membres du comité technique propose de mettre le foyer de jeunes travailleurs (FJT) au centre du quartier, reconstruit à la place de l'ancienne école. Il permet une redynamisation du quartier en tant qu'élément central et voisin de la Maison des parents. Cette proximité est une plus-value pour l'accueil de familles monoparentales par le FJT.

Parmi les propositions, il est aussi envisagé la réhabilitation des immeubles des Genêts (32 logements), la démolition, à terme, des immeubles Lapérouse vieillissants, la création de logements intermédiaires puis le développement d'un front économique le long de l'avenue de Montvaltin.

Un premier rendu de l'étude urbaine, avec les remarques des conseillers citoyens a été présenté lors du comité de pilotage du contrat de ville le 27 mars 2018.

Le 21 septembre 2019, une réunion technique entre les prestataires et la CUCM a permis de confirmer l'hypothèse présentée, ci-dessus.



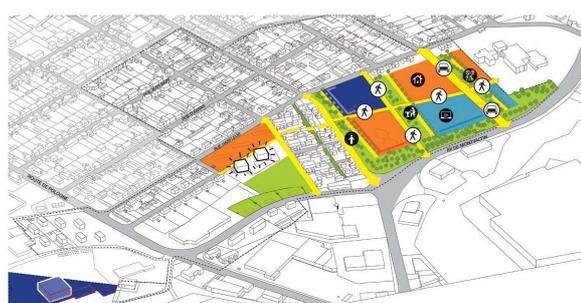
> Hypothèse 1



> Hypothèse 2



> Hypothèse 3



> Hypothèse 4

▪ **Diagnostic sur les copropriétés fragiles ou en difficulté d'Harfleur**

La commission des marchés publics à procédure adaptée de la Communauté urbaine s'est réunie pour retenir la SAS Urbanis, le 12 octobre 2018. La prestation porte sur le diagnostic qui doit permettre de déceler dans le périmètre du QPV d'éventuelles copropriétés en difficulté et de trouver des solutions adaptées pour aider les copropriétaires dans des démarches de travaux.

Le 29 novembre 2018, un comité technique s'est réuni à l'occasion du lancement du diagnostic, sous maîtrise d'ouvrage communautaire. Il a permis la présentation méthodologique de l'étude, de définir son calendrier ainsi que le contexte et les attentes de la mission.

- **Etude de faisabilité du restaurant inter-entreprises**

Pour rappel, l'association du Restaurant inter-entreprises (RIE) Le Chanzy porte, avec l'appui de la communauté urbaine, l'étude de faisabilité d'un nouveau RIE. Après une réunion le 18 janvier 2018 au cours de laquelle un point a été fait avec le prestataire pour les différentes étapes de l'étude restant à mener, l'association du RIE Le Chanzy n'a pas souhaité poursuivre l'étude.

- **Etudes de faisabilité de la réhabilitation ou reconstruction de l'espace tertiaire Bernard Loiseau rue de Chanzy et du foyer de jeunes travailleurs**

Sous maîtrise d'ouvrage de l'OPAC de Saône-et-Loire, deux études sont menées pour déterminer la faisabilité d'un projet de réhabilitation ou d'une reconstruction de l'espace Bernard Loiseau et du FJT.

|   |  |                |         |                |                | Communauté urbaine Creusot-Montceau |                    | ANRU       |                    | Caisse des Dépôts |                    | OPAC Saône et Loire |                    | Association inter-entreprises |                    | Conseil régional Bourgogne - Franche-Comté |                    | Anah      |                    |
|---|--|----------------|---------|----------------|----------------|-------------------------------------|--------------------|------------|--------------------|-------------------|--------------------|---------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|--|--------------------|-----------|--------------------|
|   | Maîtrise d'ouvrage                       | Date démarrage | Durée   | Coût HT        | Coût TTC       | Taux                                | Montant subvention | Taux       | Montant subvention | Taux              | Montant subvention | Taux                | Montant subvention | Taux                          | Montant subvention | Taux                                       | Montant subvention | Taux      | Montant subvention |
| Conduite de projet - Assistance au chef de projet | Communauté urbaine Creusot-Montceau      | février 2017   | 12 mois | 17 000         | 20 400         | 56%                                 | 9 500              | 44%        | 7 500              |                   |                    |                     |                    |                               |                    |  |                    |           |                    |
| Etude urbaine                                     | Communauté urbaine Creusot-Montceau      | avril 2017     | 6 mois  | 60 000         | 72 000         | 50%                                 | 30 000             |            |                    | 17%               | 10 000             |                     |                    |                               |                    | 33%  | 20 000             |           |                    |
| Diagnostic copropriétés                           | Communauté urbaine Creusot-Montceau      | juin 2017      | 3 mois  | 15 000         | 18 000         | 50%                                 | 7 500              |            |                    | 25%               | 3 750              |                     |                    |                               |                    |  |                    | 25%       | 3 750              |
| Etude de définition FJT                           | OPAC Saône et Loire                      | février 2017   | 3 mois  | 20 000         | 24 000         |                                     |                    | 50%        | 10 000             |                   |                    | 50%                 | 10 000             |                               |                    |  |                    |           |                    |
| Etude de définition bâtiment tertiaire            | OPAC Saône et Loire                      | avril 2017     | 6 mois  | 20 000         | 24 000         |                                     |                    | 50%        | 10 000             |                   |                    | 50%                 | 10 000             |                               |                    |  |                    |           |                    |
| Diagnostic démolitions                            | OPAC Saône et Loire                      | juillet 2017   | 6 mois  | 35 000         | 42 000         |                                     |                    | 50%        | 17 500             |                   |                    | 50%                 | 17 500             |                               |                    |  |                    |           |                    |
| Etude de faisabilité                              | Association restaurant inter-entreprises | juin 2017      | 6 mois  | 50 000         | 60 000         |                                     |                    |            |                    | 50%               | 25 000             |                     |                    | 50%                           | 25 000             |  |                    |           |                    |
| <b>Total</b>                                      |  |                |         | <b>217 000</b> | <b>260 400</b> | <b>22%</b>                          | <b>47 000</b>      | <b>21%</b> | <b>45 000</b>      | <b>18%</b>        | <b>38 750</b>      | <b>17%</b>          | <b>37 500</b>      | <b>12%</b>                    | <b>25 000</b>      | <b>9%</b>                                  | <b>20 000</b>      | <b>2%</b> | <b>3 750</b>       |

### **1.3. Gouvernance**

Le contrat de ville Creusot Montceau est le seul en Saône-et-Loire à être déployé sur cinq quartiers et trois communes.

Cette configuration implique une articulation forte entre l'EPCI et les communes rendue possible par l'antériorité de l'intercommunalité qui se traduit dans la gouvernance du contrat de ville.

**Au niveau intercommunal**, les instances du contrat de ville sont composées de :

- Un **comité de pilotage**, co-piloté par le sous-préfet d'Autun et Sébastien Gane, conseiller délégué CUCM en charge de la politique de la ville, en association avec les maires des villes et les signataires du contrat de ville. Il réunit une quarantaine de membres.
- Un **comité technique**, coordonné par le délégué du préfet et l'équipe technique de la CUCM, en association avec les référents politique de la ville des communes et les financeurs de l'appel à projet.
- Des **groupes thématiques** sont également mis en place, en particulier : l'habitat et la rénovation urbaine, l'économie et l'emploi, l'observation-évaluation.

**Au niveau communal**, les villes animent les instances et les dispositifs relevant de leurs compétences, éducation, prévention, santé etc., tels que les comités intercommunaux de prévention de la délinquance (CISPD), présents au Creusot et à Montceau, les ateliers santé ville (Montceau), les dispositifs de réussite éducatif (Torcy, Montceau, Le Creusot depuis 2018), etc. Elles ont également en charge la création et l'animation des conseils citoyens, dans chacun des quartiers politique de la ville. L'association du niveau communautaire à ces instances reste à l'initiative des communes.

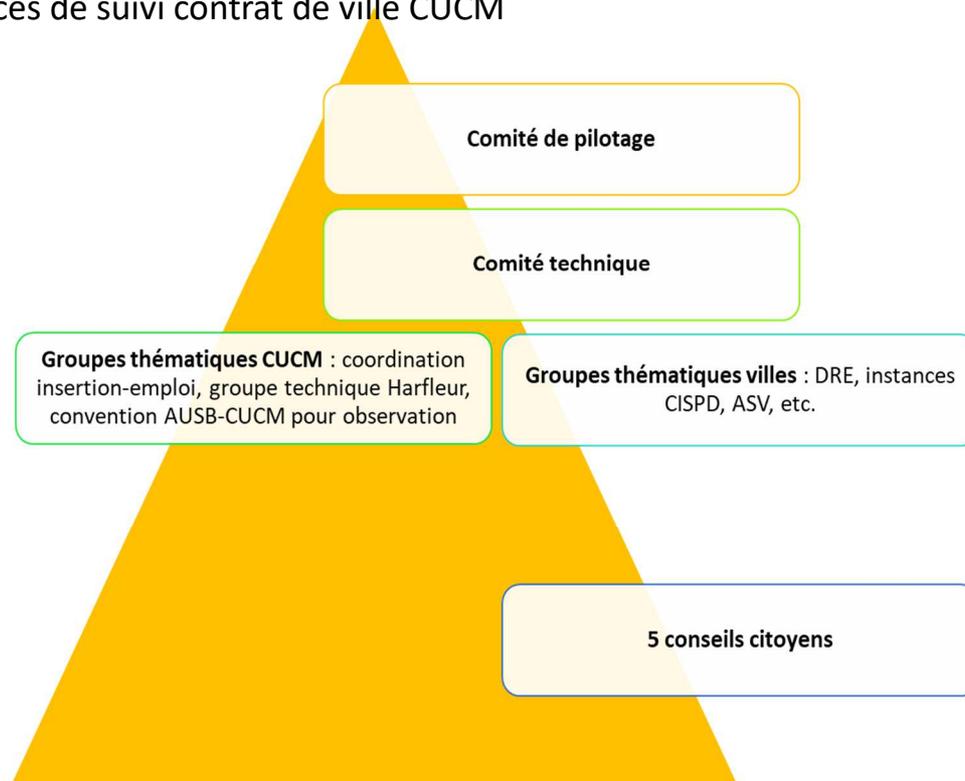
#### **1.3.1. Modalités d'articulation entre l'EPCI et les communes**

##### ***1.3.1.1. Les instances de coordination du contrat de ville***

###### **Le comité de pilotage**

C'est l'instance de suivi qui permet aux acteurs communaux, intercommunaux et aux partenaires de valider la programmation financière annuelle, de suivre les travaux transversaux (structuration du suivi, observation) et de faire l'avancée du GPRU. Le choix de ne pas séparer les instances du contrat de ville et du projet de renouvellement urbain permet d'avoir une vue d'ensemble sur la mise en œuvre du contrat de ville. Depuis, la création des conseils citoyens, ces derniers sont associés à l'instance du pilotage.

## Instances de suivi contrat de ville CUCM



- **Le comité technique**

En amont du comité de pilotage, le comité technique réunit les représentants techniques de l'appel à projet : DDCS, délégué du préfet, Région, Département, CUCM, CAF. Suite à la phase d'instruction des dossiers par les financeurs, il élabore la proposition de programmation financière.

- **Les revues de projet**

Organisées par thématiques et objectifs, les revues de projet ont pour principal intérêt de favoriser l'interconnaissance des acteurs, de partager les actions et de veiller à leur cohérence d'ensemble.

- **La coordination du contrat de ville**

En appui de ces instances, la coordination du contrat de ville réunit les référents des villes et de la CUCM. Elle est l'instance technique du contrat de ville, interne au territoire, qui assure l'information, la coordination, l'organisation de l'appel à projet, etc. Elle est réunie autant de fois que nécessaire.

Le rôle du comité technique est aussi de faire des propositions d'orientation vers des crédits de droit commun qui n'auraient pas été mobilisés sans cet appui en ingénierie : crédits de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ou le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour lesquels la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) fait l'intermédiaire, ou encore les dispositifs d'aide au projet de la région Bourgogne Franche Comté tels que le fonds d'intervention de proximité (FIP) et le fonds d'aide au projet (FAP).

## **1.4. Bilan 2018 des conseils citoyens**

Le contrat de ville comprend 5 conseils citoyens, un par quartier prioritaire :

- A Torcy, le conseil citoyen de la résidence du Lac, créé en janvier 2016.
- A Montceau, le conseil citoyen du Bois du Verne et le conseil citoyen des Rives du Plessis, créés en mai 2017.
- Au Creusot : le conseil citoyen d'Harfleur et et le conseil citoyen Tennis-Pépinière, créés en mars 2018.

### **1.4.1. Torcy**

Le conseil citoyen de la Résidence du lac a participé début 2018 à l'appel à projet annuel du Contrat de Ville. Des représentants étaient présents lors de la revue de projet (fin 2017) puis au comité technique et au comité de pilotage. L'ensemble du groupe avait en amont de ces réunions étudié les projets déposés qui et a pu donner son avis sur tous ceux qui concernaient la ville de Torcy.

Le conseil citoyen a participé à un projet financé dans le cadre du Contrat de Ville, « Torcy côté plage » : organisation d'une buvette lors de festivités organisées par la Mairie et les associations torcéennes au bord du lac en juillet. Les ventes réalisées à cette occasion ont permis de faire un bénéfice de 419.86 € dont le conseil citoyen a souhaité faire don au CCAS.

Le conseil citoyen a souhaité entamer un processus de fusion avec l'autre instance de démocratie participative de la ville de Torcy, le conseil citoyen du bourg et autres quartiers, qui réunit des habitants ne résidant pas dans le quartier prioritaire. Au vu de la particularité de la ville de Torcy et de l'importance de l'enjeu inscrit dans le Contrat de Ville de rapprocher les habitants des différents quartiers, la demande a semblé pertinente et a été reçue positivement par la Municipalité et la Préfecture.

Le processus de fusion a donc été entamé avec la rédaction d'un nouveau règlement intérieur, permettant l'intégration du deuxième conseil citoyen et garantissant la représentation d'habitants issus du quartier prioritaire au sein des instances de la politique de la ville.

#### **1.4.1.1. *Montceau***

Les 2 conseils citoyens ont été réunis régulièrement en 2018 : 14 réunions pour le Plessis, 23 pour le Bois du Verne, dont 9 communes aux deux conseils citoyens.

- Pour le Plessis : un noyau d'environ 3 ou 4 personnes est présent régulièrement, 3 associations sont peu présentes. Ils ont participé à des événements organisés par le centre social, ils ont été invités pour participer à des réunions d'échanges par la CNL.
- Pour le Bois du Verne : un noyau d'environ 4 ou 5 personnes est présent régulièrement. Une association est peu présente. Ils ont été invités à participer à une réunion avec l'agent de développement social local de l'OPAC. Ils ont participé à la fête de quartier du Bois du Verne organisée par le centre social. Ils ont organisé un premier marché gourmand sur la place du marché dans le quartier. Un gros travail de préparation fut nécessaire. Ils interpellent Habellis et la municipalité concernant les maisons et terrains abandonnées (en lien avec le diagnostic en marchant qui avait été réalisé).

Les membres des Conseils Citoyens sont invités à l'ensemble des évènements organisés par la ville. Ils donnent leur avis sur les appels à projet, ont participé aux revues de projets, comité techniques et comité de pilotage du contrat de ville

#### **1.4.1.2. Le Creusot**

Le pouvoir d'agir des habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est renforcé grâce aux conseils citoyens. Ainsi, une dizaine de personnes se réunissent au Creusot, en partenariat avec des représentants de forces vives des quartiers (CNL, OPAC, REGIE DE TERRITOIRE) qui réfléchissent et se mobilisent afin de faire vivre les conseils citoyens dans les deux quartiers, au bénéfice de la population. Ceux-ci ont pour objectifs de :

- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels
- Rôle de représentation des habitants du quartier
- Rôle de veille sur leur territoire de vie
- Permettre la co-construction des contrats de ville
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes.

Au cours de l'année 2017, les Conseils citoyens de la ville du Creusot se sont mobilisés et ont eu la volonté d'aller au-devant de la population pour recenser les attentes, se faire connaître et avoir un lien direct avec eux.

#### **Pour l'année 2018, la participation des conseils citoyens s'est déclinée comme suit :**

- Les membres se sont mobilisés et investis sur différentes actions que la ville organisait et sur d'autres actions, à leur propre initiative. Ils se réunissent en alternance à la maison des parents sur le quartier Harfleur et à la maison des associations à la Mouillelongue.
- Afin de mieux se faire connaître et de continuer à sensibiliser la population, les conseils citoyens ont voulu s'inscrire dans une démarche active dans les manifestations que mettent en place les différents services de la ville.

Les actions :

- Participation aux réunions pour le carnaval organisé par le Centre Social
- Présence aux journées de Samedi de bouger organisées par le service des sports
- Nettoyage du square Victor Hugo
- Proposition de randonnées avec le guide des ballades creusotines
- Participation à la journée de la symphonie des soupes
- Aide au carton pour le déménagement des personnes les plus fragiles, isolées et âgées sur le quartier Harfleur
- Vente de chocolat chaud au profit du téléthon
- Préparation et organisation du repas solidaire pour le 03/01/2019
- Etude urbaine d'Harfleur

La formation :

Participation au cycle de formation 2018 « ANIMER ET FAIRE VIVRE UN CONSEIL CITOYEN » avec Trajectoire ressources de Bourgogne/Franche Comté.

## **1.5. Ingénierie**

### **1.5.1. Pilotage intercommunal**

L'ingénierie du contrat de ville se compose au niveau intercommunal d'une coordinatrice des instances de pilotage intercommunal, d'une assistante administrative et financière, chargée du suivi des programmations annuelles et de deux référents thématiques pour les piliers habitat-rénovation urbaine et économie-emploi.

Les piliers cohésion sociale et citoyenneté sont pilotés au niveau des villes, par des référents communaux en lien avec leurs élus. Cette ingénierie élargie constitue la coordination technique du contrat de ville à laquelle sont associés les partenaires institutionnels pour former le comité technique du contrat de ville.

### **1.5.2. Pilotage communal**

#### ***1.5.2.1. A Torcy***

La ville de Torcy a mis en place un comité technique dédié à la politique de la ville pour instaurer une dynamique de projet autour du contrat de Ville.

Le comité technique est ainsi composé :

- du directeur du CCAS,
- de la responsable de la maison des familles (centre social),
- de la directrice du centre de loisirs,
- du directeur du centre culturel,
- du chef du pôle sport, associatif et scolaire,
- du coordinateur enfance jeunesse / réussite éducative,
- du médiateur / responsable de l'espace jeune,
- d'une animatrice de la maison des familles,
- de la responsable de l'accompagnement scolaire.

Le comité technique permet aux porteurs de projets de se réunir plusieurs fois par an, d'une part pour préparer l'appel à projet annuel, d'autre part pour suivre l'évolution des projets et partager sur des thématiques communes. Il est animé par le référent « politique de la ville » de la mairie qui fait le lien avec les partenaires extérieurs, notamment la CUCM et l'État. L'objectif étant d'améliorer le travail en transversalité des services afin de répondre au mieux aux enjeux identifiés.

#### ***1.5.2.2. A Montceau***

La direction générale définit avec les élus les priorités annuelles.

La directrice du pôle solidarité est chargée du pilotage du contrat de ville 2015-2020 dans sa déclinaison municipale. Elle participe à l'ensemble des réunions concernant le dossier, est chargée d'impulser la dynamique générale dans la ville et avec les partenaires. Une chargée de l'ingénierie de projet du contrat à ¼ ETP l'assiste dans la programmation et le suivi des actions. Elle réalise le suivi de la méthode de travail collectif et l'organisation pratique des éléments administratifs du dossier. Leur collaboration étroite constitue la cellule de pilotage local.

En appui de cette ingénierie dédiée, dans le cadre de ses missions de droit commun, la ville mobilise de manière transversale l'ensemble des ressources suivantes :

- La direction de l'urbanisme,
- Le pôle « éducation »,
- Le pôle « santé »,
- Le pôle « solidarité »,
- Le pôle « culturel et jeunesse ».
- Le Pôle « sport et vie associative »

L'organisation opérationnelle se décline aux différentes étapes de suivi de l'appel à projet annuel.

- En phase préparatoire : le comité de direction, comprenant les chefs de pôle et la direction générale, rappelle les éléments du contrat de ville, cadre les priorités pour l'année à venir, définit les actions possibles ainsi que le calendrier à respecter pour suivre le cadencement.
- En phase d'instruction : à partir de la mise en ligne de l'appel à projets par la CUCM, s'engage la centralisation des dossiers CERFA, une navette de relecture, de corrections, d'arbitrages financiers pour affiner les demandes financières des actions.
- La validation de l'autorité territoriale passe par la délibération du programme annuel du contrat de ville en commission solidarité et en conseil municipal.
- En phase de bilan : à partir du second semestre, les porteurs d'actions sont sollicités pour faire le point sur l'avancée de la réalisation de leur action. Le comité de direction effectue un bilan qualitatif et financier de la réalisation de la programmation annuelle en fin d'année. La cellule de pilotage est aussi chargée de l'archivage annuel des traces de la démarche pour l'ensemble du programme et du classement de chaque action.

### **1.5.2.3. Au Creusot**

La responsable du pôle solidarité vie citoyenne est chargée du pilotage du contrat de ville sur la dimension cohésion sociale et est en charge du service médiation. Elle coordonne les services concernés dans la programmation et le suivi des actions depuis la définition des actions à la phase bilan :

- pôle famille qui regroupe jeunesse, maison de la petite enfance, ALSH,
- pôle éducation (vie scolaire et périscolaire),
- pôle culture, sport et association,
- pôle moyens généraux.

Ces propositions d'actions sont présentées et validées en bureau municipal.

La responsable du pôle solidarité assure un rôle d'accompagnement et de coordination des structures partenaires et associatives de la commune.

Une chargée administrative de l'ingénierie de projet du contrat à ¼ ETP l'assiste dans la programmation et le suivi des actions. Elle réalise le suivi de la méthode de travail collectif et l'organisation pratique des éléments administratifs du dossier. Leur collaboration étroite constitue la cellule de pilotage local.

## **1.6. Outils de suivi de la mise en œuvre**

La direction départementale de la cohésion sociale a missionné en 2016 le cabinet Rouge Vif Territoires pour développer en direction des quatre contrats de ville de Saône-et-Loire, un outil de suivi des programmations financières.

Cet outil consiste en un tableau de bord de suivi des actions et de leurs financements attribués dans le cadre de l'appel à projets annuel. En complément, une fiche navette entre les porteurs et la coordination, assorties d'indicateurs de réalisation, sert à renseigner les bilans d'actions.

Les supports ont été mis en service en 2017. L'exploitation est présentée pour la première fois dans le rapport.

## **2. Programmation financière pluriannuelle 2017-2019**

La politique de la ville est une politique additionnelle qui vise à répondre aux difficultés des quartiers par des actions supplémentaires justifiant le recours aux crédits spécifiques de la politique de la ville.

Ces crédits spécifiques sont sollicités via l'appel à projet dans les thématiques suivantes :

- L'accès à l'emploi décliné au travers de la levée des freins, la priorisation des mesures d'accès à l'emploi, la lutte contre les stéréotypes entre populations et entreprises, etc.
- L'habitat et le cadre de vie.
- La cohésion sociale qui recouvre les thématiques vivre ensemble et lien social, prévention de la délinquance, éducation, santé, sport et culture.
- L'axe transversal qui concerne la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes, la politique jeunesse au-delà de 15 ans, la maîtrise de la langue.

Les crédits de la politique de la ville n'ont cependant pas vocation à embrasser tous les objectifs du contrat de ville. D'autres dispositifs de droit commun apportent également des réponses aux quartiers mais leur bilan n'est pas réalisé ici.

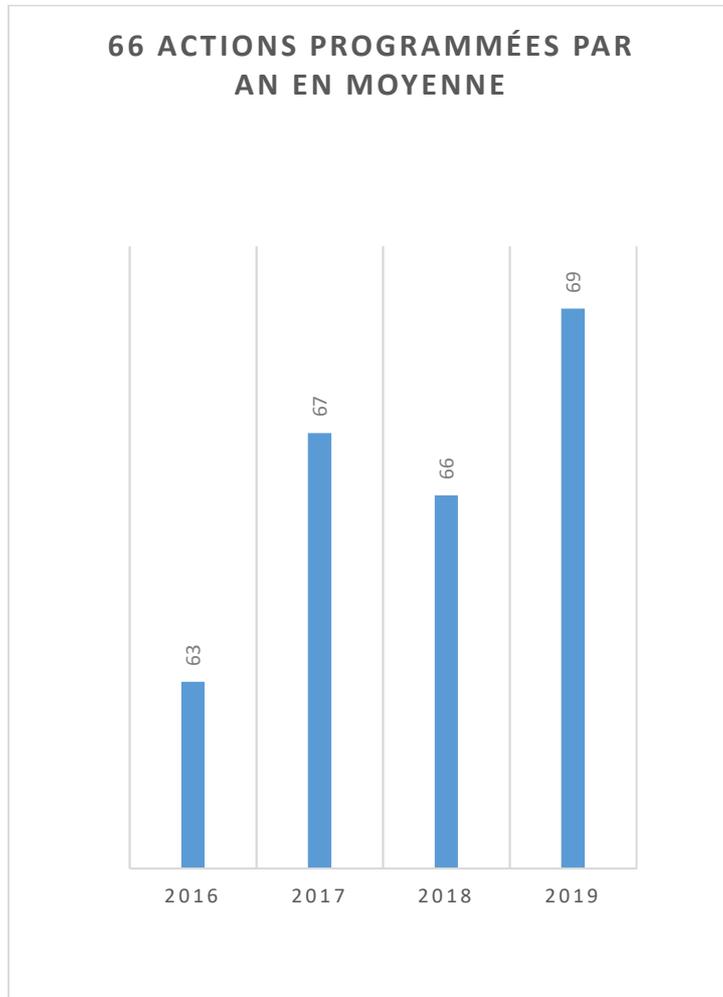
L'approche de la programmation présentée, ci-dessous, ne porte que sur les crédits spécifiques dont le contrat de ville assure la gestion :

- Elle est donc nécessairement partielle : tous les dispositifs, mobilisés pour les quartiers ne sont pas comptabilisés, par exemple, les convention d'abattement de la taxe sur le foncier des propriétés bâties qui bénéficient aux bailleurs sociaux pour les quartiers d'habitat social, etc.
- Elle ne concerne que les actions en fonctionnement. Les crédits d'investissement consacrés à la rénovation urbaine sont évoqués plus loin dans le cadre du bilan des piliers du contrat de ville, par objectifs.

Pour ces deux raisons, le pilier habitat cadre de vie ne présente aucune action dans le cadre de la programmation pluriannuelle 2017-2019.

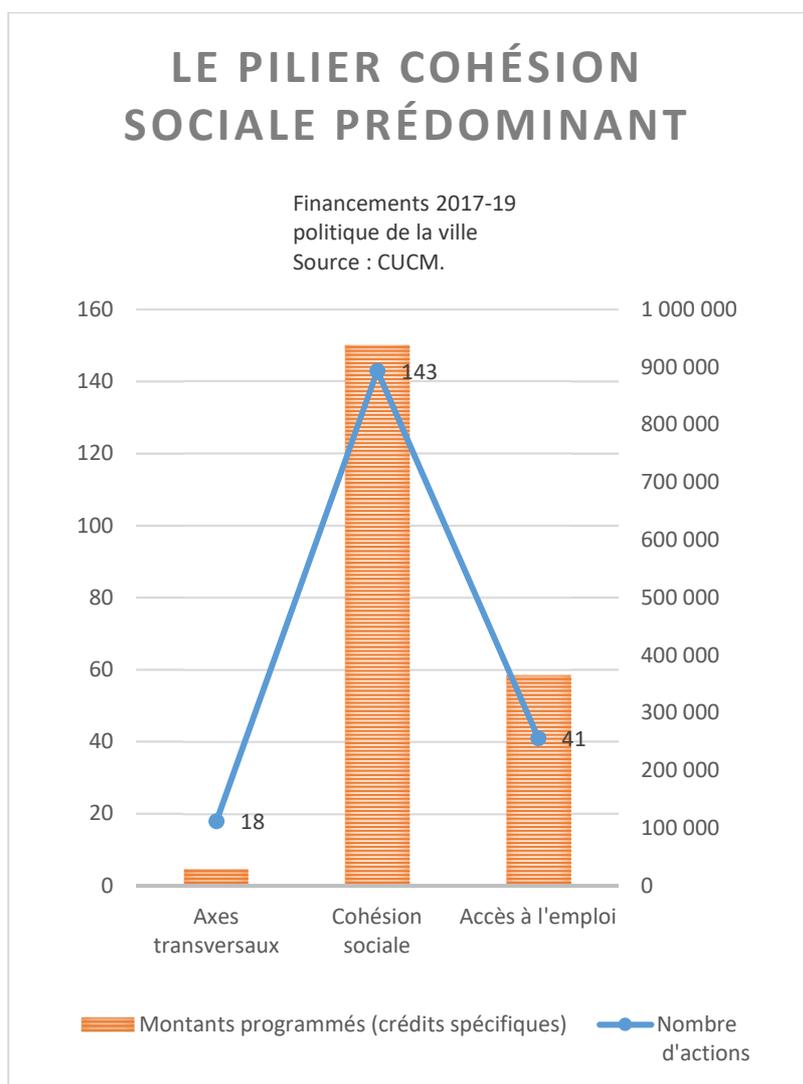
## 2.1. Les actions programmées par piliers

Depuis 2016, 265 actions ont été programmées au bénéfice des quartiers politique de la ville, via l'appel à projet du contrat de ville.



La répartition thématique de ces actions 2017-2019 montre que :

- La cohésion sociale représente 71% des actions et 70% des financements. Hors programme de réussite éducative qui mobilisent 391 000 € sur trois ans, la cohésion sociale représenterait 58% des financements de la programmation triennale, pour un montant moyen de subvention par actions de 4 076 €.
- L'accès à l'emploi concentre 20% des actions et 27% des financements pour un montant moyen de subvention par action plus élevé : 8 900 €,
- L'axe transversal est modeste, il compte 9% des actions et 2% des financements soit un montant moyen de subvention par action, inférieur aux autres piliers de 1 620 €.



## 2.2. Leurs financements

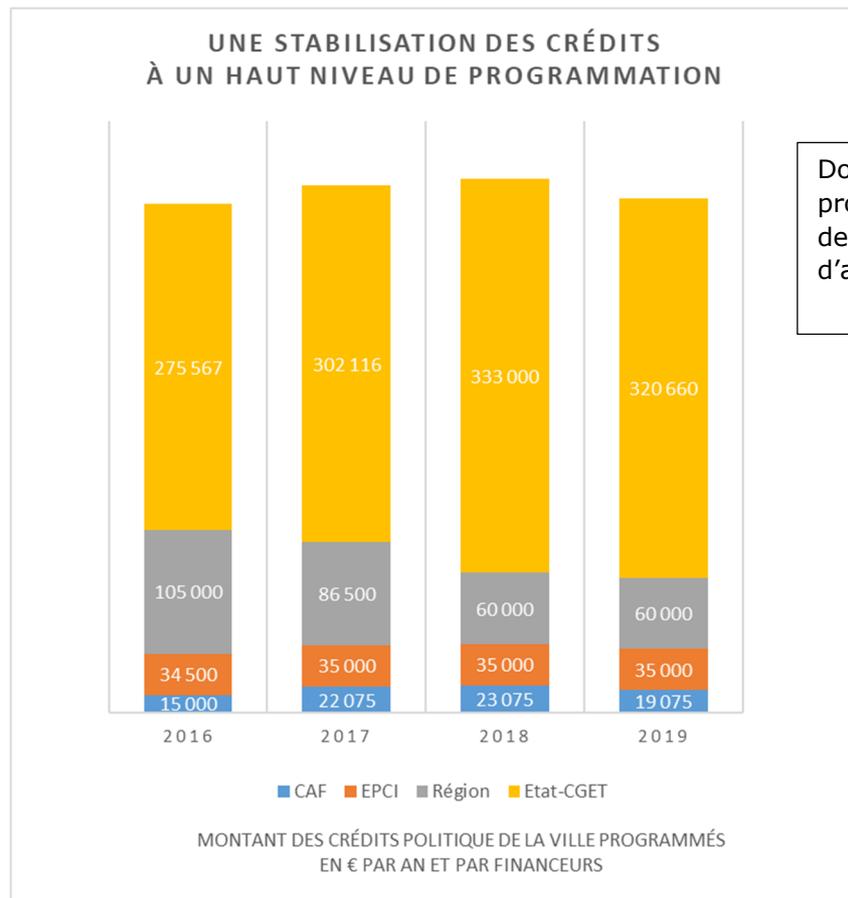
Pour accompagner le financement des actions, les enveloppes financières ont été maintenues à un niveau élevé de programmation, entre 430 000 € et 450 000 € par an, tous financements confondus.

L'Etat est le premier financeur avec 70% des crédits sur la période 2016-2019.

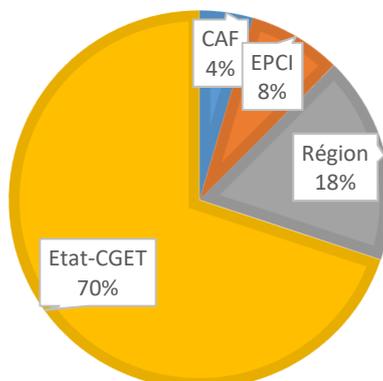
La Région a contractualisé une première enveloppe de 235 000 € pour la période 2015-2017 et une deuxième de 180 000 € pour la période 2017-2020.

La CAF a augmenté sa contribution en 2017, par modification des règles de répartition de l'enveloppe départementale dédiée à la politique de la ville, au prorata du nombre d'habitants QPV des contrats de ville.

Enfin, la CUCM reconduit chaque année un fonds politique de la ville de 35 000 € pour accompagner les actions associatives.



## L'ETAT : PREMIER FINANCEUR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



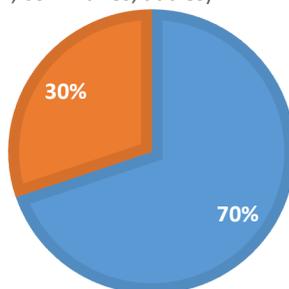
Financements 2017-19  
Politique de la ville  
Source : CUCM.

Au-delà des crédits spécifiques, les actions politique de la ville ont aussi bénéficié d'autres financements de droit commun qui comptent pour 30% du total programmé (hors autofinancement), parmi lesquels les crédits de :

- l'Etat (DRAC, CNDS, emplois aidés),
- la Région (programme d'investissement dans les compétences, fonds d'intervention de proximité, fonds de participation des habitants, appels à projets thématiques),
- le Département,
- la CAF
- mais aussi les communes ou leur CCAS qui interviennent en soutien des actions associatives.

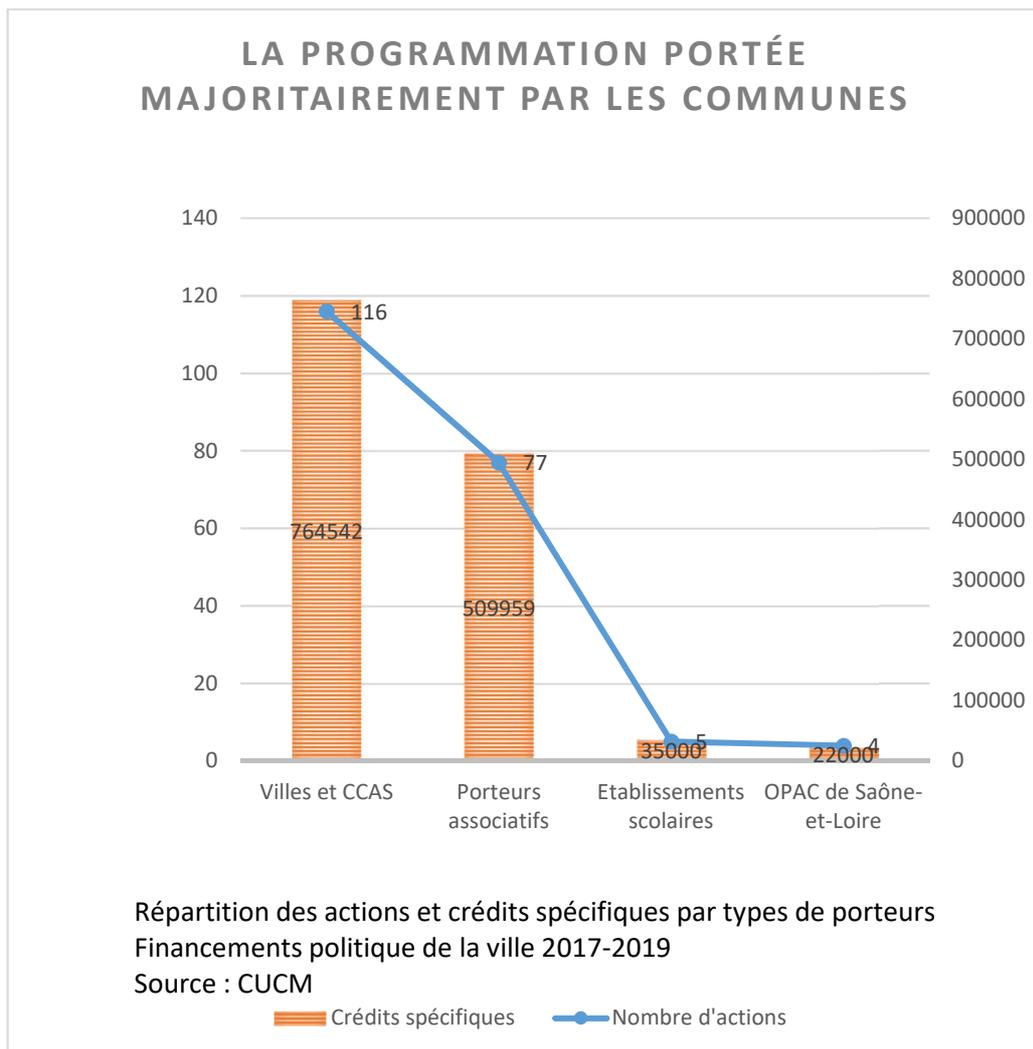
## EFFET LEVIER DES CRÉDITS POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE DROIT COMMUN

- Crédits spécifiques programmés
- Crédits de droit commun hors autofinancement (Etat, CAF, Région, CD71, communes, autres)



Financements 2017-19  
Politique de la ville  
Source : CUCM.

### 2.3. Les porteurs d'actions



Sur la même période 2017-2019, les actions sont portées à 57% par les trois communes de la politique de la ville ou leur CCAS, qui sont les principaux bénéficiaires et opérateurs de la politique de la ville.

Le secteur associatif représente 38% des actions et des financements de la politique de la ville. Au fil des programmations, il s'est mobilisé et diversifié au-delà des acteurs traditionnels (régies de territoire, structures de l'emploi) dans les domaines de la cohésion sociale :

- la culture (centre Francophonie de Bourgogne, compagnie El Ajouad),
- du sport avec l'émergence des clubs sportifs (Zone lutte Torct, CTM Handball, Fight club 71, etc),
- Ou à l'initiative des habitants qui se sont structurées en associations tels que les Z'opposés, RIHEB "les 4 coins du monde", etc.

De façon plus marginale, les établissements scolaires se sont impliqués, notamment les trois collèges concernés : Jean-Moulin, Croix-Menée, Epontôts ainsi que l'OPAC de Saône-et-Loire (hors convention qualité de service).

Dans le domaine de l'accès à l'emploi, les acteurs associatifs sont prédominant en tant que principaux opérateurs de l'emploi et plus particulièrement, Agire, APOR, Boutique de gestion, les régies de territoire.

## **2.4. Publics accueillis**

Depuis 2017, les porteurs de projet renseignent le nombre de personnes accueillies, leur tranche d'âge et l'origine géographique dans la CUCM : QPV ou hors QPV.

Ces données sont déclaratives et impliquent au niveau du suivi par les porteurs de projet, une organisation spécifique dont dépend la fiabilité des informations. Elles portent sur les programmations 2017-2018.

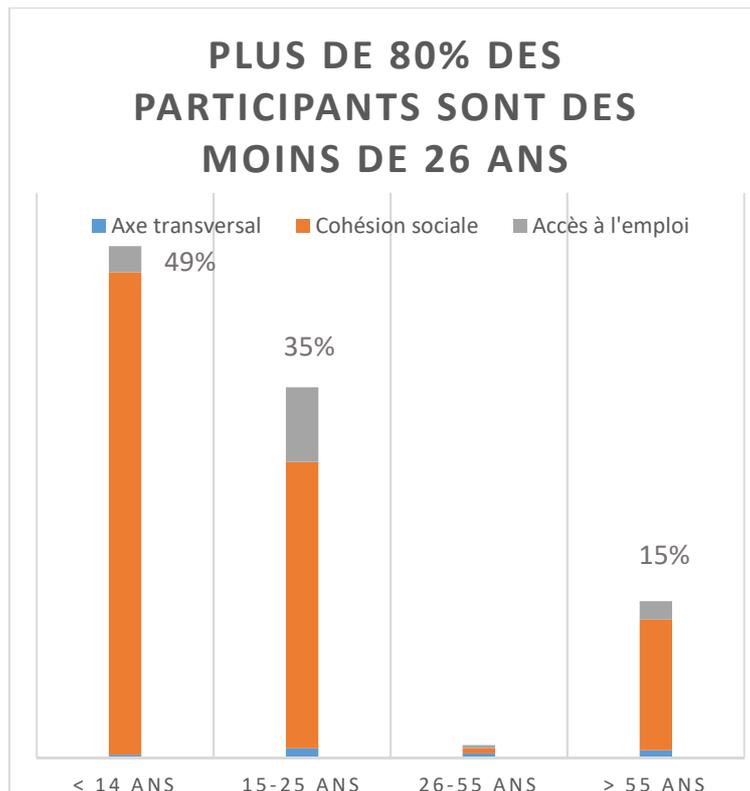
L'analyse de la programmation sous l'angle des publics fait ressortir deux grands types d'actions :

- Les actions d'animation de type évènementiel, d'échelle de ville ou de quartier, qui brassent des publics nombreux : elles sont au nombre de 15 et ont représenté 72% du total des publics accueillis sur deux ans.
- Les actions plus ciblées en termes de quartiers et de publics : elles représentent 118 actions, individuelles ou collectives, souvent récurrentes sur l'année, qui ont concerné 18 102 « présences » sur ces actions, cumulées sur deux ans.

### **2.4.1. Publics par tranches d'âge**

L'analyse des publics ne concerne que les actions ciblées (voir ci-dessus). Les comptages pour les actions de type évènementiel n'étant pas organisés de la même manière.

Sur les deux ans, les programmations ont concerné 18 102 « présences » sur des actions sachant qu'il ne s'agit pas nécessairement de personnes distinctes mais d'un nombre de suivis, globalisé sur deux ans, dont 87% sur la cohésion sociale, 12% sur « l'accès à l'emploi », 1% sur l'axe transversal.



La répartition par âge montre que :

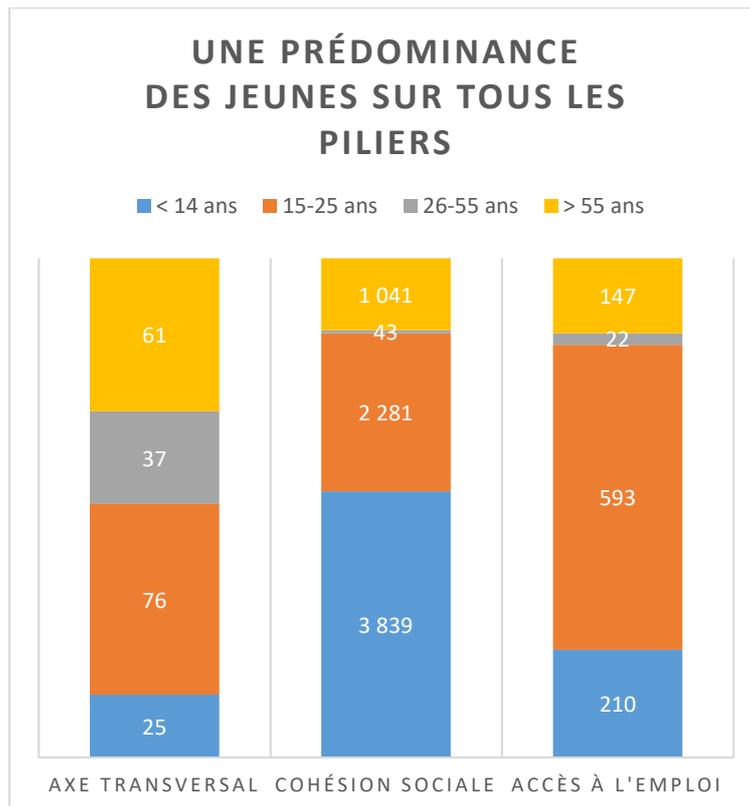
Les **moins de 14 ans constituent le public majoritaire (49%)**, concernés par :

- Les dispositifs des programmes de réussite éducative et l'accompagnement scolaire,
- Les actions sport et culture, proposées pendant ou hors temps scolaire : Promenons-nous dans les livres, mon quartier à Bras le corps, l'action culturelle intègre le quartier classé », etc.
- Les actions du vivre ensemble, dans le cadre d'actions à visée familiale : Dé(tours) dans l'avenir, Torcy Plage,

Les **15-25 ans représente un tiers des publics accueillis**, plus particulièrement dans les actions suivantes :

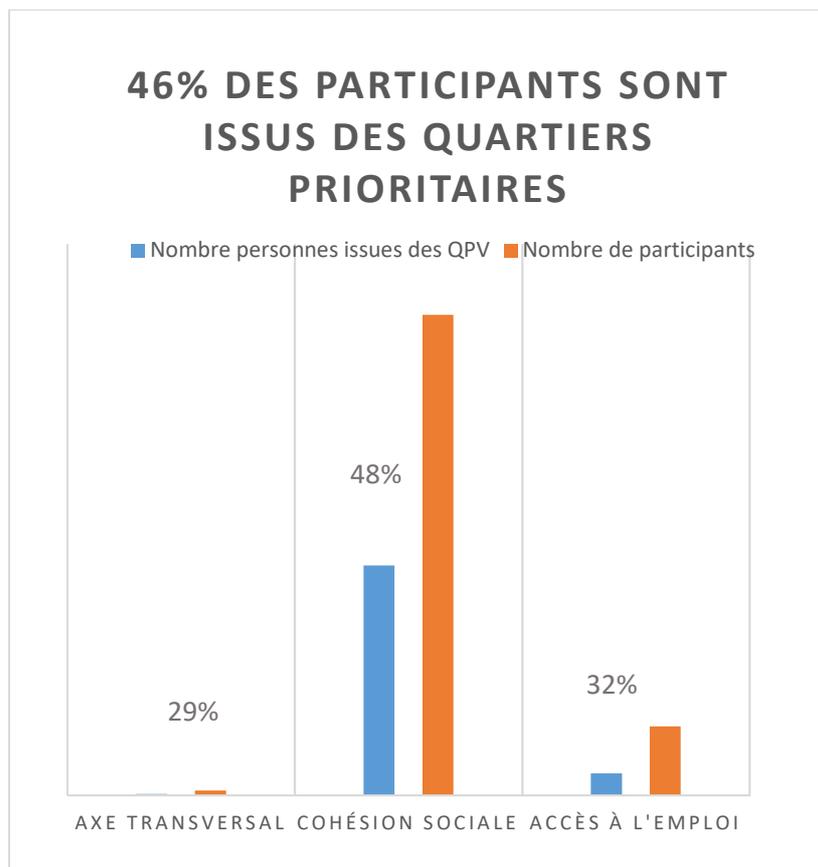
- Vivre ensemble : le théâtre comme vecteur de lien social, défilé de mode, cuisine et convivialité ;
- Prévention de la délinquance et lutte contre le décrochage scolaire : chantiers éducatifs, chantiers jeunes, cellule veille, etc,
- Sport et culture « Breaking Torcy, Samedi de bouger, etc
- Levée des freins à l'emploi (bourse au bafa, bourse au permis de conduire, plateforme mobilité, image de soi, etc)
- Travailler sur les représentations et les stéréotypes entre les populations et les entreprises.

Enfin, **les adultes et les seniors représentent 15%** des publics réparties entre les piliers cohésion sociale et accès à l'emploi.



#### **2.4.2. Publics issus des quartiers prioritaires**

Parmi les publics accueillis, 46% habitent un quartier politique de la ville ou un quartier de veille.



Ces taux sont variables en fonction des types d'actions.

Les actions éducatives et de prévention santé, menées en proximité (PRE, CLAS, café des parents), présentent des taux de participation QPV élevés, de près de 80%.

La prévention de la délinquance (projets jeune, chantiers éducatifs), certaines actions de lien social mais aussi les actions sur la levée des freins à l'emploi, accueillent environ 40% de publics issus des QPV.

Les actions de grande envergure ou d'échelle de ville présentent en revanche des taux de participation QPV moins élevés, les publics étant plus mixtes, de même que certaines actions « emploi » qui peinent à recenser les demandes issues des quartiers prioritaires.

## 2.5. Bilan 2017-2018 des objectifs opérationnels par piliers

Voir tableaux synoptiques.

**PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / EMPLOI / ACCES A LA FORMATION - CONTRAT DE VILLE 2015-2020**

**BILAN SYNTHETIQUE 2017-2018**

| OBJECTIFS OPERATIONNELS   | CHEF DE FILE / PILOTE  |  |
|---|--|--|
| <p><b>Améliorer l'approche en proximité des acteurs de l'emploi/insertion</b></p>   | <p><b>CUCM (mission emploi-insertion) / Etat (délégué du Préfet)</b></p> | <p>Ce sont 8 actions qui ont été financées à hauteur de 73 624 € pour le fonctionnement des guichets emploi insertion portés par les régies de territoire et la réalisation d'actions délocalisées dans les quartiers prioritaires parmi lesquelles : les ateliers de recherche d'emplois (Agire) ou Montceau Job Sport (ville de Montceau).<br/>Elles ont permis d'accueillir 1 250 demandeurs d'emploi dont près de 500 aux guichets emploi insertion et 700 dans les ateliers de recherche d'emplois. Les taux de personnes issues des QPV est variable de 100% (Montceau Job sport) à 40% pour les guichets emploi insertion.</p>  |
| <p><b>Mettre en œuvre un plan d'actions "emploi" dans les quartiers ciblé sur le public "jeunes" et sur le public "féminin", avec un axe spécifique sur la levée des freins</b></p> | <p><b>CUCM (mission emploi-insertion) / AgIRE</b></p>                    | <p>La levée des freins à l'emploi est le premier objectif du pilier, en nombre d'actions et en montants de subventions programmées : 16 actions sur trois ans programmées pour 99 100 € de subventions. Il recouvre les actions réalisées sur la mobilité (plateforme de mobilité portées par les deux régies de territoire), la maîtrise de la langue (Agire), le travail sur l'estime de soi, proposé par APOR, et plusieurs actions d'accompagnement des jeunes vers l'emploi, présentées par la ville de Montceau : bourse au bafa, bourse au babysitting, bourse au permis de conduire.<br/>L'objectif a représenté sur deux ans, 670 bénéficiaires dont une très forte proportion de jeunes : 85% de 15-25 ans sur la plupart des actions sauf l'action "image de soi" où les 25-55 ans et les seniors sont majoritaires (62%). Pour l'ensemble des participants, le taux de personnes issues des QPV est de 38% avec des taux variables, entre 30% pour les plateformes mobilité qui accueillent un public diversifié et 60% (image de soi, maîtriser la langue française) ou 90% pour les actions jeunesse (bourse au bafa).</p> |

**PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / EMPLOI / ACCES A LA FORMATION - CONTRAT DE VILLE 2015-2020**

| BILAN SYNTHETIQUE 2017-2018   |  |  |
|---|--|--|
| OBJECTIFS OPERATIONNELS   | CHEF DE FILE / PILOTE  |  |
| <p><b>Prioriser les mesures emploi et formation sur les publics issus des quartiers</b></p>             | <p><b>Etat (DIRECCTE, délégué du Préfet) / CUCM (mission emploi - insertion)</b></p> | <p>Une action principale est présentée par Agire sur cet objectif au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville : la coordination de la clause sociale dans les marchés publics, renouvelée en 2018 et en 2019. Elle a permis de mobiliser sur les deux ans du bilan, 54 500 € pour 141 personnes accueillies dont 30% issues des QPV ou des QVA.<br/>En complémentarité, il faut citer les mesures de droit commun soutenues par l'Etat dans le territoire pour un montant de : 956 838€ en 2017 (emplois avenir, contrat unique d'insertion - CUI, contrat d'accompagnement dans l'emploi - CAE, parcours emploi compétences, garantie jeune, insertion par l'activité économique - IAE, etc) et 623 715€ en 2018 (CUI, CAE, parcours emploi compétences, garantie jeune, IAE).</p> |
| <p><b>Travailler sur les représentations / stéréotypes entre les populations et les entreprises</b></p> | <p><b>CUCM (mission emploi - insertion)</b></p>                                      | <p>Le travail sur représentations entre les populations et les entreprises a essentiellement été porté par la Boutique de gestion, dans le cadre de ses actions de sensibilisation des collégiens au monde de l'entreprise, menées en partenariat avec les établissements scolaires. Une action renouvelée qui a été financée à hauteur de à 22 000 € de crédits spécifiques politique de la ville et a permis de sensibiliser près de 200 jeunes de moins de 14 ans, dont un tiers résident dans les quartiers prioritaires.</p>  |

## PILIER COHESION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE 2015-2020

| BILAN SYNTHETIQUE 2017-2018  |   |   |
|--|---|---|
| OBJECTIFS OPERATIONNELS  | CHEF DE FILE / PILOTE                                 |   |
| <p><b>Poursuivre le travail d'accompagnement et de soutien éducatif, à travers la dynamique PRE</b></p>        | <p><b>Communes / CCAS / Etat</b></p>                  | <p>L'objectif "accompagnement et soutien éducatif" est le premier objectif du pilier cohésion sociale, en montants de crédits : 258 500 € de crédits spécifiques sur deux ans, dont 245 000 € consacrés au financement des programmes de réussite éducative (PRE) par l'Etat : reconduction du PRE de Torcy (45 000 € par an), de Montceau (55 000 € par an, incluant le programme d'actions en 2019) et création en 2018 du PRE du Creusot. L'autre dispositif récurrent de cet objectif concerne l'accompagnement scolaire (CLAS) à hauteur de 13 500€ de crédits spécifiques. Pour toutes ces actions, ce sont 50 à 90 enfants qui ont été suivis par an sur 2017-2018 par les différents PRE et de 30 à 100 pour l'accompagnement à la scolarité, également par an, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 94% de moins de 14 ans ;</li> <li>- 72% issus des quartiers politique de la ville.</li> </ul> |
| <p><b>Renforcer le soutien et l'accompagnement des parcours scolaires des enfants/jeunes des quartiers</b></p> | <p><b>Education Nationale (écoles + collèges)</b></p> | <p>Renforcer les liens entre l'école et les familles tel est l'objectif des actions qui ont été présentées sur cette thématique : création d'un "espace parents" à l'école de la Pépinière (ville du Creusot), "théâtre forum des familles" (ville de Montceau), "parents sur les chemins de l'école" (Agire) et "tisseurs de liens" (collège Jean-Moulin), une action "phare" portée par le collège Jean-Moulin en partenariat avec les acteurs sociaux et culturels. Globalement, ce sont 500 enfants et parents qui ont été présents par an sur ces actions dont 84% issus des QPV, pour un montant de subventions de 29 500 € de subventions.</p>   |

## PILIER COHESION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE 2015-2020

| BILAN SYNTHETIQUE 2017-2018  |  |  |
|--|--|--|
| OBJECTIFS OPERATIONNELS  | CHEF DE FILE / PILOTE                    |  |
| <p><b>Structurer un axe sport et culture "politique de la ville" comme support éducatif et d'inclusion sociale</b></p> | <p><b>Communes</b></p>                   | <p>Après l'accompagnement éducatif, l'objectif "sport et culture" constitue le deuxième objectif, en montants de crédits programmés et le premier en nombre d'actions et en participants : 27 actions qui enregistrent 2 600 présences par an pour 147 150 € de crédits programmés. On retrouve sur cet objectif, des actions de grande envergure, organisées dans l'espace public (samedi de bouger, TSB dans les quartiers), des actions plus ciblées sur les quartiers (alliance dojo 71), en lien avec l'école (promenons nous dans les livres) ou se prolongeant hors temps scolaire (zone lutte). L'objectif se caractérise aussi par une grande diversité des tranches d'âges (58% d'enfants, 21% de jeunes et 20% de seniors) ainsi qu'une implication associative importante : clubs sportifs mais aussi acteurs de la culture. Un tiers des participants sont issus des QPV.</p> |
| <p><b>Développer des actions/projets autour du vivre ensemble et de lien social sur les quartiers</b></p>              | <p><b>Communes / centres sociaux</b></p> | <p>Le vivre ensemble est avec le sport et la culture, l'autre objectif foisonnant du contrat de ville : 30 actions sur deux ans, pour un montant de programmation de 117 292 € qui ont rassemblé un nombre important de participants du fait du rayonnement des actions menées parfois à l'échelle des villes : Été du lac, Torcy Plage, (dé)Tours vers l'avenir, cuisine et convivialité, Anime ta ville, etc. Ces actions, remarquables par leur créativité, la diversité des thématiques sont présentent une mixité des publics (âges et origines des quartiers en QPV ou hors QPV). C'est aussi sur cet objectif que le fonds de participation des habitants est mis en place.</p>   |

## PILIER COHESION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE 2015-2020

| <b>BILAN SYNTHETIQUE 2017-2018</b>   |  |  |
|--|--|--|
| <b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>   | <b>CHEF DE FILE / PILOTE</b>                 |  |
| <p><b>Poursuivre une action "santé publique locale" sur les quartiers, et l'essayer dans le cadre de l'élaboration du contrat local de santé</b></p> | <p><b>Communes</b></p>                       | <p>Sur la thématique santé, la programmation du contrat de ville est essentiellement en appui de l'atelier santé ville de Montceau dont elle a financé sur les trois ans, la coordination à hauteur de 12 000 € par an ainsi que certaines actions issues du programme ASV pour 6 500 € (la santé par le sport, préserver le capital santé). Le nombre de présences enregistrées en 2017 est de 1334 dont 85% de moins de 26 ans et 15% de seniors. On retrouve un ancrage fort des actions dans les quartiers avec 70% d'habitants des quartiers prioritaires ou de veille active.</p> <p>Autre fait notable sur la période, l'élaboration d'un contrat local de santé par la communauté urbaine dont la signature avec l'ARS, la Région, le Département et la CPAM est prévue le 4 décembre 2019. L'enjeu du contrat local de santé vis-à-vis de la politique de la ville résidera dans la territorialisation des actions dans les quartiers.</p>                          |
| <p><b>Poursuivre la lutte et la prévention de la délinquance sur les quartiers</b></p>   | <p><b>Communes /<br/>Sous-Préfecture</b></p> | <p>Cet objectif d'un montant modeste de programmation au regard de la thématique (49 000 € pour 13 actions) recouvre en fait les cellules de veille et de médiation qui sont les outils de repérage et de coordination de la prévention de la délinquance ainsi que les chantiers éducatifs et chantiers de jeunes, portés par les villes et l'OPAC : 3 chantiers éducatifs aux Plessis qui ont réuni 21 jeunes et 5 chantiers jeunes au Creusot et Torcy qui ont associés 125 jeunes. Cet objectif n'intègre pas les 8 postes d'adultes-relai soutenus par l'Etat pour un montant de 19 600 € par an et par poste, localisés à Montceau (centre social, espace jeunesse, police municipale), au Creusot (médiation, service jeunesse) et à Torcy (médiation, centre social). En 2017 et 2018, ce sont environ 1000 suivis par an qui ont été réalisés grâce aux cellules de veille et services de médiation dont 81% de 15-25 ans et 72% de participants issus des QPV.</p> |

## PILIER HABITAT / CADRE DE VIE / RENOUVELLEMENT URBAIN

| OBJECTIFS OPERATIONNELS                                      | CHEF DE FILE / PILOTE                                       | BILAN SYNTHETIQUE DES OBJECTIFS OPERATIONNELS   |
|--|---|---|
| <p><b>Poursuivre la rénovation urbaine des quartiers</b></p> | <p><b>CUCM (service habitat) / communes / bailleurs</b></p> | <p>Quartier Harfleur (inscription au CPER en tant que quartier d'intérêt régional)</p> <p>Le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain d'Harfleur a été signé le 19 juillet 2017. Dans le prolongement, les études sont lancées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'étude menée par l'OPAC sur le foyer de jeunes travailleurs (FJT) montre qu'entre la reconstruction ou la réhabilitation, la différence de coût est minime. L'hypothèse de la reconstruction est cependant favorable au projet social d'élargissement des publics du FJT. Sur le plan urbain, la reconstruction permet de dynamiser le quartier en repositionnant le FJT, au cœur de celui-ci, en face de la maison des parents.</li> <li>- l'étude urbaine, présentée au comité de pilotage de mars 2018, est mise en attente de la décision de l'OPAC.</li> <li>- les représentants du restaurant inter-entreprises (RIE) Le Chanzy, réunis en janvier 2018, n'ont pas souhaité poursuivre l'étude de relocalisation du RIE, portée par l'association et la CUCM.</li> <li>- l'étude copropriétés est lancée en fin d'année 2018, pour identifier les copropriétés en difficulté dans le périmètre du QPV et trouver des solutions adaptées.</li> </ul> <p>Parallèlement, les démolitions de logements sociaux d'Harfleur sont engagées : démolition de la première tranche de 122 logements en 2018 et mise en place de la cellule de relogements pour la 2ème tranche de démolition (152 logements), démolitions cofinancées par la CUCM par délibération du conseil du 26/04/2018.</p> <p>Centralité de Torcy - Bd du 8 mai 1945 (inscription quartier d'intérêt local à la convention régionale urbaine et sociale avec la Région) :</p> <p>L'appui financier de la CUCM (délibérations du 26/04/2018 et 21/12/2018) porte également sur la démolition effective des 160 logements des tours Azur et Bleuet ainsi que sur la reconstruction à venir de deux fois 15 logements par l'OPAC.</p> <p>Sur le volet aménagement, le projet urbain du bd du 8 mai 1945 est validé par les instances de pilotage communautaire et communal, le 15 février 2019, au stade avant-projet. Il comprend trois tranches de travaux pour un montant de 6,9 M€ HT. La consultation des entreprises est actuellement en cours pour un lancement des travaux en fin d'année, d'une durée de deux ans jusqu'en 2022. Des financements de la Région, au titre du contrat métropolitain (1,35M€), et du FEDER sont attendus.</p> <p>Parallèlement, la ville porte un projet d'équipements et de logements de résidence seniors pour finaliser la centralité de la commune.</p> <p>Le Plessis (inscription quartier d'intérêt local à la convention régionale urbaine et sociale avec la Région)</p> <p>Sur le volet logement, 36 logements ont été démolis par l'OPAC avec l'appui financier de la CUCM. La réhabilitation énergétique de 318 logements est également prévue dans le cadre de la convention OPAC-CUCM adopté par le conseil du 21/12/2018.</p> <p>Sur le volet aménagement, un dossier de demande d'aide CUCM d'un montant de 325 000€ HT a été déposé auprès de la Région pour la structuration de l'entrée du Plessis, par la rue du Champ du Moulin et la rue de la Résistance : station service, place publique, implantation de l'agence locative de l'OPAC, etc. Suite à la décision de l'OPAC de ne pas s'implanter dans le quartier, des travaux sommaires et provisoires ont été réalisés par la CUCM. Le projet doit être redéfini et une nouvelle étude de maîtrise d'oeuvre, lancée.</p> |

## PILIER HABITAT / CADRE DE VIE / RENOUVELLEMENT URBAIN

| OBJECTIFS OPERATIONNELS  | CHEF DE FILE / PILOTE                               | BILAN SYNTHETIQUE DES OBJECTIFS OPERATIONNELS   |
|--|---|---|
| <p><b>Limiter les arrêts d'exploitation sur les quartiers et leurs impacts</b></p> | <p><b>CUCM (service habitat) / Opac S&amp;L</b></p> | <p>La communauté urbaine s'est engagée à subventionner les projets de démolitions de logements sociaux de l'OPAC de Saône-et-Loire (cf ci-dessus) afin d'en limiter les impacts sur les quartiers (Harfleur, Torcy, Le Plessis).<br/>Un premier objectif de démolition de 470 logements a fait l'objet d'une décision de subvention de la CUCM d'un montant de 1 935 074 € en avril 2018, suivie en décembre d'une seconde décision de subvention pour un montant de 288 000 € pour la démolition de 68 logements supplémentaires au Plessis.</p> |

## PILIER HABITAT / CADRE DE VIE / RENOUVELLEMENT URBAIN

| OBJECTIFS OPERATIONNELS  | CHEF DE FILE / PILOTE                           | BILAN SYNTHETIQUE DES OBJECTIFS OPERATIONNELS  |
|--|---|--|
| <p><b>Poursuivre la gestion urbaine de proximité sur les quartiers notamment dans le cadre de la charte "qualité de service"</b></p> | <p><b>CUCM (service habitat) / Communes</b></p> | <p>La loi de finances pour 2015 a instauré un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) situées dans les quartiers prioritaires, en contrepartie d'un programme d'actions contractualisées, entre les organismes HLM et les villes concernées par un ou plusieurs quartiers politique de la ville. Depuis 2016, des conventions annuelles ou pluriannuelles ainsi que des avenants ont été signés par les collectivités avec l'OPAC de Saône-et-Loire et Habellis. La liste des thèmes possibles portent sur la présence de personnel de proximité, la formation, le sur-entretien, la tranquillité publique, l'animation, le lien social, petits travaux de qualité de service, etc. Ainsi, les montants prévisionnels de l'abattement de la TFPB pour l'OPAC et HABELLIS s'élevait à 561 750 € en 2016, 501 800 € en 2017 et 505 500 € en 2018 soit un total de 1,6 M€. Les bilans fournis par les bailleurs sociaux présentent des dépenses supérieures au montant de l'abattement, de 1,9 M€. L'abattement de la TFPB est prolongé jusqu'en 2022, sous condition de la signature de conventions qui constituent le cadre de négociation pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers.</p> <p>Parallèlement, la communauté urbaine poursuit sur les espaces publics en maîtrise foncière communautaire sa politique de sur-entretien avec les régies de territoire par le biais de marchés d'insertion et de qualification professionnelle dans le cadre d'activités de nettoyage.</p> |

## PILIER HABITAT / CADRE DE VIE / RENOUVELLEMENT URBAIN

| OBJECTIFS OPERATIONNELS  | CHEF DE FILE / PILOTE                | BILAN SYNTHETIQUE DES OBJECTIFS OPERATIONNELS   |
|--|--------------------------------------|---|
| <p><b>Poursuivre le chantier du peuplement avec les bailleurs et concrétiser la convention intercommunale de gestion des attributions de logements sociaux</b></p> | <p><b>CUCM (service habitat)</b></p> | <p>La convention intercommunale d'attribution (CIA) est une annexe obligatoire au contrat de ville. Le 12 septembre 2018, la commission des marchés publics à procédure adaptée de la CUCM s'est réunie en vue de définir un prestataire pour réaliser le document-cadre et la CIA (la CUCM, pour des raisons pratiques, a choisi de rassembler ces deux documents en un seul à condition de rassembler les orientations puis les engagements de manière apparente et précise). La mission a été confiée au cabinet AATIKO Conseils de Lyon.</p> <p>La première étape de la mission consiste en la production d'un diagnostic partagé du parc social sur le territoire communautaire permettant de faire son état des lieux. La seconde étape consiste en l'élaboration des documents. Un comité technique de lancement de l'étude, avec présentation des obligations légales en matière d'attribution de logements, de la méthodologie et du calendrier s'est réuni le 25 octobre. Le 19 novembre 2018, un séminaire de lancement de l'étude, à vocation pédagogique s'est tenu. Il était destiné aux techniciens et aux élus membres de la conférence intercommunale du logement (CIL). Le programme du séminaire était centré sur les obligations réglementaires, la méthode de travail pour l'élaboration de la CIA, les chiffres clés du parc social et des premiers éléments de diagnostic.</p> |

### 3. Approche des politiques de droit commun des collectivités

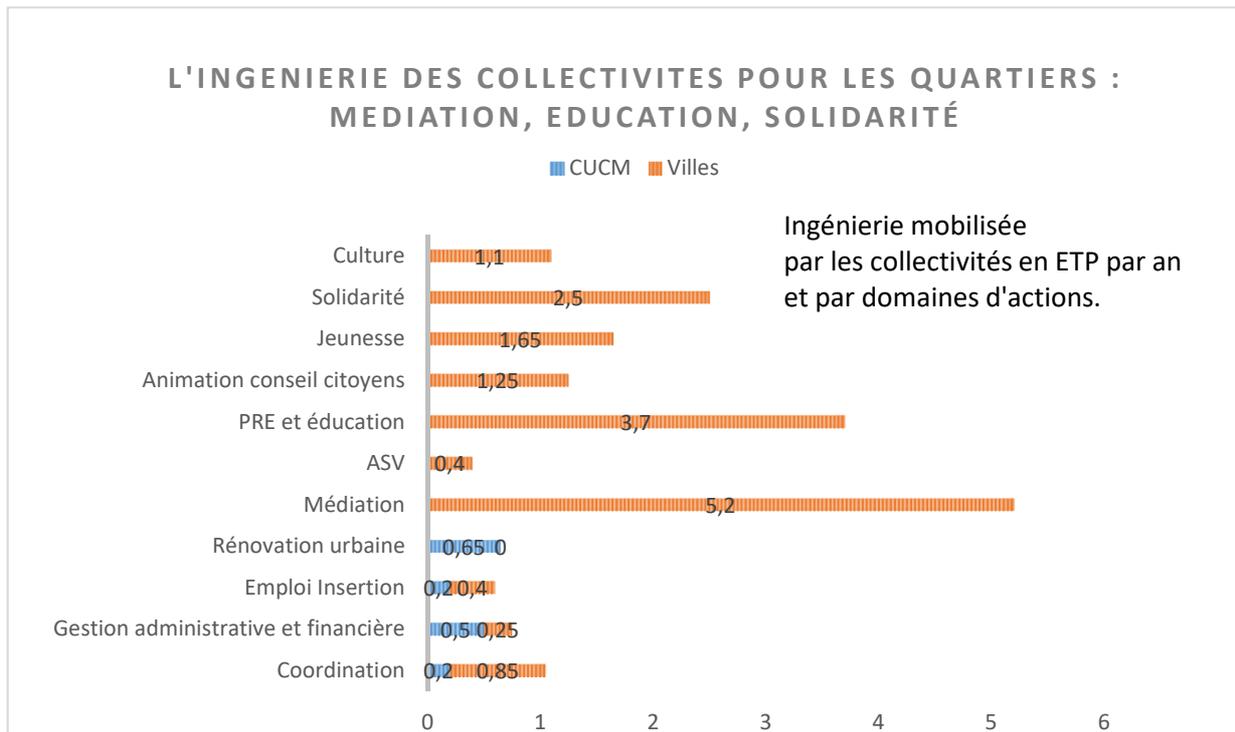
En complémentarité des crédits spécifiques, d'autres politique de droit commun existent qui apportent également leurs réponses aux problématiques des quartiers : l'Etat, la Région, le Département ou les collectivités locales (EPCI et communes).

Les enjeux sont de :

- Valoriser ce droit commun afin de donner une visibilité globale des actions menées dans les quartiers mais elle nécessite que les partenaires financeurs soient organisés pour effectuer ce suivi territorialisé.
- Vérifier que les politiques de droit commun sont prioritairement mobilisés dans les QPV et que le recours aux crédits spécifiques est réservé aux actions relevant d'une logique additionnelle.

L'objectif de l'approche proposée, ci-dessous, est d'illustrer les enjeux évoqués précédemment.

#### 3.1. L'ingénierie du contrat de ville



Les ressources en ingénierie du contrat de ville s'élèvent à 18,85 ETP pour les trois villes et la communauté urbaine.

- Au niveau des villes : la médiation est le premier domaine concerné avec 5,2 ETP. L'éducation liée à la coordination des PRE représente 3,7 ETP. La culture, la solidarité, la jeunesse, la santé représentent 5,65 ETP. L'animation dont l'animation des conseils citoyens représente 1,25 ETP. Enfin un temps de coordination à l'échelle de chaque ville est également décompté, à hauteur de 1,1 ETP pour les trois villes.
- Au niveau de la CUCM : la coordination compte pour 0,70 ETP assuré par la CUCM qui consacre également 0,65 ETP à la rénovation urbaine et 0,20 à la coordination des acteurs de l'emploi.

Pour soutenir la politique de la ville, l'Etat soutient à hauteur de 19 600 € par an et par poste dans le cadre de contrats de 3 ans renouvelables.

8 postes d'adulte relais sont ainsi décomptés en 2019 :

- à Torcy (1 service médiation, 1 centre social)
- au Creusot dont un en cours de recrutement (1 service médiation, 1 service jeunesse)
- à Montceau (2 au centre social, 1 à l'espace jeunesse, 1 à la police municipale).

## **3.2. Les compétences communautaires**

Plusieurs types d'intervention de droit commun peuvent être valorisées en faveur de la politique de la ville.

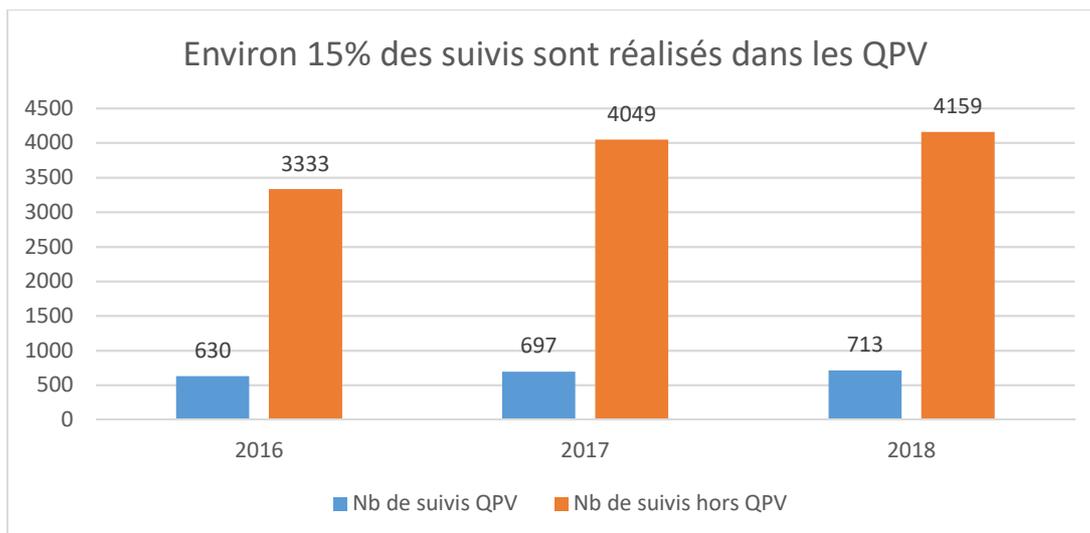
### **3.2.1. L'insertion**

Dans le cadre de sa compétence insertion, la communauté urbaine soutient par voie de conventions, plusieurs structures d'accompagnement vers l'emploi, parmi lesquelles :

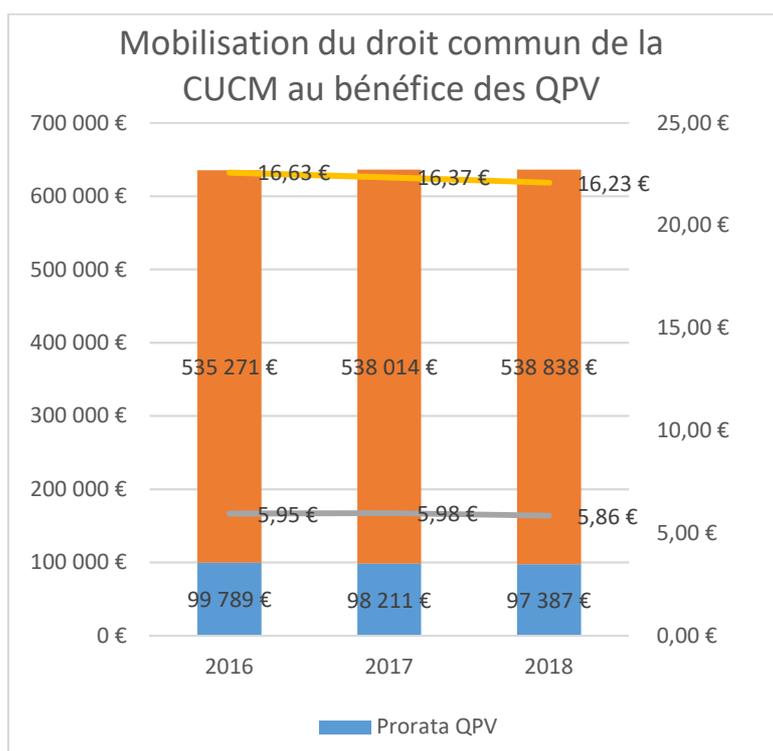
- Agire,
- Apor,
- Solidarité service
- Ecole de la deuxième chance.

Le montant de subventions versées pour ces quatre associations s'élèvent à 636 225 € en 2018.

Elles ont suivi 4 872 personnes au titre de leur mission de droit commun, soit 14,6% issus des quartiers politique de la ville (6% de la population totale).



Compte tenu du nombre de suivis effectués dans les quartiers (713), la part consacrée aux QPV s'établit à 97 387 € soit 5,86 € par habitant QPV (contre 16,23 € pour les habitants hors QPV).



### **3.2.2. La gestion urbaine de proximité**

Dans le cadre de ses compétences voirie et propreté, la CUCM organise par grands territoires l'entretien des espaces publics communautaires. Cette démarche a été mise en place en 2014 pour apporter un service uniforme dans les communes et augmenter la proximité avec l'utilisateur.

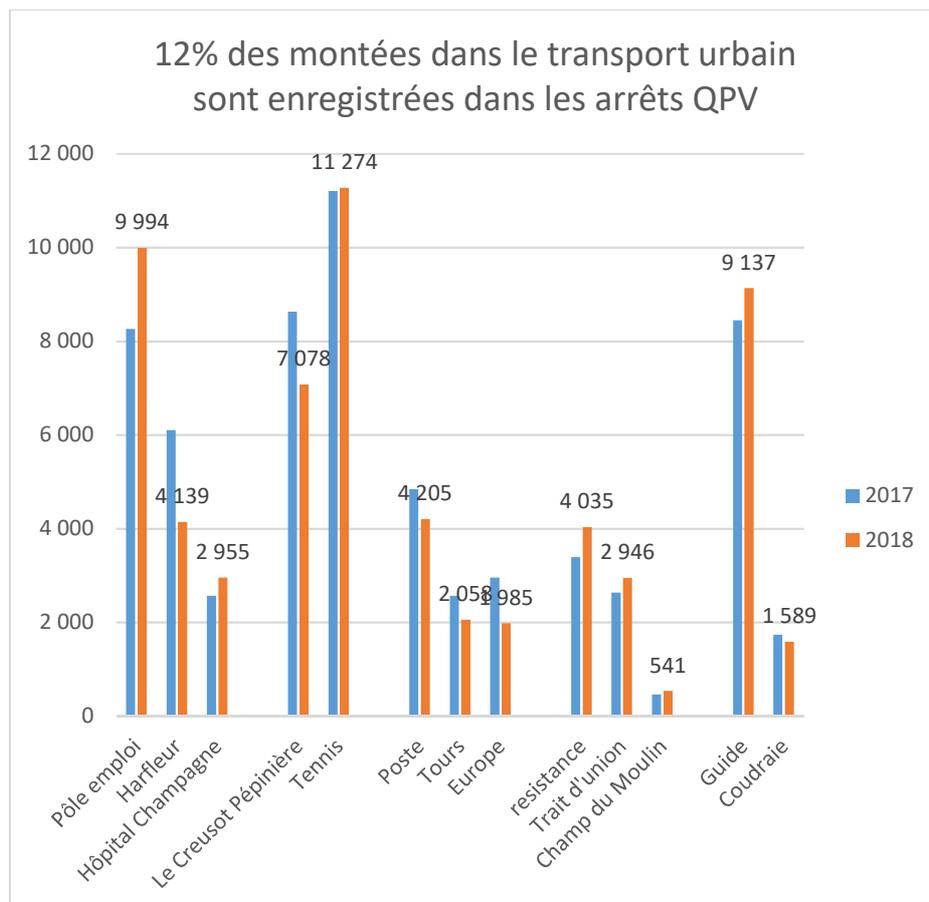
En plus de cette intervention, des marchés d'insertion et de qualification professionnelle sont signés chaque année avec les régies de territoire dans le cadre d'activités de nettoyage du domaine public. Mis en place avec le GPRU, ces marchés visent à pérenniser les acquis de la rénovation urbaine par un sur-entretien et favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi des quartiers. Ces marchés sont conclus pour un 12 mois et reconductibles trois fois :

- 178 890 € en 2016
- 176 523 € en 2017
- 176 523 € en 2018.

Ils concernent les quartiers Harfleur-République-Lapérouse, le Tennis, les Rives du Plessis, Bellevue-Lopofa et la résidence du Lac-Champs Bâtard.

### **3.2.3. La mobilité**

La communauté urbaine assure le transport urbain ainsi que le transport scolaire. Le réseau urbain s'articule autour de huit lignes dont trois sur les secteurs de Montceau-les-Mines, trois sur le secteur du Creusot, une ligne reliant la gare TGV, une ligne « intercité », complémentaire à l'offre TER. Dix-huit véhicules sont mobilisés pour assurer l'exploitation. Les lignes urbaines ont été pensées dans une logique de solidarité sociale et territoriale pour desservir les grands secteurs d'habitats sociaux.



En 2017, le nombre de montées effectuées à partir des arrêts localisés dans les quartiers politique de la ville s'élève à 63 799 voyages, soit un taux de fréquentation globale du réseau par les QPV, de 13%.

En 2018, la fréquentation est de 61 936 voyages soit 12% de la fréquentation globale.

En retrait par rapport à 2017, ce taux, montre toujours les effets positifs de la restructuration de la desserte de transport urbain sur les QPV. Il traduit aussi l'impact de la politique de démolitions de logements sociaux sur les besoins de mobilité, à Harfleury et Torcy.

### **3.3. Les compétences communales**

Trois exemples de politique publique ont été retenus pour illustrer la mobilisation des crédits de droit commun, par les communes, dans le cadre des objectifs du contrat de ville :

### **3.3.1. La démultiplication des projets autour du vivre-ensemble grâce aux centres sociaux**

Le diagnostic du contrat de ville a relevé la nécessité de repositionner les centres sociaux sur les quartiers politique de la ville. En cohérence avec cette orientation, les éléments rassemblés par les communes révèlent le rôle prépondérant des centres sociaux pour les habitants des QPV.

- A Montceau, le centre social du Trait d'Union compte 434 adhérents en 2017, 435 en 2018. Parmi ceux-ci, 44,4% habitent les rives du Plessis et 7% le Bois du Verne, soit un taux de fréquentation QPV de 51,4%, en hausse de deux points par rapport à 2017. Ce taux de fréquentation est à rapprocher de la part communale du budget du Trait d'Union qui s'élève à 432 444 € en 2018.
- Au Creusot, la fréquentation de l'Escale s'élève à 537 personnes en 2018 et parmi elles, 200 sont issues des quartiers politique de la ville ou de veille active (la Molette). Le taux de fréquentation QPV de 37%, en hausse par rapport aux années antérieures (24% en 2016 ; 31% en 2017). Cette fréquentation est à rapprocher de la part communale du budget de L'Escale qui s'élève à 297 450 € en 2018. A cela, se rajoute le budget de la Maison des Parents, entité raccrochée au projet du centre social depuis l'année 2017.
- A Torcy, l'équipement compte 171 adhérents et dénombre une fréquentation de 555 personnes. Parmi celles-ci, la moitié est issue de la géographie prioritaire. La part communale est de 113 251 €.

### **3.3.2. Prévention précoce en matière d'orientation scolaire**

En matière d'éducation, une approche comparative des budgets des écoles, en QPV et hors QPV, a été retenue afin d'illustrer la mobilisation du droit commun par les communes. Pour chacune des écoles, le budget considéré recouvre :

- Les ATSEM,
- Les animateurs
- Les agents de restauration,
- Les subventions aux écoles.

Cette approche budgétaire réalisée à partir de quelques exemples montre que les budgets par élève sont sensiblement équivalents quelle que soit la localisation de l'école. Mais il faut ajouter aux écoles QPV, les actions de la politique de la ville, notamment les CLAS, menées dans une logique additionnelle, au bénéfice des enfants.

A Montceau, le groupe scolaire Pompon - Jules Verne a été retenu pour les QPV et le groupe scolaire Folon - Jean-Jaurès, hors QPV. Pour ces deux écoles qui accueillent respectivement 241 et 227 élèves, les budgets par élève s'établissent à 1 200 € par élèves environ, auxquels il faut ajouter un montant d'actions différentiel de 40 000 € au bénéfice du groupe scolaire Pompon - Jules Verne, en QPV.

Au Creusot, le budget de l'école maternelle du Tennis (90 élèves) s'élève à 2 322 € par élèves et celui de l'école maternelle Raymond Rochette (68 élèves) à 2 167 € par élève. Ce budget de l'école maternelle du Tennis valorise les actions du contrat de ville qui confortent le budget de cette dernière.

A Torcy, les écoles de Champs Cordet et Champs Batard sont toutes deux en quartier politique de la ville. Les budgets sont quasiment équivalents, situés aux environs de 1 000 € par élève, auxquels il faut ajouter les actions contrat de ville : CLAS et « dé(s)tours vers l'avenir ».

### **3.3.3. Poursuite de la lutte contre la délinquance sur les quartiers**

Sur les quartiers, les communes investissent dans la médiation : au Creusot, le service regroupe 1,5 ETP. A Montceau, trois adultes relais ont été recrutés par la ville et une équipe de prévention spécialisée (Sauvegarde 71) fonctionne en 2018. A Torcy, la médiation, intégrée au centre social, représente un mi-temps.

Le CISPD regroupant 7 communes du bassin dont Torcy et Le Creusot, coordonne les actions de prévention. Les orientations du dispositif se déclinent autour de 3 axes forts : Les VIF, Les Jeunes et la Tranquillité publique.

Dans le bassin minier, le CISPD est composé des 4 communes (Montceau les mines, St Vallier, Blanzy, Sanvignes). Les orientations sont les VIF, la tranquillité publique et la cellule de veille éducative.

## **3.4. Bilan : l'exemple des conventions d'abattement de TFPB**

### **3.4.1. Rappel des objectifs et des conventions**

La loi de finances pour 2015 a instauré un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) situées dans les quartiers prioritaires, en contrepartie d'un programme d'actions contractualisés, entre les organismes HLM et les villes concernées par un ou plusieurs quartiers politique de la ville.

La même loi a confirmé le rattachement de ces conventions au contrat de ville dont elles constituent une annexe obligatoire.

La convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB a vocation à s'articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP), lesquelles coordonnent les interventions dans les quartiers : sur-entretien, renforcement de la présence de personnel de proximité, gestion des encombrants, tranquillité résidentielle, travaux d'amélioration de la qualité de service, animation du lien social et du vivre-ensemble, etc. La liste des thèmes éligibles à l'abattement de la TFPB été précisé dans le cadre national signé le 29 avril 2015 entre l'Etat, l'USH et les représentants des collectivités, repris, ci-dessous.

*Cadre national d'utilisation de la TFPB :*

| Liste des thèmes  | Exemples d'actions  |
|---|---|
| Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)                     | Renforcement du gardiennage et surveillance ; agents de médiation sociale, agents de développement social et urbain ; coordonnateur HLM de gestion de proximité ; référents sécurité  |
| Formation/soutien des personnels de proximité   | Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social) ; sessions de coordination inter-acteurs, dispositifs de soutien   |
| Sur-entretien   | Renforcement nettoyage ; enlèvement de tags et graffitis ; renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention ; réparations des équipements vandalisés (ascenseurs)   |
| Gestion des déchets et encombrants/épaves   | Gestion des encombrants ; renforcement ramassage papiers et détritiques ; enlèvement des épaves ; amélioration de la collecte des déchets   |
| Tranquillité résidentielle  | Dispositif tranquillité ; vidéosurveillance (fonctionnement) ; surveillance des chantiers ; analyse des besoins en vidéosurveillance  |
| Concertation, sensibilisation des locataires  | Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires ; dispositifs spécifiques à la sensibilisation) ma maîtrise des charges ; collecte sélective ; nouveaux usagers, gestes éco-citoyens ; enquête de satisfaction territorialisées  |
| Animation, lien social, vivre ensemble  | Soutien aux actions favorisant le vivre ensemble ; actions d'accompagnement social spécifiques ; services spécifiques aux locataires (portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs) ; actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion) ; mise à disposition de locaux associatifs ou de services |
| Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) | Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique) ; surcoûts de remise en état des logements ; travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik)   |

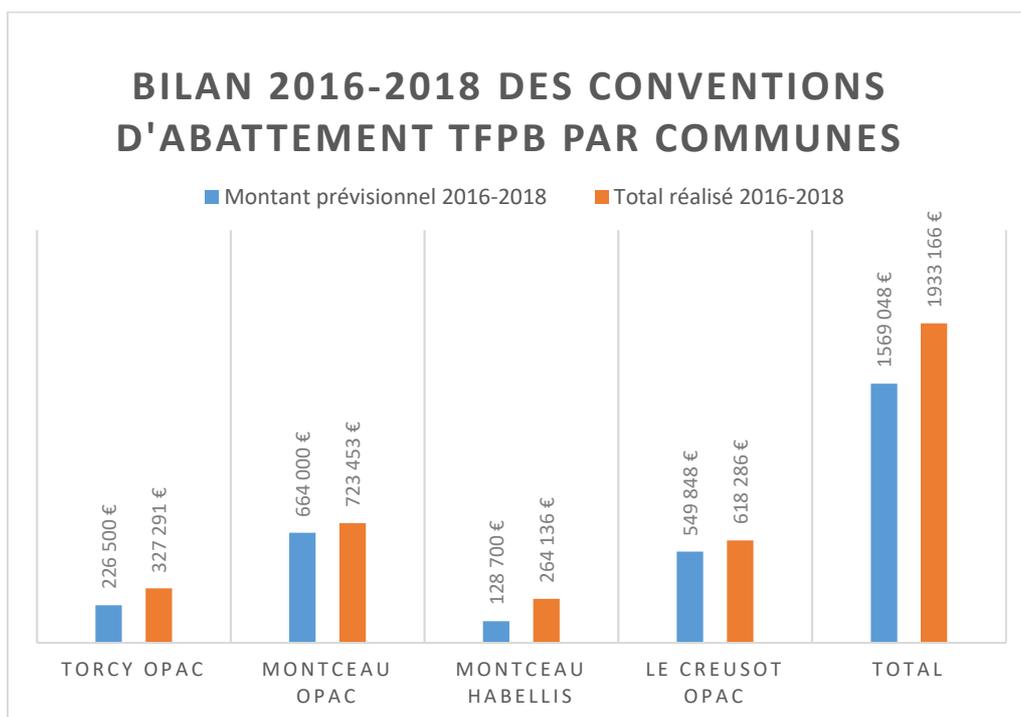
L'année 2018 marquait la dernière année des conventions triennales signées respectivement avec l'OPAC de Saône-et-Loire pour Le Creusot et Habellis (ex Villéo) pour Montceau. Un avenant n° 1 aux conventions 2016-2017 a été signé entre les villes de Torcy et de Montceau et l'OPAC de Saône-et-Loire.

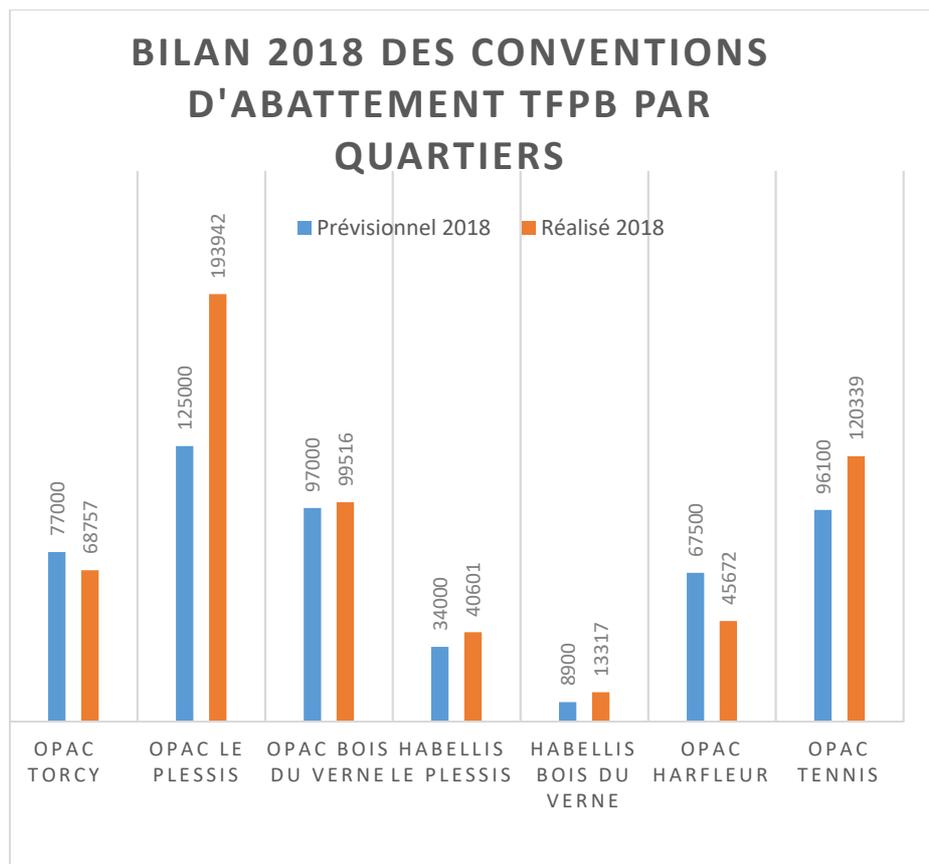
- A Torcy, le montant estimé de l'abattement dont bénéficiait l'OPAC était de 77 000 €.
- Au Creusot, le montant estimé de l'abattement de la TFPB était de 67 500 € pour le quartier Harfleur et de 96 100 € pour le quartier du Tennis.
- A Montceau, le montant estimé de l'abattement de la TFPB était de 125 000 € sur Le Plessis et de 97 000 € sur le Bois du Verne pour l'OPAC. Pour Habellis, il était de 34 000 € sur Le Plessis et de 8 900 € sur le Bois du verne.

Ces conventions et avenants doivent faire l'objet d'un bilan annuel afin de vérifier la mise en œuvre des actions proposées par les bailleurs.

### **3.4.1. Synthèse des bilans**

Les bilans réalisés par les bailleurs permettent de rapprocher le volume de dépenses réalisées aux objectifs fixés dans les conventions. Au-delà des éléments financiers fournis, les communes s'accordent sur les difficultés de suivi des actions et de leurs impacts dans les quartiers.





## Conclusion

La structuration de l'outil de suivi du contrat de ville a pour la première fois, permis de donner un aperçu des grandes tendances des programmations financières dont le bilan révèle :

- La diversité, la qualité et la créativité des actions proposées par tous les acteurs,
- Le ciblage prédominant des enfants et des jeunes, au travers de dispositifs spécifiques et de moyens conséquents.
- Les effectifs modestes du pilier « accès à l'emploi » qui interrogent l'articulation des actions avec le droit commun d'une part, l'évolution de la démographie de la géographie prioritaire d'autre part (vieillesse des demandeurs d'emploi et effectifs).
- L'implication grandissante des acteurs associatifs de plus en plus nombreux à se mobiliser dans les quartiers.

Restitués dans le contexte d'élaboration du protocole d'engagement renforcé et réciproque, ces éléments ont conduit à repréciser les enjeux et besoins transversaux du contrat de ville, en termes d'ancrage des actions dans la durée, de coordination des acteurs en transversalité et de renouvellement des méthodes « d'aller vers », pour articuler les réponses au plus près des quartiers.

Les efforts de suivi seront poursuivis afin de consolider progressivement les résultats. L'enjeu sera aussi d'adapter l'outil aux nouvelles priorités du protocole d'engagement renforcé et réciproque du contrat de ville, afin d'en suivre la mise en œuvre.

## **Annexe 1 : actions soutenues par la dotation de solidarité urbaine de la ville du Creusot**

La Dotation de Solidarité Urbaine a été instituée par une loi du 13 mai 1991. Il s'agit d'une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes. La Ville du CREUSOT s'est vue attribuer en 2018 une dotation totale de 2 343 939 €. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice précédent ainsi que les conditions de financement de ces actions. Les actions développées au CREUSOT soutenues par la DSU peuvent être récapitulées ainsi qu'il suit :

- **Centre de loisirs** fréquenté par 601 enfants en 2018 soit 328 garçons et 273 filles pour 79 060.75h/enfants.
- **Développement Social** : le centre social a accueilli 537 personnes différentes (enfants et adultes), tandis que 54 filles et 104 garçons ont participé aux activités sportives dans le cadre des actions « sport à la carte » et « rendez-vous du sport » et 90 filles et 109 garçons dans le cadre des activités jeunesse. Par ailleurs l'action des Beaux Bagages a permis de faire sortir les familles qui ne partaient pas en vacances durant l'été, créer et faire vivre le lien social, provoquer les rencontres intergénérationnelles et favoriser le « vivre ensemble » lors de 35 événements, ayant rassemblé environ 30 783 personnes.
- **Accueil périscolaire** : la volonté municipale est de développer une présence éducative auprès des enfants hors temps scolaire. Cet accueil intègre d'une part l'accompagnement scolaire, fréquenté par 135 enfants, et d'autre part la restauration scolaire dont ont profité 797 réguliers et 343 occasionnels et qui permet non seulement d'apporter aux enfants des repas équilibrés, mais favorise, par les animations mises en place, des actions pédagogiques et éducatives pendant la pause méridienne.
- **Insertion sociale** : la ville du CREUSOT poursuit une véritable politique d'insertion sociale. A ce titre, l'attribution de certains marchés a été réservée à des entreprises d'insertion (l'article 36 de l'ordonnance du 23/07/2015 relative aux marchés publics prévoit en effet la possibilité de réserver des marchés publics à des structures d'insertion par l'activité économique). L'épicerie solidaire, ouverte début 2016, a permis de faire évoluer le dispositif d'aide alimentaire de la ville. Elle a apporté un soutien actif aux 245 familles, 46 demandeurs d'asile et 25 jeunes adultes de - de 26 ans en situation de précarité en les responsabilisant avec un accompagnement adapté.
- **Démocratie participative/Médiation** : l'accueil des enfants et des jeunes permet d'assurer une certaine stabilité sur la commune en ce qui concerne la prévention de la délinquance, la prise en charge et le soutien moral des jeunes en rupture éducative. Ainsi des actions ont été développées au sein des quartiers pour favoriser des relations éducatives, de proximité et de confiance. Ainsi certaines d'entre elles, comme les chantiers jeunes, les actions de veille sociale et la cellule de veille et de proximité ont concerné à elles seules 723 personnes de sexe masculin et 443 de sexe féminin.
- **Soutien à la parentalité** : concerne principalement l'accueil des tout-petits en crèche et halte-Garderie (66 900 heures/enfants en 2018) et la Maison des Parents qui centralise les ressources d'écoute et d'information en matière de parentalité, via des ateliers et des rencontres ou permanences ainsi que le relais intercommunal d'assistantes maternelles du Creusot et ses environs.

**Annexe 2 : rapport lié à la dotation de solidarité urbaine (DSU), perçue par la ville de Montceau**

## DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2018

### RAPPORT D'UTILISATION

La Ville de Montceau-les-Mines compte deux quartiers reconnus prioritaires depuis la réforme de la politique de la ville en 2014. Il s'agit des quartiers du Bois du Verne et des Rives du Plessis.

Au dernier recensement (INSEE 2013), le quartier du Bois du Verne comptait 1 059 habitants et le quartier des Rives du Plessis, 1 509 habitants.

La population des ces 2 quartiers se répartit de la façon suivante :

| ITEMS                   | Rives du Plessis | Bois du Verne |
|-------------------------|------------------|---------------|
| Ménages vivant seuls    | 53.1%            | 38.4%         |
| Familles monoparentales | 13.4%            | 6.5%          |
| Couples sans enfants    | 17.9%            | 28%           |
| Couples avec enfants    | 18.1%            | 22.5%         |
| Population étrangère    | 17.2%            | 5%            |
| Population immigrée     | 22.5%            | 9.8%          |
| Chômeurs 15/64 ans      | 39.1 %           | 20.8%         |

En 2013, 75% des ménages des 2 quartiers prioritaires n'étaient pas imposables. Cette proportion est nettement supérieure à celle de la commune (57%).

En 2018, comme les années précédentes, les politiques publiques mises en œuvre par la Ville de Montceau-les-Mines ont concerné les deux quartiers reconnus prioritaires, mais également l'ensemble du territoire communal.

Les actions ainsi menées visent essentiellement à :

- Réduire les inégalités ;
- Renforcer la solidarité en direction des familles.

La jeunesse, pour la municipalité, est une priorité et un enjeu majeur pour l'avenir de la commune. Une véritable politique jeunesse a donc été mise en place avec les moyens correspondant aux ambitions.

#### **La réduction des inégalités**

La réduction des inégalités sur le territoire de la Ville de Montceau-les-Mines se traduit par la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs, comme le Programme de Réussite Educative, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, mais également par des politiques éducatives et de prévention en direction de la petite enfance, des actions en faveur de la jeunesse, et une volonté forte de rendre la culture accessible à tous.

Toutes les actions menées s'appuient sur des structures municipales telles que le pôle Solidarité, le CCAS, le centre social Le Trait d'Union, le pôle Santé.

Le Programme de Réussite Educative (PRE) : La Ville de Montceau-les-Mines s'est engagée depuis 2006 dans le Programme de Réussite Educative, qui constitue un axe majeur de sa politique éducative. En effet, la Ville s'est donné l'ambition d'être au cœur des préoccupations des habitants dans l'accompagnement des enfants et adolescents en difficulté dans le circuit scolaire.

Le PRE, destiné aux enfants de 2 à 16 ans et à leurs familles qui résident dans les quartiers prioritaires, s'inscrit dans cette démarche puisqu'il prévoit de lutter contre l'échec scolaire, de soutenir les parents, de prendre en charge précocement les difficultés de l'enfant dans le but de prévenir la « rupture sociale » et le sentiment d'échec des familles.

Les quartiers ciblés politique de la ville, quartiers prioritaires (**Rives du Plessis et Bois du Verne**) et quartiers en veille active (**Salengro et Bellevue**), couverts par le PRE font apparaître une forte proportion de familles vivant exclusivement avec les minimas sociaux.

Les fragilités et les concentrations de précarité constatées sur les quartiers ont un effet démultiplicateur sur les problématiques éducatives avec un besoin repéré de soutien et d'accompagnement des familles et des enfants.

Les objectifs de l'accompagnement des enfants, des jeunes et de leurs familles repérés en équipe pluridisciplinaire s'articulent autour d'axes principaux qui pourront être étendus selon les besoins de l'enfant et du jeune.

En 2018, les axes principaux ont été les suivants :

- Favoriser l'accès aux pratiques culturelles, sportives, socioculturelles et de loisirs ;
- Intensifier la prévention contre le décrochage scolaire ;
- Promouvoir l'accompagnement individualisé centré autour de la scolarité et des apprentissages scolaires en partenariat avec divers organismes et des référents bénévoles ;
- Faciliter l'accès aux soins ;
- Favoriser l'accès aux spectacles en familles.

Quelques actions proposées en 2018 :

- Journée Moyen-Age au Château de Brançon ;
- Stage peinture sur trois jours avec l'artiste Louise Duneton ;
- La nuit Andersen ;
- Atelier écriture à la plume au Musée de l'Ecole ;
- Sortie baptême de l'air organisé par le club service « Les Kiwanis ».

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) vise à offrir aux enfants et à leurs parents, en lien avec l'Education Nationale, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école.

Les ateliers d'accompagnement à la scolarité, mis en place en priorité dans les quartiers politique de la ville, proposent des apports diversifiés et une pédagogie du détour afin :

- d'aider les enfants et les jeunes à acquérir des méthodes, à redonner un sens à leur scolarité, à renforcer la confiance dans leur capacité de réussir ;
- d'élargir leurs centres d'intérêts et de valoriser leurs acquis. D'encourager le goût de la lecture et des activités culturelles et scientifiques et de transmettre l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir ;
- de découvrir de nouveaux apports de connaissance ou d'expérimentation ;
- de renforcer des moyens d'expression avec une valorisation gratifiante de ces expériences ;
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Ces actions ont lieu en dehors du temps scolaire et sont menées en collaboration avec les équipes éducatives des établissements scolaires.

Un coordinateur supervise l'ensemble des ateliers mis en place (diagnostic du quartier, problématiques rencontrées, écriture de l'action, mise en œuvre et évaluation).

En 2018, ces actions ont bénéficié à 103 enfants dont 74 fréquentant les écoles situées dans les quartiers prioritaires politique de la ville et 29, les écoles situées dans les quartiers en veille active politique de la ville.

Le coût moyen de chaque atelier s'est élevé à 7 800 €.

#### Les politiques éducatives et de prévention en direction de la petite enfance :

L'accompagnement éducatif, parce qu'il participe au développement social, économique, culturel et parce qu'il est source d'intégration est un enjeu politique prépondérant pour la Ville de Montceau-les-Mines qui a placé la famille et l'enfant au cœur de son action politique.

Les objectifs et activités des services Petite Enfance et Maison de la Parentalité visent à adapter les offres des services aux besoins des parents, à soutenir la fonction parentale, à favoriser la mixité sociale et à réduire les inégalités.

Les accueils collectifs et l'accueil familial ont pour objectif d'offrir à chaque enfant l'égalité des chances en matière de vie sociale et d'éducation pour favoriser leur intégration dans la société.

Cela se traduit notamment par :

- L'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité (familles monoparentales, blocage lié à la langue française, handicap,...) ;
- L'accueil des enfants de toutes origines et de tous milieux sociaux et culturels afin de favoriser la mixité sociale ;
- L'individualisation de l'accueil pour contribuer au bien-être, à la sécurité et à l'épanouissement des enfants ;
- L'ouverture vers l'extérieur et le partenariat avec l'école, des activités extérieures, des sorties... ;
- Une tarification adaptée pour favoriser la cohésion sociale ;
- L'accueil des « enfants différents » avec un accueil non médicalisé qui leur permet de côtoyer des enfants de leurs âges, avec des échanges enrichissants pour tous les enfants.

En 2018, sur les 134 enfants accueillis sur le multi accueil Bébébulle, dont 4 « enfants différents », 104 enfants étaient issus de familles de Montceau domiciliées dans tous les quartiers avec notamment, 21 % sur le Bois du Verne et le Bois Garnier, 16.5% sur le quartier du Plessis.

34 parents étaient en insertion professionnelle et 61 inscrits avaient un tarif horaire de moins de 1 € (repas et couches fournis), c'est-à-dire en dessous du seuil de pauvreté.

13 enfants ont été accueillis aux domiciles d'assistantes maternelles employées par la Ville, dont 1 enfant avec un tarif horaire de moins de 1€.

La Maison de la Parentalité est un lieu d'accueil, d'écoute, de soutien, de conseils, de prévention, d'orientation et d'accompagnement des parents et de leurs enfants, des futurs parents, des grands-parents. Elle fonctionne depuis juillet 2016 et a mis en place des actions permettant de lutter contre l'isolement de certains parents, de favoriser les liens entre les parents et/ou habitants, d'offrir un réel soutien à l'aptitude parentale.

A partir d'octobre 2018, par le biais de partenariats avec les écoles de quartier, la Maison de la Parentalité s'est délocalisée sur le Bois du Verne. L'action ainsi mise en place sur le Bois du Verne, dans les locaux d'une école et à raison d'une fois par mois, a touché en moyenne 10 familles et une vingtaine d'enfants.

Un après-midi sur le thème « nos enfants et les écrans » a eu lieu sur le Bois du Verne le 12 juin 2018 avec l'exposition de la production des élèves et une conférence animée par un psychothérapeute.

De nouvelles actions portant sur le bien-être, sur la prévention de la santé, ont été mises en place en partenariat avec d'autres services.

139 familles et 236 enfants ont participé à ces divers accueils, soit une augmentation de 139.66% par rapport à 2017.

Bourse au permis de conduire : Ce dispositif a pour objectif de permettre l'accès aux jeunes montcelliens au permis de conduire, véritable vecteur d'insertion professionnelle et de vie sociale. En échange, des activités d'intérêt collectif sont effectuées par les jeunes.

Un suivi régulier des bénéficiaires est assuré par un agent référent du service Jeunesse, en relation avec l'auto-école et les différents partenaires. Cet accompagnement est déterminant dans la réussite et l'implication des jeunes.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, résidant à Montceau-les-Mines, issus en priorité des quartiers prioritaires ou de veille sociale, identifiés dans le contrat de ville. Cette session 2018 s'est adressée à 8 jeunes, avec une priorité pour les jeunes issus des quartiers prioritaires et de veille identifiés dans le contrat de ville.

Les jeunes ont un an à partir de mars 2018 pour réaliser les heures de code et de conduite au sein de l'auto-école partenaire.

Sur les 8 bénéficiaires (5 hommes et 3 femmes), 50% des jeunes sont issus des Quartiers Politique de la Ville (QPV), 25% des jeunes sont issus des Quartiers Veille Active (QVA).

Bourse au BAFA : Ce dispositif a pour objectif d'aider les jeunes montcelliens à obtenir le BAFA et devenir animateur/trice. Les jeunes concernés ne pourraient pas financer cette formation en dehors du dispositif.

Un suivi régulier et individuel de ces jeunes est réalisé par un agent référent du service Jeunesse.

Pour la session 2018, 17 dossiers ont été enregistrés pour 10 bourses. 10 candidatures ont été retenues et 1 jeune s'est rétracté.

En octobre, la formation générale a eu lieu pour les 9 bénéficiaires, aux vacances d'automne, la réalisation du stage théorique et .lors des vacances de fin d'année, le stage pratique.

Ce dispositif visait à toucher prioritairement les Quartiers Politique de la Ville et Veille Active et un public féminin.

Le bilan 2018 fait apparaître que parmi les bénéficiaires, 56% sont des jeunes issus d'un QPV et 33% d'un QVA, et 77% des bénéficiaires sont des femmes.

La musique dans les quartiers : Dans le cadre du festival Tango, Swing et Bretelles (TSB) 2018, des groupes de variété française de grande qualité se sont produits dans les différents quartiers de la ville et notamment au Bois du Verne et aux Rives du Plessis. Il était important, pour permettre à chacun de profiter de ces spectacles, de les rendre accessibles à tous en appliquant la gratuité.

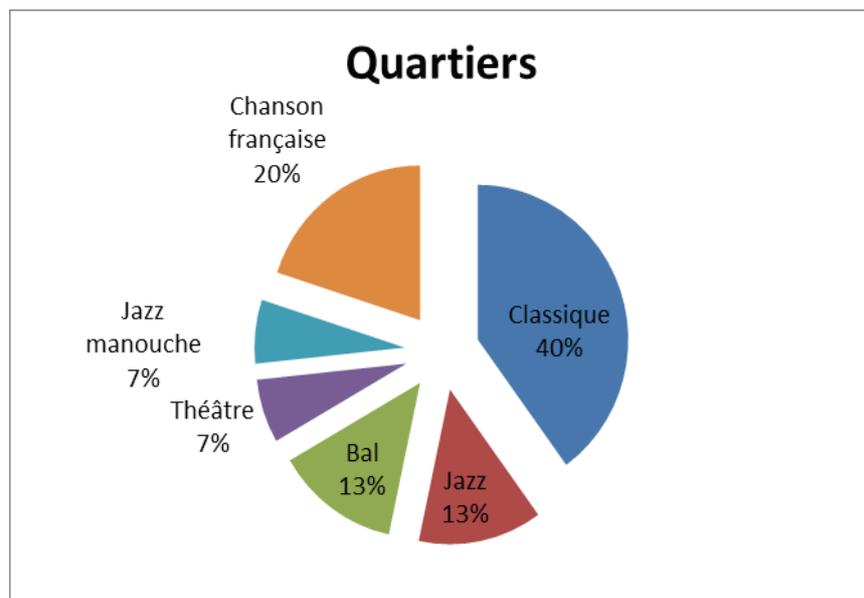
Apporter des événements culturels dans les quartiers répond à une forte volonté de la municipalité et contribue les valoriser et à leur donner une place à part entière au sein de la ville, à réduire les inégalités et à répondre à une vraie demande culturelle des habitants.

En 2018, ce sont 15 concerts qui ont eu lieu dans les différents quartiers de la ville, dont 3 dans les quartiers prioritaires où 179 personnes sont venues profiter des spectacles offerts.

Style musical diffusé dans les quartiers : 40% de musique classique, 20% de chanson

française

| Style             | Nb de concerts |
|-------------------|----------------|
| Classique         | 6              |
| Jazz              | 2              |
| Bal               | 2              |
| Théâtre           | 1              |
| Jazz manouche     | 1              |
| Chanson française | 3              |



La culture en direction du jeune public : L'Embarcadère propose et développe une programmation artistique et culturelle éclectique, afin de favoriser l'accès de tous et notamment la jeunesse, à l'ensemble des champs du spectacle vivant (musique, danse, théâtre, cirque, humour...) et des arts visuels (exposition).

En partenariat avec le service Jeunesse de la Ville, L'Embarcadère a mis en œuvre une médiation culturelle davantage consolidée pour que le public jeune puisse avoir accès à cette programmation.

La tarification pratiquée par la Ville vise à renforcer cette attractivité.

### Tarifs individuels

| Moins de 6 ans | De 6 ans à moins de 13 ans | De 13 ans à moins de 18 ans |
|----------------|----------------------------|-----------------------------|
| Gratuit        | 5 €                        | 8 €                         |

### Tarifs Institutions

| Ecoles maternelles - Petite enfance | Ecoles élémentaires - Accueils de loisirs | Collèges et lycées | Formations supérieures - Structures socioculturelles - CRC et MPAA |
|-------------------------------------|---|--------------------|--|
| Gratuit                             | 4 €                                       | 6 €                | 8 €  |

Le pôle Solidarité décline les grandes orientations de la politique d'action sociale de la Ville, à savoir :

- Repérer et apporter une solution dans les situations d'urgence sociale : CCAS, épicerie sociale, logement d'urgence, .... ;
- Accompagner la reprise d'emploi (aides financières, aide dans les démarches, ...)
- Accompagner l'accès aux droits ;
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif ;
- Organiser des rencontres intergénérationnelles ;
- Lutter contre l'isolement.

Le CCAS reçoit tout public en situation de fragilité financière, administrative, familiale pour essentiellement un accès aux droits.

Une attention particulière est portée au « 1<sup>er</sup> accueil », très important avec 1 540 entretiens et contacts téléphoniques.

Les personnes sont reçues ponctuellement ou bénéficient d'un accompagnement par un travailleur social ou un agent d'accueil social en fonction des problématiques. En 2018, les travailleurs sociaux ont accompagné 158 personnes, en augmentation de 15% par rapport à 2017.

Les aides financières apportées sont variées : les cartes de bus (248), les bons alimentaires (31), les aides financières, la participation à la restauration scolaire (31 489 €) pour un montant total de 48 720 € d'aides accordées en 2018, en augmentation de 9,5 % par rapport à 2017.

Les travailleurs sociaux ont porté et/ou se sont investis en lien avec le centre social dans plusieurs actions collectives : activité jardinage, action d'insertion sociale « Des images et des mots », action famille « Jouons Bougeons Ensemble » et sorties familles.

Le CCAS gère également l'hébergement d'urgence avec la mise à disposition d'un logement situé dans une maison, proche du centre-ville, où l'hébergement à l'hôtel lorsque le logement d'urgence n'est pas disponible.

En 2018, le logement d'urgence a été utilisé 221 nuits (66 nuits en 2017) pour des raisons multiples : personne de passage, incendie de maison, mise à l'abri dans le cadre de violences intrafamiliales, le CCAS a pris en charge 14 nuits à l'hôtel.

Le CCAS a également en charge le fonctionnement de l'Épicerie sociale, lieu d'aide alimentaire et d'accompagnement éducatif auprès des bénéficiaires, avec pour objectifs d'aider les familles montcelliennes en difficulté et lutter contre le gaspillage alimentaire.

Grâce à un partenariat avec des commerces locaux, l'épicerie est approvisionnée tous les jours en dons et produits frais, qui sont triés et reconditionnés par les agents.

Quatre après-midis par semaine, les bénéficiaires peuvent venir faire leurs achats accompagnés de bénévoles.

En 2018, 238 foyers ont bénéficié de l'Épicerie sociale, soit environ 700 personnes.

Le centre social Le Trait d'Union est le lieu privilégié pour rompre l'isolement, créer du lien et effacer les inégalités. C'est le centre social de la ville toute entière, et non d'un quartier.

Le centre social compte 435 adhérents, dont 234 nouveaux inscrits en 2018, avec une moyenne d'âge de 41 ans.

En 2018, 5 870 demandes physiques ou téléphoniques ont obtenu une réponse par le « 1er accueil ».

Sur les 435 adhérents, 44% sont issus des Quartiers Prioritaires Ville et 53% ont un quotient CAF de 1, c'est-à-dire de très faibles ressources.

La fréquentation de l'Espace Public Numérique est en augmentation de l'ordre de 18%, avec 71% des accès liés à la recherche d'emploi et en libre consultation.

Le Trait d'Union propose diverses activités. Depuis 2016, des groupes « projets » composés d'élus, de partenaires, d'adhérents et d'agents ont travaillé sur la mise en place d'actions telles que :

- Des après-midis « Jouons Bougeons Ensemble » : activité famille, 2 mercredis par mois avec 1193 participations en 2018 ;
- 9 sorties familles ;
- Des manifestations sportives en transversalité avec le service jeunesse ;
- La co-construction du spectacle 2019.

Par ailleurs, une mission « Emploi Insertion », a été mise en place. Cette démarche a été co-construite avec les entreprises et les partenaires. Par l'intermédiaire des agents de médiation de la Ville, les jeunes non accompagnés par les institutions sont repérés et orientés vers cette mission de remobilisation par le sport. Une 1<sup>ère</sup> session de formation « Montceau Job Sport » a eu lieu en 2018. Sur les 12 participants de cette première édition, 8 sont en contrat ou en formation au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le centre social a également mis en place et anime une Cellule de Veille Educative et Sociale avec les partenaires socio-éducatifs.

Quant à l'animation des deux conseils citoyens, 37 réunions ont eu lieu avec notamment l'organisation d'un marché gourmand au sein du quartier du Bois du Verne en septembre dernier.

La médiation sociale avec les deux adultes relais permet de veiller à la tranquillité publique, de soutenir les habitants, et favoriser l'accès aux droits .A cet effet, le centre social accueille 11 permanences de partenaires (association ou institutions) pour être au plus proche de la population.

Les Ateliers Santé Ville (ASV) ont pour objectif de permettre une action renforcée de la politique municipale de santé, mise en place par la municipalité depuis 2014, afin de contribuer à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Se déployant sur les quartiers les plus en difficulté, la démarche rassemble élus, associations, habitants, professionnels de santé et techniciens pour construire une politique de santé ambitieuse.

Le projet municipal de santé est un outil concret et opérationnel qui permet de développer une politique de santé publique partagée, partenariale et cohérente.

L'Atelier Santé Ville relève annuellement dans ses bilans, des problématiques alimentaires, des situations de souffrance psychique et d'addiction, des troubles du comportement et d'hygiène, une vulnérabilité des jeunes dans l'accès aux soins. Dans ce cadre, le pôle Prévention Santé anime des actions ciblées qui ont vocation à sensibiliser les habitants ou accompagner les problématiques de santé par l'utilisation de divers supports (sport, art thérapie, sensibilisation des jeunes à l'hygiène bucco dentaire, etc).

Revenu par Unité de Consommation (RUC) annuel :

| Montceau-les-Mines |         |                    | CUCM    |
|--------------------|---------|--------------------|---------|
| Bois du Verne      | Plessis | Montceau-les-Mines |         |
| 10.900€            | 9.300€  | 17.000€            | 18.700€ |

Sources : Insee RP et Filosofi 2010 et 2013 (QPV), Insee RP 2010 2013 (IRIS) , OPS 2015 (parc social)

Le public concerné par ces actions : Petite enfance et enfance, adolescents (13-18 ans) ; adultes 18-55 ans, personnes de plus de 55 ans, personnes en difficulté socio-économiques

Les actions seront centrées sur les populations issues des quartiers prioritaires et par extension la population municipale prioritaire du PLSP : jeunes et publics précaires.

Les actions mises en œuvre sont des actions collectives d'éducation pour la santé, avec des sessions d'ateliers rendues possibles grâce aux professionnels des organismes relais ayant un contact fort et habituel avec les publics précaires.

Les ateliers sont un moyen d'identifier le rôle des professionnels de la santé, les structures de soins et les structures de prévention et/ou de prise en charge avancée.

Sur la commune de Montceau-les-Mines, les zones identifiées sont les rives du Plessis et le quartier du Bois du Verne.

Cette démarche s'adresse à tous les montcelliens (adultes, familles, jeunes) de tous les milieux sociaux, de toutes origines culturelles sans exclusion en accordant une attention particulière aux situations les plus précaires.

Environ **1 149 personnes**, de la petite enfance à la personne âgée vivant sur le territoire de la commune dans les quartiers prioritaires en ont bénéficié.

Origine géographique et catégorie d'âge du public ciblé (du point de vue de la géographie prioritaire, de la tranche d'âge et du sexe) :

| SITE POLITIQUE DE LA VILLE                  | Nombre par tranche d'âge et par sexe |   |          |   |           |   |           |   |          |   | Total par sexe |   | TOTAL |
|---|--------------------------------------|---|----------|---|-----------|---|-----------|---|----------|---|----------------|---|-------|
|   | - 6 ans                              |   | 6-11 ans |   | 12-16 ans |   | 17-25 ans |   | + 25 ans |   | F              | M |       |
|   | F                                    | M | F        | M | F         | M | F         | M | F        | M |                |   |       |
| <b>Géographie priorité 2 :</b>              |                                      |   |          |   |           |   |           |   |          |   |                |   |       |
| Quartier du Plessis (Montceau-les-Mines)    | x                                    | x | x        | x | x         | x | x         | x | x        | x |                |   | 423   |
| <b>Géographie priorité 3 :</b>              |                                      |   |          |   |           |   |           |   |          |   |                |   |       |
| Quartier Bellevue (Montceau-les-Mines)      |                                      |   | x        | x | x         | x | x         | x | x        | x |                |   | 322   |
| Quartier Salengro (Montceau-les-Mines)      |                                      |   | x        | x | x         | x | x         | x | x        | x |                |   | 120   |
| Quartier Bois du Verne (Montceau-les-Mines) |                                      |   | x        | x | x         | x | x         | x | x        | x |                |   | 284   |

### Tableau de suivi de l'action :

| Rappel des objectifs poursuivis (définis ci-dessus)  | Indicateurs de moyens   | Indicateurs liés à l'action   | Indicateurs d'impacts/de résultats  |
|--|---|---|---|
| Créer un espace convivial, de proximité et surtout non stigmatisant, dans le but de permettre aux familles de faire part de difficultés voire de souffrances dans leur relation avec leur enfant ou dans leur fonction de parents. | Intervention au sein de la maison de la parentalité en associant des professionnels de la petite enfance et de la santé                       | Favoriser les échanges entre parents et enfants en partageant une activité et ainsi permettre au parent de voir évoluer son enfant parmi d'autres | Progressivement, le comportement des mamans avec leur enfant évolue au sein de l'atelier. On constate l'utilisation progressive d'un langage plus approprié, mais également une valorisation et un vrai partage avec l'enfant. Les parents prennent confiance en eux et en leur capacité éducative. Ils peuvent également échanger sur leur difficulté à être parent. |
| Améliorer l'état de santé bucco dentaire.  | Intervention auprès de l'école Jules Verne et Anatole France Et pour les rives du Plessis Jacques Prévert                                     | Mise en place d'une intervention en lien avec le dispositif M' TES DENTS en partenariat avec l'infirmière scolaire                                | 5 interventions pour les classes de CP, CE, CM<br>72 primaires<br>En lien avec la CPAM<br>Ateliers ludiques   |
| Développer des stratégies de réduction de risques  | Mise en place d'ateliers thématiques<br><br>Intervention auprès des élèves du collège Jean Moulin   | Mise en place d'une intervention en partenariat avec l'infirmière scolaire sur la thématique de la sexualité, et des addictions                   | 45 collégiens des classes de 6ème et 5ème SEGPA<br>Mobilisation de l'ANPAA<br>Ateliers ludiques,<br>Jeux  |
| Travailler en partenariat et associer les familles, les jeunes pour initier une démarche de prévention, les aider dans leur parcours de parents et de jeunes et transmettre des informations utilisables dans leur vie quotidienne | Associer les professionnels, les familles, les jeunes, les enfants lors de séances collectives<br><br>Prise de parole de la part des familles | Favoriser l'expression des attentes de la population et leur prise en compte dans la mise en place des actions                                    | Mise en place d'un questionnaire, accompagné lors des séances.<br><br>Environ 30 partenaires associatifs ou institutionnels mobilisés pour les actions  |

## **Le renforcement de la solidarité notamment en direction des familles :**

### La Parentalité :

La Maison de la Parentalité est un lieu d'accueil, d'écoute, de soutien, de conseils, de prévention, d'orientation et d'accompagnement des parents et de leurs enfants, des futurs parents, des grands-parents.

Elle accueille toutes les familles, gratuitement et sans condition de ressources, de lieu de résidence, d'âge ou de milieu socio-culturel.

Créée par la municipalité, elle fonctionne depuis juillet 2016 et a mis en place un certain nombre d'actions permettant de lutter contre l'isolement de certains parents, de favoriser les liens entre les parents et/ou habitants, d'offrir un réel soutien à l'aptitude parentale.

Des permanences de partenaires (médiation familiale, droit de visite, bébés plaisirs, relais assistants maternels, administratif petite enfance,...) ont été mises en place sur la structure afin de faciliter les démarches des parents et d'associer le lieu à ses actions spécifiques de soutien à la parentalité.

A partir d'octobre 2018, par le biais de partenariats avec les écoles de quartier, la Maison de la Parentalité s'est délocalisée sur le Bois du Verne. L'action ainsi mise en place sur le Bois du Verne, dans les locaux d'une école et à raison d'une fois par mois, a touché en moyenne 10 familles et une vingtaine d'enfants.

Un après-midi sur le thème « nos enfants et les écrans » a eu lieu sur le Bois du Verne le 12 juin 2018 avec l'exposition de la production des élèves et une conférence animée par un psychothérapeute.

De nouvelles actions portant sur le bien être, sur la prévention de la santé, ont été mises en place en partenariat avec d'autres services.

139 familles et 236 enfants ont participé à ces divers accueils, soit une augmentation de 139.66% par rapport à 2017.

### L'été du lac :

Depuis 2014, durant les mois de juillet et août, les Rives du Plessis, et particulièrement la base de voile et la zone proche du Centre Nautique sont fermées à la circulation pour se transformer en un espace de loisirs. Chaque jour, un programme d'activités est mis en place, ponctué d'événements. La municipalité a ainsi souhaité offrir aux jeunes montcelliens, dont les parents ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour partir en vacances, des activités de divertissements de plein air. La mise à disposition de personnel encadrant (ETAPS, animateurs, associations...) et l'implication d'une vingtaine d'associations a permis au public de venir pratiquer et partager.

La 5<sup>ème</sup> édition de l'Eté du lac s'est achevée sur une fréquentation de 15 125 participants, avec un rayonnement géographique important, en raison d'une offre socio-culturelle très riche.

L'engouement du public et l'impact social de cette manifestation sont indéniables.

Ce bilan très positif s'appuie sur des critères qualitatifs et quantitatifs précis issus du pointage des participants (enregistrement journalier à l'accueil de l'Eté du lac) et sur les réponses au questionnaire de satisfaction.

### Les chiffres clés :

- Une moyenne de 473 participants par jour ;
- Une répartition hommes/femmes équilibrée avec respectivement 46% et 54% ;
- 22% des participants habitant Montceau-les-Mines résident dans les QPV et 15% dans les QVA, ce qui représente 873 personnes ;
- L'Eté du lac a représenté 7 semaines d'activités et 32 jours d'ouverture.

Les objectifs étaient de :

- Favoriser le lien social avec des activités multiples et gratuites.
- La participation de l'ensemble de la population : la majorité des participants venant en famille, les échanges sont très riches.
- Rompre l'isolement avec la participation de personnes de plus de 60 ans. Des personnes seules venaient régulièrement aux ateliers proposés par les services de la Ville.
- Favoriser la mixité sociale et culturelle : la diversité des activités favorise la découverte de pratiques (escalade, pêche...).

#### Les actions envers la jeunesse et les familles :

La jeunesse est une ressource indispensable pour notre territoire, une ressource porteuse d'avenir qu'il faut chercher à mobiliser.

L'espace jeunesse doit encourager les jeunes à s'exprimer, participer, expérimenter, découvrir, créer et innover.

Différentes actions ont été mises en place afin de favoriser l'autonomie, promouvoir l'ouverture culturelle, la mixité sociale et faire découvrir de nouvelles activités sur la ville.

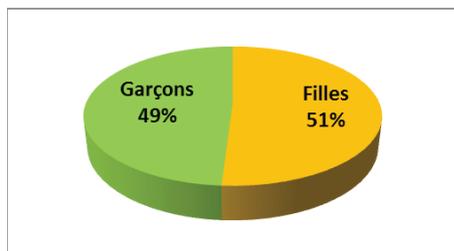
Des activités de loisirs, mais aussi de citoyenneté ou des projets facilitant l'insertion sociale et/ou professionnelle sont développés pour les jeunes.

Depuis novembre 2018, des temps d'échanges avec les jeunes ont été mis en place : « Ton opinion compte : viens échanger sur la programmation des vacances ».

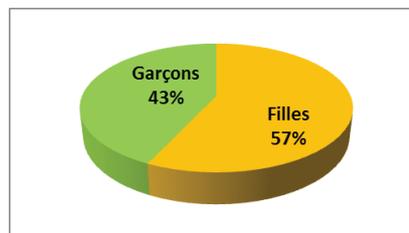
#### EVOLUTION DES ADHESIONS AU SERVICE JEUNESSE / ANNEE CIVILE

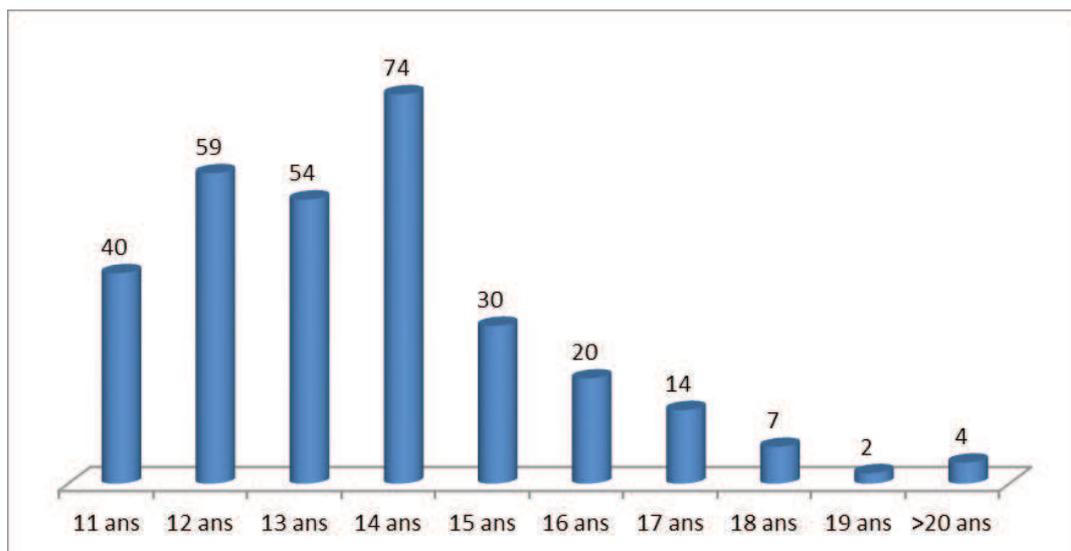
| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 216  | 147  | 140  | 102  | 109  | 63   | 40   | 246  | 425  | 304  |

2017



2018





On assiste à une assez bonne représentation de l'ensemble des tranches d'âges avec tout de même une proportion plus forte des 11/14 ans : 227 jeunes âgés de 11 à 14 ans, et 77 jeunes âgés de 15 ans et plus.

55% des jeunes sont issus des deux Quartiers Prioritaires de la Ville et des deux Quartiers en Veille Active, contre 18% en 2017.

#### Les activités sportives et de loisirs :

Au-delà du soutien apporté aux 300 associations montcelliennes, le service Vie Associative propose des actions en faveur des familles. Celles-ci ont pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs sportifs et/ou culturels à l'ensemble des familles montcelliennes.

Deux manifestations d'envergure à destination des familles ont été organisées en 2018 :

- La Chasse aux œufs : jeux sportifs et d'adresse autour de la ferme animalière.
- Les Week-ends aux Grands Parcs : animations et loisirs, tant sportifs que culturels, à vivre en famille sur les week-ends des mois de juillet et août.

Le Centre Nautique propose plusieurs activités à destination des publics enfants et adultes :

- AQUABEBE : éveil de l'enfant de moins de 4 ans accompagné d'un adulte en milieu aquatique ;
- AQUAJEUX : familiarisation au milieu aquatique sous forme ludique pour les enfants de 4 à 6 ans ;
- AQUANAGE : apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 10 ans ;
- AQUAGYM et AQUABIKE : activité de maintien de la forme pour les personnes de plus de 18 ans.

Durant le temps scolaire, un soutien à l'enseignement des pratiques artistiques et sportives en faveur des élèves de l'ensemble des classes de maternelles et élémentaires est proposé.

Sur le temps périscolaire, des animations sportives diversifiées sont organisées les mercredis dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports et pendant les vacances scolaires pour Montceau Vacances Jeunes :

- L'Eveil corporel ludique pour les 4/6 ans : l'objectif est de permettre aux enfants de découvrir et utiliser leur corps de manière ludique ;
- Les Pass Sports et Montceau Vacances Jeunes pour les 7/10 ans : ces activités permettent aux enfants de découvrir et s'initier à de nouvelles activités dans l'objectif de poursuivre celles-ci au sein des associations montcelliennes.

| Tranche d'âge | Nombre total de participants | Ville de résidence       | Répartition par quartiers d'habitation pour les Montcelliens |             |               |          |              |          |          |
|---------------|------------------------------|--------------------------|--|-------------|---------------|----------|--------------|----------|----------|
|               |                              |                          | Le Plessis   | Bois Roulot | Bois du Verne | Bellevue | Centre ville | La Saule | La Lande |
| 7/12 ans      | 979                          | Montceau prioritairement | 112  |             | 226           | 122      | 356          | 102      | 61       |
| 5/6 ans       | 243                          |                          | 26   | 19          | 45            | 29       | 84           | 22       | 18       |

#### L'animation du réseau VIF (Violence Intra Familiale) :

La violence faite aux femmes est au cœur des préoccupations de la municipalité avec des situations de plus en plus complexes et graves.

Porté par le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) du bassin minier, le réseau VIF est composé d'une quinzaine de partenaires qui se sont réunis 6 fois en 2018, afin de travailler sur des situations complexes, des actions de prévention envers les professionnels et la population.

61 situations ont été gérées par les professionnels (conseils juridiques, relogement, accompagnement social, accès aux droits...).

L'année a été marquée par l'ouverture d'un logement relais afin d'accueillir les victimes de violence, de les accompagner dans leurs relogements.

Une action de prévention envers 150 lycéens du lycée Claudie Haigneré a eu lieu en avril 2018.

Une action de sensibilisation a été réalisée le 23/11/18 avec l'animation d'une exposition sur les violences faites aux femmes, co-organisée avec l'association « Femmes solidaires ».

Les panneaux lumineux des quatre villes du bassin minier ont servi de relais en diffusant des messages forts lors de cette journée.

Au-delà des 2 grandes orientations que sont la réduction des inégalités et le renforcement de la solidarité en direction des familles, la Ville de Montceau a souhaité mettre la jeunesse au cœur de son action. Un espace dédié a été aménagé au centre ville, au sein des Ateliers du jour, pour accueillir les jeunes et leur proposer de nombreuses activités.

#### Les animations mises en oeuvre :

L'univers de la "pop culture japonaise" intéresse les jeunes : manga, jeux vidéo, calligraphie, dessin animé, cuisine.

Cette activité s'est développée avec des interventions au niveau des collèges depuis la rentrée de septembre 2017/2018.

Les jeunes sont très impliqués dans le développement et l'organisation du salon SAKURA. Ils participent à un chantier OPAC pour financer une partie de leur séjour à Japan Expo.

#### Pilotage et animation du Conseil Municipal Jeune :

Tous les mercredis après-midi, une des 4 commissions réalise une réunion de travail sur différents sujets, la création d'un évènement multiculturel, une réflexion sur le développement d'outils de communication, l'amélioration du cadre de vie et actions citoyennes.

Le Conseil Municipal Jeune participe également activement aux commémorations, organise des évènements et des actions citoyennes et travaille en partenariat avec le Conseil de Sages.

Echanges intergénérationnels, avec pour objectif de tisser des liens entre les jeunes (15-18 ans) du service Jeunesse de Montceau-les-Mines et les séniors de l'UTB.

Une sortie à Verdun a été organisée pendant les vacances de Toussaint, avec 23 jeunes de l'Espace Jeunesse, 15 séniors de l'UTB / Conseil de Sages et 2 élus.

Cette sortie a donné lieu ensuite à une exposition sur les visites à Verdun et sur cette rencontre intergénérationnelle.

### Les vacances d'été :

La période estivale reste un temps fort dans le fonctionnement du service Jeunesse. La proposition d'activités doit être éclectique, attractive et accessible au plus grand nombre.

Le nombre de jeunes inscrits sur l'ensemble des activités a été en hausse avec 1 985 jeunes en 2018 (1 875 en 2017).

Toutes les tranches d'âges ont été représentées avec une moyenne de 13 ans et une augmentation de la participation des plus de 15 ans.

57% des jeunes montcelliens qui ont participé aux activités d'été sont issus des quartiers prioritaires et/ou des quartiers en vigilance active.

185 séquences d'activités ont été proposées sur la période avec 144 activités différentes, et 164 activités gratuites permettant l'accès de tous à cette programmation.

16 soirées à thèmes ont été organisées et 22 sorties extramuros culturelles et de loisirs avec notamment la sortie à Guédelon, la visite de la maison de Pasteur, la visite d'une chèvrerie avec fabrication de fromage, le festival Chalon dans la rue.

### Animation d'une web-radio :

La radio est un outil pédagogique très riche. Cette activité permet de valoriser et de développer la capacité d'expression et d'information des jeunes.

Actuellement, un développement de la médiation culturelle du pôle Culture-Jeunesse est en cours via le biais de la radio.

« Positiv radio » a proposé :

- Des émissions hebdomadaires avec, de janvier à juin 2018, cinq émissions proposées par les jeunes ;

- Des émissions avec les partenaires : chroniques avec les classes ULIS pro et UP2A du lycée Claudie Haigneré, intervention dans la classe ECJS du lycée Henri Parriat ;

- Les émissions thématiques avec le festival Show Case et le salon Sakura ;

- Les émissions Positiv'live, avec la découverte de groupes de musiciens locaux au travers d'interview et de concerts. Ces émissions ont pris une ampleur plus importante en 2018.

- L'organisation et le développement du festival Radio Actif, festival radio qui se déroule pendant la semaine de la presse : 22 mars 2018 ;

- La médiation du pôle Culture-Jeunesse, avec interview, vidéos et valorisation de la programmation de L'Embarcadère et des ADJ.

Pour accompagner l'ensemble de ces actions, la Ville de Montceau intervient également sur le cadre de vie de ses habitants.

Ces interventions se déploient dans le domaine de l'aménagement du territoire communal, notamment avec l'entretien et la création des espaces verts, avec les travaux d'accessibilité des infrastructures communales et la réhabilitation des sites sportifs et associatifs.

La ville agit également au niveau de la sécurité publique avec l'installation de la seconde tranche de caméras de protections nomades.

La Dotation de Solidarité Urbaine allouée au titre de 2018, se répartit financièrement de la façon suivante :

|   |              |                       |
|---|--------------|-----------------------|
| <b><u>Actions dans le domaine de la culture</u></b> |              | <b>1 097 595,64 €</b> |
| Conservatoire à Rayonnement Communal                | 32 850,91 €  |                       |
| Médiathèque   | 43 191,51 €  |                       |
| Maison des pratiques Artistiques Amateurs           | 44 326,07 €  |                       |
| Subventions culturelles                             | 19 000,00 €  |                       |
| Fête de la musique                                  | 14 854,15 €  |                       |
| Jumelage  | 23 651,83 €  |                       |
| Embarcadère : Saison                                | 319 813,80 € |                       |
| Embarcadère : TSB                                   | 196 465,44 € |                       |
| Embarcadère : locations                             | 37 765,13 €  |                       |
| Embarcadère : communication                         | 8 098,00 €   |                       |
| Embarcadère : Sacem                                 | 27 980,21 €  |                       |
| Embarcadère : Personnel                             | 329 598,59 € |                       |

|  |                |                       |
|--|----------------|-----------------------|
| <b><u>Actions dans le domaine du sport</u></b> |                | <b>1 569 582,81 €</b> |
| Service des sports                             | 195 349,43 €   |                       |
| Personnel des sports                           | 1 374 233,38 € |                       |

|  |              |                     |
|--|--------------|---------------------|
| <b><u>Actions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse</u></b> |              | <b>881 420,10 €</b> |
| Service enfance  | 76 051,26 €  |                     |
| Service jeunesse   | 119 996,88 € |                     |
| Classes découvertes  | 91 612,49 €  |                     |
| Personnel enfance/jeunesse   | 593 759,47 € |                     |

|  |              |                       |
|--|--------------|-----------------------|
| <b><u>Actions dans le domaine de la solidarité</u></b> |              | <b>1 164 956,63 €</b> |
| Pôle solidarité / pôle prévention santé                | 11 973,89 €  |                       |
| Trait d'union  | 37 363,83 €  |                       |
| Personnes âgées  | 107 797,47 € |                       |
| Subvention CCAS  | 312 000,00 € |                       |
| Subvention associations liées à la solidarité          | 17 338,00 €  |                       |
| Sauvegarde   | 37 529,00 €  |                       |
| Fonds Solidarité Logement                              | 6 794,20 €   |                       |
| Personnel  | 634 160,24 € |                       |

Total **4 713 555,18 €**

Dans le cadre de la politique sociale menée par la Ville de Montceau-les-Mines, la Dotation de Solidarité Urbaine apparaît comme un financement particulièrement important. Elle permet de mettre en place un certain nombre de dispositifs et de mener des actions innovantes, notamment en direction des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.



Département de Saône-et-Loire  
Arrondissement  
de Chalon S/Saône

**SEANCE DU 25 juin 2019**

**N°2019-042**

**Objet :**

**Rapport sur l'utilisation de la  
Dotation de Solidarité Urbaine  
(DSU) 2018**

Convocation du : 19 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 20

***Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de MONTCEAU-LES-MINES***  
-----

L'an deux mille dix-neuf et le mardi vingt-cinq juin le conseil municipal de la commune de Montceau-les-Mines, s'est réuni à 18h30 au lieu ordinaire de ses séances, Salle d'Honneur - Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Marie-Claude JARROT, Maire.

**Etaient présents :**

Mme JARROT Marie-Claude : Maire  
Mme BUCHALIK Jocelyne, M. DUPARAY Lionel, Mme FRIZOT Marie-Thérèse, M. GRONFIER Gérard, Mme LAFOREST Marie-Noëlle, Mme RAMES Marie-Odile, M. SOUVIGNY Guy, Mme BERARD Josiane : Maires-adjoints  
M. FURNO Michel, Mme BOUTELOUP Michelle, Mme KAHOUADJI Martine, Mme MATHOS Christiane, M. JANDARD Romain, Mme PLANTIN Pauline, Mme GHULAM NABI Amélie, M. GALANTYJ Daniel, Mme GRAZIA Marie-Lise, M. SELVEZ Laurent, M. THOMAS Jean-Paul : Conseillers Municipaux

**Absents et excusés :**

M. TRAMOY Michel (donne pouvoir à Mme BUCHALIK Jocelyne), M. PERRIGUEUR Daniel (donne pouvoir à M. DUPARAY Lionel), M. ANDRE Antoine (donne pouvoir à M. GALANTYJ Daniel), Mme PIGUET Catherine (donne pouvoir à Mme KAHOUADJI Martine), M. MARINOT Frédéric (donne pouvoir à Mme GHULAM NABI Amélie), Mme BARNET Stéphanie (donne pouvoir à M. GRONFIER Gérard), M. SAUSSARD Bertrand (donne pouvoir à Mme LAFOREST Marie-Noëlle), Mme LONGUEVILLE Clémence (donne pouvoir à Mme RAMES Marie-Odile), M. POLITI Cyrille (donne pouvoir à M. SELVEZ Laurent), Mme LEBLANC Laurence (donne pouvoir à Mme GRAZIA Marie-Lise), Mme DECROZANT Catherine (donne pouvoir à M. THOMAS Jean-Paul), M. BRETIN Julien (absent excusé), M. NOIROT Lilian (absent excusé)

**Secrétaire de séance** : Mme Pauline PLANTIN

**Rapport présenté par** : Mme Marie-Claude JARROT

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), instituée par la loi n° 91-429 du 13 mai 1991 est une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Elle a pour objet de permettre aux collectivités locales confrontées à une insuffisance de ressources de faire face aux charges qu'implique l'amélioration des services offerts aux habitants des quartiers les plus défavorisés.

Conformément aux dispositions de l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport retraçant les actions menées par la Ville dans le cadre de la DSU doit être présenté au Conseil Municipal au cours du premier semestre de l'année suivante.

Au titre de 2018, la DSU allouée à la Ville de Montceau s'est élevée à 2 765 319 €.

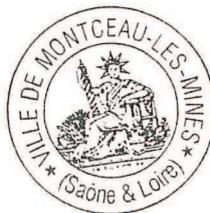
Pour permettre un développement urbain social et solidaire en direction des quartiers les plus défavorisés, mais également sur l'ensemble du territoire communal, la Ville de Montceau-les-Mines a mis en place un certain nombre d'actions, notamment dans le domaine de la culture, du sport, de l'enfance et de la jeunesse, et de l'action sociale.

Ces actions de développement social urbain réalisées notamment grâce à la DSU font l'objet du rapport ci-joint.

Il est proposé au Conseil Municipal **d'approuver** le rapport relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2018, joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

**adopte à l'unanimité,  
Pour : 31  
Contre : 00  
Abstention : 00  
Ne prend pas part : 00**



Le Maire,  
Marie-Claude JARROT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Jarrot", written over a horizontal line.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 01/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 01/07/2019